



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES



FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES

Teva Vidal

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (histoire)

GRADE / DEGREE

Département d'histoire

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

L'environnement matériel des chanoines de Notre-Dame de Paris au XV^e siècle d'après les inventaires
après décès

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Kouky Fianu

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

EXAMINATEURS (EXAMINATRICES) DE LA THÈSE / THESIS EXAMINERS

Serge Lusignan

Nicole St-Onge

Gary W. Slater

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES /
DEAN OF THE FACULTY OF GRADUATE AND POSTDOCTORAL STUDIES

**L'ENVIRONNEMENT MATÉRIEL DES CHANOINES
DE NOTRE-DAME DE PARIS AU XV^e SIÈCLE
D'APRÈS LES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS**

par

Teva Vidal

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales
à titre d'exigence partielle en vue de l'obtention
de la maîtrise ès arts en histoire

Université d'Ottawa

© 2005 Teva Vidal



Library and
Archives Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Published Heritage
Branch

Direction du
Patrimoine de l'édition

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*

ISBN: 0-494-11442-8

Our file *Notre référence*

ISBN: 0-494-11442-8

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

RÉSUMÉ

Teva Vidal

Université d'Ottawa, 2005

Superviseur :

Kouky Fianu

Les inventaires après décès représentent une source particulièrement utile en histoire de la culture matérielle médiévale. Leur utilisation est habituellement sérielle, permettant l'étude des niveaux de vie et de richesse et de l'évolution du cadre matériel pour de vastes secteurs des populations étudiées. La présente étude propose en revanche un regard précis et qualitatif d'un échantillon restreint ponctuel de trois inventaires après décès : ceux des chanoines de Notre-Dame de Paris Jean de Landes, Clément de Fauquemberg et Jacques Branlart, décédés en 1437 et 1438. En examinant soigneusement l'avoir mobilier de ces personnages tel que révélé par leur inventaire après décès tout en tenant compte de leur contexte historique et biographique, il est possible de démontrer que cet avoir mobilier peut, en effet, être révélateur de la vie du chanoine. Cette étude ponctuelle de l'inventaire après décès s'avère donc utile en fournissant une dimension matérielle, peu étudiée, à la biographie de ces personnages et à l'histoire du monde canonial.

REMERCIEMENTS

Je tiens avant tout à remercier ma famille et mes amis pour leur soutien, leur patience et leur aide qui, plus que toute autre chose, ont permis l'achèvement de cette recherche. Et bien sûr, je remercie tout particulièrement professeur Kouky Fianu de l'Université d'Ottawa d'avoir accepté la direction de cette thèse, et pour son influence formatrice depuis le début de ma carrière universitaire. Son attention soignée à l'avancement de mes recherches et ses précieux conseils, toujours constructifs, m'ont été d'une aide constante.

J'aimerais également remercier Mme Caroline Bourlet de l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) à Paris et Mme Yvonne-Hélène Le Maresquier-Kesteloot du Centre de topographie historique de Paris pour leur soutien lors de mon séjour de recherche à Paris en 2003-2004 pour la présente étude. Les professeurs Serge Lusignan et Francis Gingras de l'Université de Montréal et professeur Jean-François Cottier de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR m'ont donné la chance de traduire une partie de ces recherches en publication. Leur chaleureux encouragement et leurs commentaires et suggestions ont contribué à améliorer cette étude.

Finalement, j'aimerais signaler l'importante contribution du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et du Ministère de la formation, des collèges et des universités du gouvernement de l'Ontario pour leur appui financier sans lequel cette recherche n'aurait pu se produire.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ii
REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
TABLE DES CARTES, ILLUSTRATIONS, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : HISTORIOGRAPHIE ET MÉTHODOLOGIE	4
1.1 Inventaires après décès : généralités	5
1.1.1 Schéma	5
1.1.2 Hétérogénéité et étude statistique des inventaires	7
1.2 L'utilisation des inventaires après décès : historiens et méthodes ...	11
1.3 Limites de la source et de son utilisation	18
1.3.1 Conservation des sources et représentativité de l'échantillonnage	18
1.3.2 Omissions	20
1.3.3. Recours aux sources auxiliaires	24
1.4 Les Inventaires après décès et l'histoire de la culture matérielle	25
1.4.1 Apports multiples à la discipline	25
1.4.2 Les forces de l'inventaire après décès	31
1.4.3 Avantages des sources ponctuelles	32
CHAPITRE 2 : DESCRIPTION DE LA SOURCE	37
2.1 Identité des documents	37
2.1.1 Provenance et conservation	37
2.1.2 Datation et circonstances de rédaction	38
2.2 Description matérielle	39
2.2.1 Matière et composition	39
2.2.2 Écriture, marques et filigranes	40

2.3 Contenu et organisation interne	42
2.3.1 Schéma	42
2.3.2 Préambules	42
2.3.3 Inventaire des biens meubles, de livres et des lettres	44
2.3.4 La prisée des objets	47
 CHAPITRE 3 : CONTEXTE INSTITUTIONNEL, HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE	 50
3.1 Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XV ^e siècle et son importance dans la ville	50
3.1.1 Historiographie	50
3.1.2 Généralités : composition et nature du chapitre de Notre-Dame de Paris	52
3.1.3 Importance religieuse	54
3.1.4 Importance temporelle : le chapitre en tant que seigneur	57
3.1.5 L'activité du chapitre dans la ville	60
3.2 Le chapitre pendant la Guerre de Cent Ans	65
3.3 Profil biographique des chanoines étudiés	70
3.3.1 Jean de Landes, dit Boucandri	71
3.3.2 Clément de Fauquembergue	75
3.3.3 Jacques Branlart	79
 CHAPITRE 4 : ANALYSE ET RÉSULTATS : CE QUE NOUS DISENT LES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS	 84
4.1 Travail préparatoire	85
4.1.1 Données métrologiques et linguistiques	85
4.1.2 La catégorisation des objets	88
4.2 Caractéristiques communes des inventaires et aperçu du cadre immobilier	91
4.2.1 Méthode de rédaction des inventaires	91
4.2.2 Bref aperçu du cadre bâti : les demeures claustrales	94
4.3 Analyse quantitative	96
4.3.1 Calculs de base	96
4.3.2 Répartition numérique des objets	98
4.3.3 Catégorisation par valeur	100

4.4 Analyse qualitative	104
4.4.1 Description qualitative de quelques catégories	104
4.4.2 Analyse qualitative de quelques cas particuliers	112
4.5 Les objets en relation avec l'espace domestique	118
4.5.1 Caractéristiques communes	118
4.5.2 Caractéristiques individuelles et cas particulier de l'hôtel de Jacques Branlart	120
CONCLUSION	131
ANNEXE 1 : GLOSSAIRE DU VOCABULAIRE MATÉRIEL ET DESCRIPTIF DES INVENTAIRES ÉTUDIÉS	135
ANNEXE 2: MÉTROLOGIE : POIDS ET MESURES UTILISÉS DANS LES INVENTAIRES ÉTUDIÉS	146
ANNEXE 3: MONNAIES MENTIONNÉES DANS LES INVENTAIRES ÉTUDIÉS	148
BIBLIOGRAPHIE	150

**TABLE DES CARTES, ILLUSTRATIONS
GRAPHIQUES ET TABLEAUX**

Cartes et illustrations

- Planche 1, Figure 1 : Carte du cloître de Notre-Dame de Paris,
c. XV^e siècle 83
- Planche 1, Figure 2 : Jeanne d'Arc dessinée par Clément de
Fauquembergue 83

Graphiques

- Série de graphiques 1 : distribution numérique et valeur des catégories
d'objets chez De Landes, Fauquembergue
et Branlart 128
- Série de graphiques 2 : comparaison du nombre et de la valeur des
objets par catégorie 129

Tableaux

- Tableau 1 : Nombre et sommes d'objets chez De Landes, Fauquembergue
et Branlart (sans les monnaies) 127
- Tableau 2 : Nombre et sommes d'objets chez De Landes, Fauquembergue
et Branlart (avec les monnaies) 130

INTRODUCTION

Les inventaires après décès constituent, depuis une trentaine d'années environ, une source importante en histoire sociale¹. Ils sont particulièrement intéressants en ce qui concerne l'histoire de la vie domestique. Puisque les biens qu'ils décrivent sont en général inventoriés dans la demeure du défunt, les inventaires nous fournissent un rare instantané de la vie quotidienne à son plus intime. Ils renferment des listes impressionnantes principalement des objets meubles, et des réserves, des dettes et créances et des possessions immobilières des défunts, ce qui permet surtout, avec l'utilisation d'échantillons sériels, d'effectuer des recherches sur les niveaux de vie et sur l'évolution technologique, agricole et commerciale pour de vastes secteurs des sociétés étudiées.

C'est cependant l'aspect archéologique de la source qui a retenu mon intérêt au moment d'entreprendre la présente étude. Intéressé surtout par l'histoire de la culture matérielle médiévale, j'avais constaté que l'inventaire après décès était une source féconde pour cette période où la vie domestique demeure toujours mal connue. Il m'a paru intéressant d'évaluer la richesse de la source non pas de façon sérielle mais de façon plus précise et ponctuelle. Si les inventaires après décès étaient révélateurs de comportements sociaux à relativement grande échelle, quels résultats pouvaient-ils fournir sur le plan individuel?

J'ai donc choisi d'étudier un échantillon restreint de trois inventaires après décès contemporains, provenant du même milieu socio-professionnel : celui de Jean de Landes († 1437), de Clément de Fauquembergue († 1438) et de Jacques Branlart († 1438), tous

¹ Voir Jean-Luc LAFFONT, « L'exploitation quantitative des archives notariales en France. Jalons historiographiques », pp. 17-73, surtout la section « Le temps de l'inventaire après décès », pp. 47-56, dans François-Joseph RUGGIU, Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, dir., *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004

trois chanoines de Notre-Dame de Paris. Malgré l'étude capitale de l'histoire sociale de ce groupe canonial effectuée pour le XIV^e siècle par Robert Gane², l'environnement domestique des chanoines médiévaux demeure mal connu, surtout dans ses aspects matériels. Dans le cas des artisans et d'autres producteurs, les inventaires après décès s'avèrent souvent révélateurs des comportements professionnels de leurs sujets car ils renferment des objets directement issus de cette activité productrice. C'est cette piste qui a été privilégiée : les carrières de ces personnages ont-elles laissé des traces matérielles perceptibles dans l'inventaire de leurs biens meubles, et lesquelles?

L'objectif de cette étude est donc de déterminer ce que l'inventaire après décès d'un individu peut nous révéler de son contexte matériel quotidien et surtout de voir jusqu'à quel point le vécu du personnage se trouve traduit matériellement dans les biens qu'il possédait. Il sera alors possible d'évaluer la richesse, les forces et les faiblesses de l'inventaire après décès comme source ponctuelle, et non sérielle, en histoire de la culture matérielle médiévale.

Pour effectuer cette étude il est essentiel en premier lieu de se familiariser avec l'historiographie et les diverses utilisations des inventaires après décès, et donc d'apprendre à connaître et à travailler avec les forces et les faiblesses de la source. L'étude ponctuelle des inventaires après décès, même si elle est inhabituelle, bénéficie tout de même des méthodologies élaborées depuis trente ans pour analyser cette source complexe. Il est ensuite nécessaire de comprendre la nature de l'échantillon comme tel et de voir comment il se situe par rapport au schéma habituel de l'inventaire après décès, schéma que l'on perçoit à travers les nombreux travaux, très étalés dans le temps et l'espace, qui en ont fait l'étude.

² Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1999

Puisque l'objectif de l'étude est de voir comment le vécu d'un personnage se trouve traduit matériellement dans l'inventaire de ses biens meubles, il est bien sûr primordial de se faire une bonne idée de la biographie des personnages et des circonstances historiques dans lesquelles ils vivaient. Peu de détails biographiques aident à élucider la vie et la carrière, toujours relativement mal connues, de nos personnages De Landes, Fauquembergue et Branlart. Quant aux circonstances historiques immédiates, il sera nécessaire d'examiner la situation politique et institutionnelle du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant les dernières étapes de la Guerre de Cent Ans, plus spécifiquement pendant l'occupation anglo-bourguignonne de Paris.

À la lumière de cette toile de fond biographique et historique, il devrait donc être possible d'analyser le contenu matériel des inventaires après décès de nos défunts chanoines et de voir s'il est possible d'y attribuer un sens logique par rapport au contexte de leur vie. Une analyse quantitative de l'inventaire permettra de cerner la composition de l'avoir mobilier des chanoines et d'en révéler les grandes lignes et les tendances générales. Toutefois, l'avantage de l'échantillon ponctuel est de pouvoir faire une analyse qualitative plus précise des objets, et de les placer en relation avec l'espace domestique dans lequel ils se trouvaient, afin de voir si des liens entre le vécu du personnage et son avoir mobilier sont perceptibles à travers la collection décrite par l'inventaire après décès.

CHAPITRE 1

HISTORIOGRAPHIE ET MÉTHODOLOGIE

L'intérêt porté par les historiens aux inventaires après décès n'est pas un fait récent. Déjà dans la deuxième moitié du dix-neuvième siècle, les inventaires font leur apparition comme source valorisée des historiens. Autour des années 1970, les inventaires commencent à retenir l'attention des chercheurs de façon plus sérieuse : dans son oeuvre magistrale sur la civilisation matérielle, Fernand Braudel les cite en tant que « documents de vérité »¹. C'est à cette époque qu'une méthodologie propre au traitement de ce type de source commence à s'établir². La nature des inventaires après décès demande effectivement qu'ils soient analysés avec rigueur. Grâce à une certaine similitude dans la structure des inventaires rédigés à travers l'Europe de l'Ouest et le bassin méditerranéen, et ensuite dans le Nouveau Monde, du XIV^e au XIX^e siècle environ³, il est possible d'identifier certains besoins fondamentaux liés à cette

¹ Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme (XV-XVIII siècle)*, Paris, Armand Colin, 1967, p. 212

² Anton SCHUURMAN et Ad VAN DER WOUDE, « Editors' Introduction », dans SCHUURMAN, Anton et Ad VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories : A New Source for the Historical Study of Wealth, Material Culture and Agricultural Development*, Articles présentés lors de la Conférence de Leeuwenborch (Wageningen, 5-7 mai 1980), Utrecht, HES, 1980, pp. 1-5. Voir aussi Carla BOZZOLO et Ezio ORNATO, « Les inventaires médiévaux et leur exploitation quantitative », dans Giuseppe LOMBARDI et Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA, éd., *Livres, lecteurs et bibliothèques de l'Italie médiévale (IXe-XVe siècles). Sources, textes et usages. Actes de la Table ronde italo-française (Rome, 7-8 mars 1997)*, Documents, études et répertoires publiées par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, n°. 64. Paris, CNRS Editions, 2000, pp. 170-172

³ Voir l'éventail impressionnant d'études dans A. SCHUURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*; et particulièrement, dans ce même ouvrage, Micheline BAULANT, « Typologie des inventaires après décès », pp. 33-38 et Anton SCHUURMAN, « Probate inventories: research issues, problems and results », pp. 20-22. Voir aussi Jean-Luc LAFFONT, « L'exploitation quantitative des

méthodologie. Cependant, similitude ne signifie aucunement homogénéité, et il existe en réalité autant de méthodes diverses pour analyser les inventaires après décès que de sujets pour lesquels ils constituent une source enrichissante ou fondamentale. Il est possible cependant d'identifier les forces et faiblesses de cette source dans son application à plusieurs courants de recherche historique, notamment dans le domaine de l'histoire matérielle où les inventaires après décès, de concert avec d'autres types de sources, se révèlent particulièrement importants. Si la force des inventaires après décès se trouve surtout dans l'utilisation de vastes échantillons sériels pour des fins statistiques, cette méthode n'est pas pour autant infaillible, et l'inventaire s'avère également utile comme source ponctuelle dans une étude de cas plus précise.

1.1 - Inventaires après décès : généralités

1.1.1 - Schéma

Qu'est-ce donc qu'un inventaire après décès? Son schéma de base varie peu⁴. C'est un document notarié énumérant l'avoir matériel d'un individu, rédigé en langue vulgaire généralement peu de temps après le décès de celui-ci. L'inventaire est dressé devant témoins, le plus souvent membres de la famille du défunt ou voisins proches, parmi lesquels l'on retrouve souvent les exécuteurs testamentaires du défunt.

L'inventaire débute par un préambule identifiant le défunt (sa profession est

archives notariales en France. Jalons historiographiques », pp. 17-73, surtout la section « Le temps de l'inventaire après décès », pp. 47-56, dans François-Joseph RUGGIU, Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, dir., *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004.

⁴ Ces observations proviennent de l'étude des sources de la présente recherche, c'est à dire les inventaires après décès de Jean de Landes (1437), Clément de Fauquembergue (1438) et Jacques Branlart (1438), chanoines de Notre-Dame de Paris (AN S851 B n. 14, 15 et 16 respectivement, dorénavant indiqués *De Landes, Fauquembergue et Branlart*), ainsi que de la lecture de l'ensemble des études se rapportant aux inventaires après décès indiqués dans la bibliographie. Voir aussi la description schématisée de l'inventaire après décès dans M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », pp. 33-41

habituellement indiquée) et fournissant quelques indications quant à sa situation sociale, familiale et professionnelle (dont le niveau de détail varie grandement entre les inventaires) et son lieu de domicile. Sont identifiés également les autorités présidant à la rédaction de l'inventaire : notaire, priseur, témoins. Il s'ensuit l'inventaire des biens meubles ayant appartenu au défunt, rédigé par le notaire lors d'une visite de la demeure de celui-ci. Suite à cette énumération, il arrive également, mais pas toujours, que soient inventoriés les documents qui témoignent de la fortune immobilière ou de l'exploitation professionnelle ou agricole du défunt, ainsi que ses dettes et créances. Les objets sont prisés, c'est à dire qu'une valeur commerciale monétaire de base leur est attribuée. Outre le priseur juré responsable de l'attribution d'une valeur à la majorité des biens, l'inventaire fait également appel à l'expertise d'individus ayant une compétence professionnelle et capables d'évaluer la valeur de certains objets spécialisés, par exemple l'orfèvrerie et les livres⁵.

L'inventaire est rédigé pour des fins administratives, le plus souvent faisant partie des procédures assurant le bon déroulement d'une succession, surtout quand il existe des héritiers mineurs⁶. Puisque d'innombrables circonstances pouvaient demander

⁵ Citons par exemple, pour les inventaires que j'ai étudiés, la présence dans les trois cas de Junian de Langlée, libraire juré de l'Université de Paris, pour la prisee des livres (*De Landes* fol. 8r°, *Fauquembergue* fol. 11r°, *Branlart* fol. 12r°) et, chez Jacques Branlart, de l'orfèvre Jehan le Galoys pour la prisee de la vaisselle d'argent (*Branlart* fol. 17v°).

⁶ Voir Carl-Johan GADD, « Swedish probate inventories, 1750-1860 », pp. 232-233; Jan KUUSE, « The Swedish probate inventories as a source for research in economic and social history », pp. 217-218; Anton SCHURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories as a source for the study of the material culture of the Zaanstreek in the nineteenth century », pp. 180-181; Gilles VEINSTEIN et Yolande TRIANTAFYLIDOU-BALLADIÉ, « Les inventaires après décès ottomans de Crète », p. 195, tous dans A. SCHURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...* Dans ce même recueil, Micheline Baulant énumère d'autres conditions fréquentes pour la rédaction des inventaires, telles que l'obligation automatique de dresser l'inventaire pour certaines catégories sociales, en cas d'absence d'héritiers, selon l'exigence de créanciers, etc. Micheline BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès autour de Meaux aux XVII^e et XVIII^e siècles », pp. 141-143 et M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », pp. 35-36

la supervision de la transmission des biens suite au décès d'un individu, du Moyen-Âge jusqu'à l'aube du siècle dernier, des inventaires existent pour tous les niveaux de la société, des plus pauvres aux plus riches et influents personnages. En Bourgogne médiévale par exemple, comme le démontre Françoise Piponnier⁷, il pouvait y avoir nécessité de dresser un inventaire même pour un simple paysan ne laissant derrière lui qu'une demeure chétive et un misérable avoir. S'il était bâtard ou mainmortable, ses biens ne pouvaient être transmis qu'à ses descendants, et dans l'absence de ceux-ci, ses biens revenaient à son seigneur. Il devenait donc nécessaire de connaître la valeur de ces biens, peu importe leur pauvreté, qui étaient ensuite vendus aux enchères au profit du seigneur⁸.

1.1.2 - Hétérogénéité et étude statistique des inventaires

Le schéma présenté peut s'appliquer de façon générale à l'ensemble des inventaires après décès qui retiennent l'attention des historiens⁹. Mais s'ils sont semblables, au sens large, dans leur composition, les inventaires après décès ne sont pas pour autant homogènes. Une caractéristique commune à tous les inventaires, peu importe leur origine, est la multiplicité : multiplicité d'objets énumérés et de façons d'effectuer cette énumération, multiplicité de situations sociales, professionnelles et économiques des défunts, multiplicité des circonstances nécessitant la rédaction de

⁷ Françoise PIPONNIER, « Inventaires bourguignons (XIV^e-XV^e siècles) », pp. 127-140, surtout 128, dans A. SCHURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*

⁸ Voir aussi M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 36

⁹ Voir A. SCHURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories..., passim.*, et surtout M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », pp. 33-41

l'inventaire¹⁰. L'inventaire a l'avantage, c'est d'ailleurs un de ses attraits principaux, de saisir la réalité du cadre domestique quotidien de ses sujets, perspective intime qui est souvent absente d'autres types de sources d'archives¹¹. Cette multiplicité de détails intimes, quotidiens, est donc une richesse, et rend intéressants les inventaires en multipliant les champs de recherche auxquels ils peuvent s'appliquer. En revanche elle engendre des difficultés méthodologiques assez importantes centrées sur un problème fondamental : faire des inventaires plus qu'un amoncellement de données hétéroclites et tirer de cette multiplicité un sens utile à l'historien.

Pour ce faire, il est nécessaire d'organiser de façon logique les données que contiennent les inventaires. Il est généralement convenu parmi les chercheurs que les données de l'inventaire prises individuellement ne sont pas suffisamment révélatrices de leur contexte, ne constituant guère plus qu'un accident historique. L'utilisation de l'inventaire après décès pour des fins statistiques, faisant appel à de vastes échantillons sériels, est donc perçue comme le meilleur moyen d'essayer de corriger l'hétérogénéité potentiellement chaotique que représentent et le contenu et la provenance des

¹⁰ L'éventail d'études présentées dans A. SCHURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*, en témoigne. Rappelons également la grande hétérogénéité dans la conservation des divers corpus d'inventaires. Voir dans le recueil cité : Micheline BAULANT, Françoise PIPONNIER, Yolande TRIANTAFYLIDOU-BALLADIÉ et Gilles VEINSTEIN, « Problématique et méthode communes aux corpus présentés par les chercheurs de l'E.H.E.S.S. de Paris. Bourgogne (XIV^e-XV^e siècles) -- Brie (XVII^e-XVIII^e siècles) -- Crète (fin XVII^e-XVIII^e siècles) », p. 115; Alice HANSON JONES, « American probate inventories: a source to estimate wealth in 1774 in the thirteen colonies and three regions », p. 240; Thera Wijzenbeek mentionne la conservation particulièrement abondante d'inventaires à Delft, comparé aux agglomérations voisines : Thera WIJZENBEEK, « Delft in the eighteenth century », pp. 157, 167

¹¹ Michel DE BOÛARD, *Manuel d'archéologie médiévale. De la fouille à l'histoire*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1975, p. 40; J. KUUSE, « The Swedish probate inventories... », p. 217; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », p. 129; Françoise PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison au Moyen Âge d'après les inventaires bourguignons », *Ethnologie française*, tome 16 (nouvelle série), n° 3 (1986), p. 239

inventaires¹². De telles études d'ensemble ont plus tendance à révéler des comportements stéréotypes pour une population donnée¹³. Bien sûr, il est impossible de définir de façon générale ce qui constitue la sérialité adéquate et la représentativité d'un échantillon : celles-ci varient selon les besoins de l'étude. Si l'on cherche un échantillon sériel et représentatif pour une société donnée étudiée quant à son évolution dans le temps, par exemple, il serait nécessaire de puiser d'une même région une série d'inventaires couvrant une longue période de temps; si l'on cherche à étudier un échantillon répandu dans l'espace, il faudrait alors comparer un grand nombre d'inventaires de différentes provenances géographiques pour une période donnée; on peut chercher à faire une étude selon une catégorisation sociale ou professionnelle, où les conditions d'un segment de la population d'une société sont analysées en plus grand détail; ou bien selon une catégorisation matérielle, où l'on étudie certains objets ou conditions matérielles définies, etc. En tenant compte des hasards de la conservation, la nature même et la taille de l'échantillon ainsi que la composition de la série dépendent entièrement de l'orientation et des buts spécifiques de l'étude¹⁴. L'information interne de l'inventaire doit également être structurée. Il est prudent d'effectuer un tri des objets inventoriés selon des catégories bien définies, plus ou moins vastes, encore une fois adaptées aux besoins spécifiques de l'étude. Par exemple, les catégories pourraient différencier les types d'objets selon leur utilisation, leur matière, leur emplacement, leur

¹² Joël CORNETTE, « La révolution des objets. Le Paris des inventaires après-décès (XVII^e-XVIII^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome XXXVI (juillet-septembre), 1989, p. 481; Françoise PIPONNIER et Alain GESLAN, « Mobilier archéologique et genre de vie paysan », *Ethnologie française*, tome 3 (nouvelle série), n^o. 1-2 (1973), pp. 119-120 et voir A. SCHUURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*, *passim*.

¹³ Laurent BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne dans la première moitié du XVI^e siècle, à travers cent inventaires après-décès parisiens », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome XXXVI (juillet-septembre), 1989, p. 464

¹⁴ C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », pp. 170-172

valeur, etc. Des exemples particulièrement utiles de cette méthodologie sont fournis par les travaux de Micheline Baulant et de Laurent Bourquin sur les niveaux de vie et les objets d'utilisation quotidienne¹⁵. Ces deux auteurs ont choisi d'organiser le contenu d'objets meubles de leurs inventaires selon des catégories de fonction : Laurent Bourquin, pour les intérieurs parisiens du XVI^e siècle distingue les vêtements, le mobilier, le linge de maison, la décoration intérieure, les ustensiles, la bijouterie, et l'orfèvrerie¹⁶. Micheline Baulant, pour les intérieurs paysans de la région de Meaux au XVIII^e siècle, distingue les objets de ménage, le mobilier, le linge, les vêtements, l'outillage, les animaux, les réserves et récoltes, les objets personnels, l'argent liquide et les créances, tout en précisant la classification davantage par de nombreuses sous-catégories¹⁷. Ainsi classée, la « matière brute » de l'inventaire devient maniable¹⁸.

Malgré le consensus général concernant la nécessité d'organiser le contenu interne des inventaires et la force de la méthode statistique, il est pour ainsi dire impossible d'homogénéiser la méthodologie gouvernant l'analyse des inventaires après décès. L'étude statistique de vastes échantillons d'inventaires n'est rendue possible que

¹⁵ Micheline BAULANT, « Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750 », *Annales. Économies Sociétés Civilisations*, vol. 30, n^o. 2-3 (mars-juin 1975), pp. 505-518; L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », pp. 464-475

¹⁶ L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 467

¹⁷ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 509

¹⁸ L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 466. Cette catégorisation est utile, même si ce n'est que pour différencier un type d'objet (le mobilier spécialisé, la céramique, etc.) des autres afin d'en effectuer une étude plus précise. Voir par exemple Jean-François GENEST, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », dans Olga WEIJERS, éd., *Vocabulaire du livre et de l'écriture au moyen âge. Actes de la table ronde de Paris, 24-26 septembre 1987*, Turnhout, Brepols, 1989, pp. 136-154; Marie-Claude MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain à la fin du Moyen Âge d'après les inventaires et les testaments », *Archéologie du Midi médiéval*, n^o. 15-16 (1998), pp. 269-286

par l'utilisation d'outils informatiques¹⁹. Pourtant, les quelques tentatives louables mais assez datées d'établir une méthodologie informatique commune ne semblent pas avoir porté fruit²⁰. En effet, une telle homogénéisation méthodologique s'avère particulièrement mal adaptée à une source qui est de nature aussi hétérogène. Tout comme la nature de l'échantillon et l'organisation des données internes de l'inventaire, la méthodologie générale adoptée par un historien pour analyser un corpus d'inventaires après-décès a tendance plutôt à se conformer aux besoins et à la perspective de l'étude, à ce que le chercheur espère trouver. Il existe donc autant de spécificités méthodologiques dans le traitement des inventaires après décès qu'il y a de sujets pour lesquels ils peuvent constituer une source²¹.

1.2 - L'utilisation des inventaires après décès : historiens et méthodes

L'utilisation des inventaires après décès par les chercheurs en histoire sociale remonte à la moitié du XIX^e siècle, époque qui marque, selon l'expression de Denis Muzerelle, « l'émergence de ce qu'on appelle l'érudition moderne »²². Les travaux de chercheurs tels qu'Alexandre Tuetey et Louis Douët d'Arcq se préoccupaient surtout de

¹⁹ C'est une raison possible de l'éclosion relativement récente de l'utilisation sérielle des inventaires après décès. Voir Rachel P. GARRARD, « English probate inventories and their use in studying the significance of the domestic interior, 1570-1700 », pp. 74-76; A. HANSON JONES, « American probate inventories... », pp. 246-248; A. SCHURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », pp. 188-189; et surtout Mark OVERTON, « English probate inventories and the measurement of agricultural change », p. 210 dans A. SCHURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*

²⁰ Voir par exemple Jean-Paul COULIER, « Méthodologie de codage des inventaires après décès », pp. 287-297 et BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », pp. 121-126; dans A. SCHURMAN et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*

²¹ Si donc il est possible d'établir certains modèles et généralisations servant à une étude, il n'est pas possible de synthétiser un inventaire archétype, polyvalent, et d'y associer une méthode universelle. Voir M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », p. 148

²² Denis MUZERELLE, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Éd. CEMI., 1985, p. 10

la transcription et de la publication, voire même de l'accumulation, d'inventaires et d'autres documents d'archives (testaments, journaux) dans le cadre de recherches biographiques²³. Mark Overton remarque pour l'Angleterre une tradition semblable d'accumulation (qualifiée d' « *antiquarian* »)²⁴, avec parfois peu d'intérêt critique au sein d'études plus vastes. Bernard Quillet démontre cependant que les « travaux discrets mais capitaux d'archivistes-paléographes » tels que Tuetey²⁵ et Douët d'Arcq sont tout de même reconnus comme des textes fondateurs dans le domaine de l'histoire sociale²⁶, et la méthode prosopographique dont ils étaient les pionniers est toujours reconnue comme l'une des méthodes les plus révélatrices dans ce domaine²⁷. Des recherches relativement récentes, telles que celles de Françoise Loddé, témoignent de la continuité

²³ Voir par exemple les contributions de Tuetey et de Douët d'Arcq citées en bibliographie : Louis DOUËT D'ARCO, « Inventaire après décès des biens meubles de M^e Pierre Cardonnel, Chanoine de Notre-Dame de Paris, 1438 », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Tome VII (1880), Paris, H. Champion, 1881, pp. 37-60; Louis DOUËT D'ARCO, « Inventaire de Jeanne de Presles, veuve de Raoul de Presles, fondateur du collège de ce nom, 1347 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. XXXIX (1878), Paris, Alphonse Picard, 1878, pp. 81-109; Alexandre TUETÉY, *Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, reine de France, 1483, publié pour la première fois d'après le manuscrit original déposé à la Bibliothèque impériale*, Paris, A. Lainé et J. Havard, 1865; Alexandre TUETÉY, *Inventaire de Nicolas de Baye, chanoine de Notre-Dame, Greffier du Parlement de Paris sous Charles VI (1419) précédé d'une notice bibliographique*, Paris, Nogent-le-Rotrou, 1888; Alexandre TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417 », *Société de l'histoire de France*, 2 vol. (1885-1888), Paris, Renouard; Alexandre TUETÉY, « Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI », extrait des *Documents inédits publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique*, Paris, Imprimerie nationale, 1880. D'un intérêt particulier à la présente étude, Alexandre TUETÉY et Henri LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435 », *Société de l'histoire de France*, 3 vol. (1903-1915), Paris, Renouard, contenant l'édition de l'inventaire après décès de Clément de Fauquembergue aux pp. LXVI-XC du tome 3

²⁴ M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 210

²⁵ À côté de Tuetey, Quillet cite Emile Campardon, Gabriel Garric et Ernest Coyecque. Bernard QUILLET, « Une contribution de certains inventaires après décès du XVe siècle à l'histoire sociale du XVe siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, n° 52 vol. 4 (1974), p. 465

²⁶ B. QUILLET, « Une contribution de certains inventaires après décès... », pp. 465-481

²⁷ Françoise AUTRAND et Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, « Vie sociale et municipale de Paris aux XIV^e et XV^e siècles », dans *London and Paris from the beginnings to the year 2000, Franco-British Studies*, n° 17 (1994). pp. 69-70

de cette méthode²⁸.

Cependant l'intérêt porté aux inventaires après décès depuis les années 1970 environ a tendance à s'éloigner de l'histoire centrée sur les grands personnages et à s'orienter plutôt vers des études sociales et économiques beaucoup plus vastes, touchant les sociétés étudiées dans un sens large. Les études de grande envergure de Fernand Braudel et d'Emmanuel Le Roy Ladurie, parues dans les années 1960, préfigurent l'importance qu'allaient prendre les inventaires après-décès dans les études sur la culture matérielle et la démographie historique²⁹. Ceux-ci, en tant que source polyvalente, sont parfois difficiles à manier dans cette orientation relativement récente. Les actes de la conférence de Leeuwenborch (Wageningen, 5-7 mai 1980) édités par Anton Schuurman et Ad Van Der Woude, que j'ai déjà abondamment cités³⁰, sont un recueil capital présentant le vaste éventail de nouvelles recherches et d'expérimentations méthodologiques mettant en vedette les inventaires après décès en histoire sociale et économique. Recueil essentiel donc, mais datant déjà de vingt-cinq ans. Il serait utile de voir renouvelée la mise en commun des résultats des recherches centrées sur les inventaires après décès pour pouvoir témoigner de leur évolution.

Les inventaires après décès s'avèrent particulièrement utiles pour les recherches touchant aux niveaux de vie. Jean-Pierre Sosson, dans les actes du colloque de Spa (21-25 octobre 1998) sur les niveaux de vie au Moyen-Âge, cite les inventaires parmi les

²⁸ Françoise LODDÉ, « Un conseiller de Charles V : Grégoire Langlois, maître des Requêtes de l'hôtel du roi, évêque de Sées (vers 1330-1404). Testament et inventaire après décès », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1991-1992, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1993, pp. 137-183.

²⁹ F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme*; Emmanuel LE ROY LADURIE, *Les paysans du Languedoc*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1966, surtout pp. 455-461

³⁰ A. SCHURMAN, et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*

sources indispensables de ce domaine³¹. À l'intérieur de cette discipline nous pouvons préciser les recherches qui s'intéressent à la composition de la fortune individuelle matérielle, mobilière et immobilière, par exemple dans les travaux de Johannes Faber³². Nous voyons également chez Laurent Bourquin une préoccupation quant aux mentalités qui gouvernent l'accumulation et la disposition de ces richesses³³. Françoise Piponnier, pour le Moyen-Âge, période qui m'intéresse principalement, a raison d'insister sur l'importance de l'utilisation sérielle des inventaires après décès dans ces études. C'est la comparaison statistique de ces observations sur la fortune individuelle qui permet d'établir des schémas plus représentatifs de stratification sociale selon la richesse et la qualité de vie, les *niveaux de vie* proprement dits³⁴. Nous retrouvons ces préoccupations dans les travaux de Rachel Garrard, de Jan Kuuse, et de Thera Wijzenbeek³⁵. Le regard que jette Micheline Baulant sur les niveaux de vie des paysans dans la région de Meaux au XVIII^e siècle traite de façon très complète l'utilisation des inventaires après décès dans ce domaine tout en proposant une méthodologie efficace et lucide³⁶.

Les informations sur le quotidien que fournissent les inventaires après décès permettent également d'ajouter une dimension économique au portrait de la composition

³¹ Jean-Pierre SOSSON, « Les niveaux de vie au Moyen Âge : en guise d'introduction », dans Jean-Pierre SOSSON *et al.*, *Les Niveaux de vie au Moyen Âge: Mesures, perceptions et représentations. Actes du Colloque international de Spa, 21-25 octobre 1998*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1999, pp. 27-28

³² Johannes A. FABER,, « Inhabitants of Amsterdam and their possessions, 1701-1710 », pp. 149-156 dans SCHUURMAN, A. et A. VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories...*

³³ L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », pp. 467-474

³⁴ Françoise PIPONNIER, « Une maison villageoise au XIV^e siècle; le mobilier », *Rotterdam Papers II. A contribution to medieval archeology*, Rotterdam, 1975, p. 151; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », pp. 119-120, 129

³⁵ R. P. GARRARD, « English probate inventories... », pp. 56-59; J. KUUSE, « The Swedish probate inventories... », p. 219; T. WIJZENBEEK, « Delft in the eighteenth century », p. 158

³⁶ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », *passim*, surtout p. 505

sociale. Dans de nombreux cas, il est possible de déterminer d'après les objets et matériaux inventoriés, si ce n'est fait nommément, la profession d'un individu, surtout s'il s'agit d'un artisan ou d'un autre producteur. Il est donc possible de localiser plus précisément l'individu dans un schéma de démographie économique et professionnelle (voir Garrard et Schuurman, et les travaux de l'abbé Gilbert Loubès)³⁷. Inversement, Laurent Bourquin remarque que l'absence d'objets et de réserves liés à l'activité productrice chez certaines classes professionnelles, tels que les intellectuels, rend plus aisée la recherche sur leur situation économique et sociale en évitant la confusion entre avoir personnel et professionnel³⁸. La restitution d'un espace social et économique plus vaste est également possible à travers l'étude sérielle des inventaires, et Bernard Quillet cite en particulier les témoignages de transactions contenues dans les inventaires (lettres, dettes, créances, transactions immobilières...) qui peuvent aider à restituer pour une population les liens sociaux et commerciaux qui l'animaient³⁹. Françoise Piponnier nous fait remarquer que la présence de certains objets, tels que des pièces de monnaie, dont la provenance peut être identifiée avec certitude, peut également témoigner de l'existence de ces réseaux d'échange social et commercial sur une grande échelle géographique⁴⁰.

Le long de ces réseaux s'effectuait également l'échange d'idées, et les inventaires de livres renseigne énormément sur de nombreux aspects de la vie culturelle

³⁷ R. P. GARRARD, « English probate inventories... », p. 62; A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 185; Gilbert LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage gascons du XVe siècle », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. n°. 2 (1969-1972), p. 585

³⁸ L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 465

³⁹ B. QUILLET, « Une contribution de certains inventaires après décès... », p. 468-481; voir aussi M. BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », p. 117

⁴⁰ F. PIPONNIER, « Une maison villageoise au XIV^e siècle... », p. 159

et intellectuelle⁴¹. Carla Bozzolo et Ezio Ornato tentent d'élucider la méthodologie et la multiplicité des approches de l'analyse des inventaires des livres⁴². Jean-François Genest et Marie-Pierre Lafitte utilisent, par exemple les inventaires pour cerner de façon plus précise le cadre matériel de l'entreposage et de l'utilisation des livres ainsi que de leur composition même⁴³. Paula Hefti adopte plutôt une méthodologie prosopographique et littéraire pour tracer la carrière d'érudition d'un personnage lettré et haut-placé, le chanoine Clément de Fauquembergue, sujet également de la présente étude⁴⁴.

Les inventaires après décès témoignent certes du contexte économique et social dans lequel vivait le défunt. Mais ils sont, avant tout, une liste de biens meubles. Il va de soi, donc, que l'un des domaines où les inventaires après décès sont les plus révélateurs est celui de l'histoire de la culture matérielle. C'est d'ailleurs l'utilisation principale que j'en fais dans la présente étude, et pour cette raison, je reviendrai plus longuement sur les avantages de l'exploitation des inventaires après décès dans ce domaine. Il est possible de rajouter ici cependant quelques remarques sur l'utilisation sérielle et statistique des sources dans le domaine de l'histoire de la technologie, particulièrement dans le domaine agricole et artisanal⁴⁵. Carl-Johan Gadd, Jan Kuuse et Mark Overton signalent l'importance de ces documents surtout pour la compréhension de

⁴¹ Voir par exemple Matthieu DESACHY, « Les livres et les bibliothèques des chanoines de Rodez aux XIV^e et XV^e siècles », dans *Livres et bibliothèques (XIII^e - XV^e siècles) : 31^e colloque de Fanjeaux*, Toulouse, éd. Privat, 1996, coll. « Cahiers de Fanjeaux » n^o. 31, pp. 161-165. Il est important de noter que les inventaires après décès ne sont pas les seuls à inventorier les collections de livres, qui sont également recensés, par exemple, dans les catalogues de bibliothèques privées et institutionnelles.

⁴² C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... »

⁴³ J.-F. GENEST, « Le mobilier des bibliothèques... », pp. 136-154 et Marie-Pierre LAFITTE, « Le vocabulaire médiéval de la reliure d'après les anciens inventaires », pp. 61-78 dans O. WEIJERS, éd., *Vocabulaire du livre...*

⁴⁴ Paula HEFTI, « La formation d'un humaniste au début du XV^e siècle en France », *Romania*, t. 92 (1971), pp. 289-325

⁴⁵ Voir A. SCHURMAN, « Probate inventories: research issues... », pp. 20-21

l'introduction, de l'évolution et de la transmission de nouvelles technologies et pratiques agricoles⁴⁶. En effet, les contributions de Carla Bozzolo et Ezio Ornato ainsi que de Thera Wijzenbeek nous le rappellent, la sérialité des sources nous permet non seulement d'obtenir une description plus fiable et généralisée de l'état de la culture matérielle d'une société, mais offre également une image de son évolution à travers l'histoire⁴⁷.

Il existe donc une multiplicité de sujets qui peuvent être explorés à l'aide des inventaires après décès. À part le recueil capital de Schuurman et Van Der Woude, je n'ai pas trouvé d'ouvrage proposant une synthèse des utilisations de cette source. Les témoignages de leur utilité se trouvent donc éparpillés parmi les études d'innombrables chercheurs : il serait difficile, voire impossible de les recenser tous. Je n'essayerai pas de le faire, et la plupart des exemples cités précédemment et au long de cette étude se rapportent aux sujets et à la période qui me concernent directement, c'est à dire les chanoines et la culture matérielle urbaine du bas Moyen-Âge. Il est important de noter la précieuse contribution de Micheline Baulant et de Françoise Pionnier à la compréhension de la méthodologie de l'analyse des inventaires après décès⁴⁸. Seules dans le domaine français (d'après mes recherches), elles se penchent plus précisément sur les particularités, avantageuses et désavantageuses, de la source et oeuvrent à élucider son utilisation comme outil historique. Françoise Piponnier, dont le domaine de

⁴⁶ C.-J GADD, « Swedish probate inventories... », p. 234; J. KUUSE, « The Swedish probate inventories... », pp. 220-223; M. OVERTON, « English probate inventories... », pp. 210-213

⁴⁷ C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 167; T. WIJZENBEEK, « Delft in the eighteenth century », pp. 158-159

⁴⁸ Voir l'ensemble des contributions de Micheline Baulant et de François Piponnier placées en bibliographie, ainsi que leurs contributions dans le recueil de Schuurman et Van Der Woude : M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », pp. 33-42; M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », pp. 141-148; M. BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », pp. 115-126; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », pp. 127-139

recherche touche la présente étude de plus près, illustre les avantages de l'inventaire après décès comme l'une des multiples sources dans le domaine multidisciplinaire de l'histoire de la culture matérielle médiévale. Nous y reviendrons. Résumons en insistant sur l'utilité primordiale des travaux de mesdames Baulant et Pionnier, ainsi que ceux de Schuurman et Van Der Woude, pour toute étude visant à comprendre l'utilisation de l'inventaire après décès comme outil historique.

1.3 - Limites de la source et de son utilisation

1.3.1 - Conservation des sources et représentativité de l'échantillonnage

L'utilisation des inventaires après décès doit cependant se faire avec soin. Aucune source n'est parfaite, et tout en jouissant de la richesse d'une source telle que l'inventaire après décès, il faut également comprendre ses limites. Le premier problème dont les historiens doivent tenir compte est entièrement hors de leur contrôle, soit le hasard de la conservation des documents eux mêmes. Il est presque certain, pour les époques lointaines, que la part d'inventaires après décès qui existent aujourd'hui (comme c'est le cas pour n'importe quelle source d'ailleurs) ne représente qu'une infime fraction du volume réel des sources à leur époque d'origine. L'oubli, les destructions et les ravages du temps éliminent la majeure partie des documents et ceux qui restent risquent, dans de nombreux cas, d'être dispersés dans des fonds d'archives en attendant leur découverte fortuite⁴⁹. Par exemple, Micheline Baulant estime que seulement environ 1,5% des inventaires après décès rédigés dans la région de Meaux aux XVII^e et XVIII^e siècle nous seraient parvenus (soit environ 3000 inventaires existants, au mieux, pour un

⁴⁹ M. BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », p. 115; T. WIJSENBEK, « Delft in the eighteenth century », pp. 157, 167

ensemble primitif estimé à près de 200 000 inventaires)⁵⁰. Bien sûr, il y a des exceptions et il existe des fonds bien documentés et abondants (sans, bien sûr, oser dire complets). Ces cas sont naturellement plus fréquents pour des périodes plus récentes, par exemple le fonds d'archives catalogué par les Mormons aux États-Unis, cité par Alice Hanson-Jones (même si les fonds américains souffrent eux aussi des hasards de la conservation), et les séries deltoises, assez complètes, signalées par Thera Wijsenbeek pour le XVIII^e siècle⁵¹. L'établissement d'un échantillon sériel, dont l'importance a déjà été expliquée, dépend d'abord de l'existence même des actes. Il va de soi, donc, que l'échantillon parfait n'existe pas. Les séries témoignant d'une vaste continuité dans le temps ou d'homogénéité dans leur origine géographique ou sociale sont rares, d'où l'importance de définir la qualité et la nature de la série que l'on désire constituer, en fonction des besoins de la recherche et, avant tout, de la disponibilité des sources⁵².

Là où les sources existent, il n'y a tout de même aucune garantie de leur représentativité au niveau de la démographie socio-économique. Même si des exemples d'inventaires après décès peuvent être trouvés pour chaque niveau de la société, ces documents ne sont pas rédigés systématiquement pour l'ensemble de la population. Les inventaires après décès sont un outil administratif rédigé pour les raisons évoquées précédemment, notamment pour assurer le bon déroulement d'une succession, surtout lors de cas problématiques comme en présence d'héritiers mineurs ou pour certaines

⁵⁰ M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », p. 143

⁵¹ A. HANSON JONES, « American probate inventories... », pp. 239-241; T. WIJSENBEEK, « Delft in the eighteenth century », pp. 157, 167

⁵² C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », pp. 169-172

catégories sociales, tels que les chanoines et les mainmortables⁵³. Les individus qui n'avaient aucune raison, obligation ou moyen de faire rédiger leur inventaire après décès sont donc passés sous silence. De plus, la représentativité démographique dans les inventaires qui ont pu nous parvenir n'est pas tout à fait fiable : les niveaux sociaux et professionnels d'une société ne sont pas forcément représentés proportionnellement à leur importance démographique et il y a un risque de sur-représentation des niveaux socio-économiques supérieurs⁵⁴. Ces limites sont attestées de façon universelle : aucune source, quelle qu'elle soit, ne peut offrir un aperçu global de sa société et prétendre à la représentativité totale⁵⁵.

1.3.2 - Omissions

Que ce soit au niveau des informations sur le défunt et de sa situation socio-économique, ou de l'inventaire des biens meubles comme tel, l'inventaire après décès ne constitue aucunement une source exhaustive. Il est vrai que les inventaires peuvent

⁵³ Voir M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », pp. 141-143; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », pp. 35-36; C.-J. GADD, « Swedish probate inventories... », pp. 232-233; J. KUUSE, « The Swedish probate inventories... », pp. 217-218; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », pp. 127-140; A. SCHURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », pp. 180-181; G. VEINSTEIN et Y. TRIANTAFYLLOIDOU-BALLADIÉ, « Les inventaires après décès ottomans... », p. 195. Pour la succession des chanoines, voir Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1999, p. 64

⁵⁴ Danièle ALEXANDRE BIDON et Françoise PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette aux XIV^e et XV^e siècles », dans Denis MENJOT, éd., *Les Soins de beauté: Moyen Age - début des temps modernes. Actes du III^e Colloque international, Grasse (26-28 avril 1985)*, Nice, Centre d'Etudes médiévales, 1987, p. 211; M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 509; J. KUUSE, « The Swedish probate inventories... », p. 218

⁵⁵ Voir notamment Voir M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », pp. 144-147; BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », p. 115; M. OVERTON, « English probate inventories... », pp. 207-209, 211; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », p. 129; G. VEINSTEIN et Y. TRIANTAFYLLOIDOU-BALLADIÉ, « Les inventaires après décès ottomans... », p. 196; T. WIJSENBECK, « Delft in the eighteenth century », pp. 167-168

constituer une source importante d'information biographique sur un personnage⁵⁶, mais les renseignements fournis ne sont guère complets. L'âge du défunt n'est presque jamais indiqué, et les informations sur sa famille sont au mieux sommaires, ne fournissant presque rien sur les parents du défunt et peu sur l'époux(se) et les héritiers. Il manque également la date du décès⁵⁷. Nous ne connaissons donc que très rarement l'intervalle de temps écoulé entre le décès et la rédaction de l'inventaire. S'il arrive que ce laps de temps soit grand, il est possible que de nombreux biens ayant appartenu au défunt aient disparu de son domicile avant la rédaction de l'inventaire, qu'ils aient été soustraits pour des raisons légitimes (legs, dons, prélèvements) ou dissimulés frauduleusement⁵⁸. De plus, seuls les biens ayant appartenu au défunt sont inventoriés. Les biens tenus en propriété commune auxquels pouvait avoir accès le défunt, l'outillage agricole ou artisanal par exemple, ainsi que les biens propres du conjoint survivant et des héritiers, sont exclus de l'inventaire⁵⁹. Les animaux manquent souvent, quoiqu'il existe parfois d'autres objets attestant de leur présence. Les bêtes d'un agriculteur tenues par bail à cheptel n'apparaissent pas nécessairement, ni les documents qui prouveraient une telle transaction, car les lettres, les dettes et les créances ne sont pas non plus universellement

⁵⁶ Alexandre Tuetey affirme que l'inventaire après décès de Clément de Fauquembergue constitue, en effet, la meilleure source d'information biographique pour ce personnage assez méconnu hors de ses fonctions professionnelles. A. TUETÉY et H. LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », t.3, p. II

⁵⁷ M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », p. 146; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 38; R. P. GARRARD, « English probate inventories... », p. 61; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », p. 129; T. WJUSENBEEK, « Delft in the eighteenth century », p. 163

⁵⁸ Il est peu probable cependant que les notaires et les priseurs soient coupables de fraude intentionnelle. M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 507; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », pp. 34-35; G. LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage... », p. 584; F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », p. 240; M. OVERTON, « English probate inventories... », pp. 206-207; A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 180

⁵⁹ F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », p. 239; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 35; C.-J. GADD, « Swedish probate inventories... », p. 232; M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 206

présentes dans les inventaires⁶⁰. Il n'est pas non plus certain que les biens inventoriés au domicile constituent l'avoir total du défunt, et qu'il n'ait pas eu des biens entreposés en un autre lieu⁶¹.

Les omissions les plus courantes concernent les objets de faible valeur. Ceci peut surprendre, car de nombreux inventaires énumèrent et présentent avec soin des objets brisés, rapiécés ou autrement en mauvais état. Cependant, le règlement de la succession du défunt donnait souvent lieu à une vente aux enchères. Les objets inventoriés avaient donc une valeur marchande. Les objets et rebuts métalliques et les meubles, même dans un piètre état, pouvaient tout de même être vendus⁶². Sont absents par contre, de façon presque universelle, les ustensiles et menus articles en matière commune comme le bois, l'os ou la céramique⁶³. Les jouets d'enfant, probablement confectionnés dans ces matériaux humbles, manquent également⁶⁴. Le linge de corps est souvent absent sauf dans les foyers les plus pauvres, où les menus objets constituaient une part plus

⁶⁰ G. LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage... », pp. 588-589; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 35; M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 206; A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 180

⁶¹ C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 167

⁶² M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », pp. 506-508; M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », pp. 146-147; T. WUSENBEEK, « Delft in the eighteenth century », p. 164

⁶³ D. ALEXANDRE BIDON et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », p. 213; BAULANT, M., « Typologie des inventaires... », p. 34; Gabriel FOURNIER, « Usages et techniques de la vie quotidienne : vaisselle de bois, silos », dans Michel DE BOÛARD (mélanges), *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard*, Genève, Droz, 1982, Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, n°. XXVII, p. 160; G. LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage... », p. 587; M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain... », p. 274; F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », p. 240; Françoise PIPONNIER, « Vivre noblement en Bourgogne au XIV^e siècle », p. 313 dans M. DE BOÛARD, *Mélanges d'archéologie et d'histoire...*; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », p. 121

⁶⁴ Françoise PIPONNIER, « Les objets de l'enfance », dans L. HENRY, dir., *Annales de Démographie historique, 1973. Études, comptes rendus, documents, bibliographie*, Paris/La Haye, Mouton & Compagnie, 1973, pp. 69-71; A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 180

importante de la fortune mobilière⁶⁵. Ces omissions ne signalent pas pour autant l'absence de ces articles dans les demeures : l'archéologie témoigne de leur présence, voire même de leur abondance, surtout en ce qui concerne les objets usuels de matière commune⁶⁶.

Les inventaires ignorent également les articles de consommation quotidienne. Si les réserves agricoles sont parfois attestées, la nourriture quotidienne est passée sous silence. Il en va de même pour les chandelles, malgré la présence de chandeliers⁶⁷.

Les paroles simples mais évocatrices de Marie-Claude Marandet expriment bien les limites de la source : « le plus bel inventaire ne peut donner que ce qu'il a »⁶⁸. Cependant, ce qui n'est pas dit peut poser un piège particulièrement difficile pour l'historien. La logique qui gouverne le comportement des rédacteurs des inventaires échappe peut-être à l'historien, mais elle était comprise par les contemporains de l'acte. Il est donc fort probable que de nombreuses omissions des inventaires sont dans le domaine du sous-entendu : des objets, des comportements ou des situations tellement banales pour les rédacteurs de l'acte que leur description paraissait superflue⁶⁹.

⁶⁵ R. P. GARRARD, « English probate inventories... », p. 61; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », p. 137; F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », p. 240

⁶⁶ D. ALEXANDRE BIDON et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », p. 213; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 34; G. DÉMAINS D'ARCHIMBAUD, « L'équipement céramique d'une maison méridionale au bas Moyen Âge : sources écrites et archéologiques », pp. 107-111 dans M. DE BOUARD, *Mélanges d'archéologie et d'histoire...*; G. FOURNIER, « Usages et techniques... », p. 160; G. LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage... », p. 587; M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain... », p. 274; F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », p. 240; F. PIPONNIER, « Vivre noblement... », pp. 313, 315; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », p. 121

⁶⁷ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 507; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 39

⁶⁸ M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain... », p. 280

⁶⁹ C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 169; G. FOURNIER, « Usages et techniques... », p. 160; J.-F. GENEST, « Le mobilier des bibliothèques... », p. 154

Le regroupement et la prise d'un certain nombre d'objets sous une même rubrique, quoiqu'ils ne constituent pas une omission comme telle, sont un autre problème qui relève peut-être des sous-entendus de la méthode de rédaction des inventaires après décès. Ces objets sont parfois regroupés de façon logique (par matière ou fonction, comme l'orfèvrerie, les meubles...), ou constituent des regroupements tout à fait hétéroclites⁷⁰. Il n'est pas aisé de séparer les composantes individuelles de ces regroupements, surtout lors d'une étude économique, et la logique qui gouverne de tels regroupements n'est pas toujours évidente.

1.3.3 - Recours aux sources auxiliaires

Comment donc restituer le contexte qui permettrait de voir au-delà du silence des rédacteurs? L'inventaire après décès, source riche malgré ses limites et ses omissions, ne peut pas être utilisé indépendamment. Sa force principale se manifeste lorsqu'il est utilisé de concert avec d'autres sources capables de nous renseigner. Pour les études sociales et économiques, privilégiées des historiens, l'exploration d'autres sources d'archives, notamment d'actes notariés, peut s'avérer fructueuse. Les séries documentaires comme les testaments, les documents fiscaux, les actes civils, procès verbaux, les parcellaires et autres documents fonciers, peuvent aider à reconstituer les espaces et les réseaux d'échange sociaux des défunts et de leurs familles. Les comptes et autres registres commerciaux contribuent à élucider les réseaux d'échange commerciaux et sont par ailleurs d'une importance capitale en histoire économique⁷¹. Il est rare, mais

⁷⁰ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 509; R. P. GARRARD, « English probate inventories... », p. 61; M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 207

⁷¹ J.A. FABER, « Inhabitants of Amsterdam... », p. 149; R. P. GARRARD, « English probate inventories... », p. 57; A. HANSON JONES, « American probate inventories... », p. 245; Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, « Que nous apprennent les inventaires après décès de la cuisine au Moyen Âge? »,

particulièrement souhaitable que les séries documentaires soient parallèles aux échantillons d'inventaires. Il devient alors possible d'établir des concordances directes entre les inventaires et ces sources, comme c'est le cas des registres d'enterrement deltois relevés par Thera Wijzenbeek pour le XVIII^e siècle, qui fournissent l'adresse précise de chaque défunt de l'échantillon d'inventaires après décès qu'elle a étudié⁷².

Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un simple exercice permettant de boucher les trous des inventaires à l'aide d'autres sources. Il arrive également que les inventaires après décès fournissent une source principale lorsque d'autres documents font défaut⁷³. Les séries documentaires s'éclairent et s'enrichissent mutuellement, et c'est souvent lors de telles rencontres que l'inventaire après décès prouve sa force et dévoile la richesse de ses données dans des domaines où l'on n'avait peut-être pas soupçonné son utilité. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine de l'histoire de la culture matérielle, discipline où, en dehors de l'histoire sociale et économique, l'inventaire après décès s'avère d'une utilité capitale.

1.4 - Les inventaires après décès et l'histoire de la culture matérielle

1.4.1 - Apports multiples à la discipline

L'histoire de la culture matérielle ne doit pas être comprise comme étrangère à l'histoire sociale et économique que laisse entrevoir l'étude des sources d'archives, telle

Communication préparée pour la table ronde du 13 décembre 2002 dans le cadre des recherches du pôle des sciences de la ville de l'Université de Paris VII, à paraître, p. 1; F. LODDÉ, « Un conseiller de Charles V : Grégoire Langlois... », pp. 151-153; B. QUILLET, « Une contribution de certains inventaires après décès... », p. 476-481. Pour l'éventail des sources documentaires qui enrichissent les recherches sur les niveaux de vie, spécifiquement, voir J.-P. SOSSON, « Les niveaux de vie au Moyen Âge... »

⁷² T. WIJZENBEEK, « Delft in the eighteenth century », p. 164

⁷³ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 505; M. BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », p. 115

que décrite précédemment. L'histoire de la culture matérielle *est* une histoire sociale et économique de grande envergure. Ce qui la différencie c'est qu'elle cherche à comprendre les sociétés qu'elle étudie à travers leur réalité matérielle, le contexte physique dans lequel se déroulait la vie quotidienne. Selon les sages paroles d'Anton Schuurman, « knowledge of human behaviour and opinions can be derived from material objects. »⁷⁴ L'objet devient donc une source, évocatrice des mentalités de la société qui l'a créée, lisible autant que le sont les sources textuelles⁷⁵. Les historiens de la culture matérielle cherchent, justement, à « faire parler ces traces qui (...), souvent ne sont point verbales »⁷⁶, les témoins de la réalité physique des sociétés antérieures.

Ces mêmes témoins sont multiples, et l'histoire de la culture matérielle constitue un domaine réellement pluridisciplinaire dans sa méthode et dans ses sources. Parmi celles-ci les principales sont l'archéologie, l'iconographie et les sources documentaires. Comme l'atteste le survol des limites des inventaires après décès, il est évident qu'aucune source n'est parfaite. Cependant, les sources de l'histoire de la culture matérielle peuvent agir de façon complémentaire et mutuellement enrichissante, chacune

⁷⁴ A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 178

⁷⁵ Il existe toujours, malheureusement, une certaine inimitié entre les archéologues et les historiens du texte, inimitié déplorée par des personnages illustres tels que Michel de Boüard. Jean-Marie Pesez évoque l'attitude présente chez certains historiens du texte qui persistent à considérer la source archéologique, matérielle, comme subordonnée au texte, sujet principal et privilégié de l'histoire. L'oeuvre de Françoise Piponnier constitue une contribution particulièrement louable à la mise à l'écart de ce préjugé handicapant. Voir Jean-Marie PESEZ, « Archéologues et historiens », pp. 295-308 dans M. DE BOÜARD, *Mélanges d'archéologie et d'histoire...* Voir aussi Emmanuel BODART, « Approche archéologique et archivistique de la matérialité urbaine : l'exemple de Namur entre le XII^e et le XVI^e siècle », p. 82 dans R. NOËL, I. PAQUAY et J.-P. SOSSON, éd. *Au-delà de l'écrit : Les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et des techniques. Nouvelles perspectives. Actes du Colloque international de Marche-en-Famenne, 16-20 octobre 2002*. Université Catholique de Louvain, BREPOLS, 2003. Typologie des Sources du Moyen Âge occidental, hors-série.

⁷⁶ Je me réfère ici à l'article de René Noël, qui cite les paroles de Michel Foucault, exprimant la difficulté « de faire parler ces traces qui (...), souvent, ne sont point verbales ou disent en silence autre chose que ce qu'elles disent », Michel FOUCAULT, *L'archéologie du savoir*. Paris, 1969 (Bibliothèque des sciences humaines), p. 14, cité dans René NOËL, « Des écrits aux documents non écrits : la Typologie des sources du Moyen Âge occidental à mi-parcours », p. 13 dans R. NOËL et al., *Au-delà de l'écrit...*

contribuant à combler les lacunes de l'autre, comme c'est le cas avec la comparaison de différents corpus archivistiques. Il est convenu parmi les historiens de la culture matérielle que le meilleur moyen d'obtenir une image aussi complète que possible du contexte matériel d'une société donnée est d'utiliser de façon comparative l'apport varié de ces sources⁷⁷.

L'archéologie, révélatrice des objets eux-mêmes ayant constitué ce contexte matériel, se trouve naturellement en premier lieu des sources de la culture matérielle. Aucune source ne peut approcher la richesse de données que fournissent les artefacts quant à leur réalité physique, aux matériaux et techniques de leur composition : ce sont des réalités que l'écrit, par exemple, ne peut saisir⁷⁸. Tous les secteurs de l'activité et de la science humaine laissent derrière eux des traces physiques qui peuvent être révélées

⁷⁷ La nécessité de l'utilisation comparative des sources est comprise universellement dans ce domaine. BODART, E., « Approche archéologique et archivistique... », p. 81; Georges COMET, « L'iconographie, source d'histoire des techniques », p. 197; Michael MCCORMICK, « L'économie du haut Moyen Âge au XXI^e siècle. Vers l'avenir scientifique du passé historique », p. 29; J.-P. SOSSON, « L'économie du bas Moyen Âge : quelques questions à l'archéologie et aux sciences 'pures et dures' », p. 51, tous dans R. NOËL *et al.*, *Au-delà de l'écrit... Voir aussi D. ALEXANDRE BIDON et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », p. 211; G. DÉMAINS D'ARCHIMBAUD, « L'équipement céramique... », pp. 105-106; J.-F. GENEST, « Le mobilier des bibliothèques... », pp. 136-137; F. PIPONNIER, « Les objets de l'enfance », pp. 69-71; F. PIPONNIER, « Vivre noblement... », p. 309; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », p. 119; Françoise PIPONNIER et Perrine MANE, *Se vêtir au Moyen Âge*, Paris, Adam Biro, 1995, pp. 1-21; J.-P. SOSSON, « Les niveaux de vie au Moyen Âge... », *passim*. Pour un exemple de l'utilité d'une telle approche multidisciplinaire et comparative, voir John Willis CLARK, *The Care of Books : an Essay on the Development of Libraries and Their Fittings From the Earliest Times to the End of the Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1902, Reprint Londres, Variorum Reprints, 1975. Dès la moitié du XIX^e siècle, les dictionnaires magistraux de mobilier et d'architecture médiévaux d'Eugène Viollet-Le-Duc faisaient preuve de cette méthode comparative, synthétisant source d'archives, source littéraires, iconographie et archéologie. Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, Paris, Morel, 1872-1875, 6 vol, et Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Encyclopédie médiévale d'après Viollet-le-Duc*, Réédition de synthèse du *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du X^e au XV^e siècle* (Paris, 1853) et du *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance* (Paris, 1858) sous la direction de Georges BERNAGE, Paris, Inter-Livres, 1993, 2 vol.*

⁷⁸ C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 175; NOËL, R., « Des écrits aux documents non écrits... », p. 18; Françoise Piponnier mentionne également l'utilité remarquable des reconstructions expérimentales d'objets archéologiques pour les renseignements sur les techniques et matériaux de construction F. PIPONNIER et P. MANE, *Se vêtir au Moyen Âge*, pp. 14, 19-20

par l'archéologie et ses sciences connexes, les « sciences naturelles » qui témoignent de la « mémoire des lieux »⁷⁹. Le hasard de la conservation est ici encore un facteur primordial, mais à l'intérieur de ces contraintes, l'archéologie se veut objective⁸⁰.

Comme je l'ai soulevé précédemment, l'archéologie révèle ce qui a pu être passé sous silence à cause du sous-entendu, ces données trop familières et trop banales pour être enregistrées par les auteurs des textes⁸¹ : absents des inventaires à cause de leur piètre valeur, par exemple, les ustensiles en bois et en céramique font surface en abondance; ou encore, un meuble de bibliothèque, dont la description sommaire fut longtemps mal interprétée, prend une forme entièrement nouvelle lorsque l'on contemple les exemples survivants du même type...⁸². Ce qui n'a même pas lieu d'être écrit peut également laisser des traces matérielles, révélatrices des comportements mêmes des sociétés antérieures, comme en témoignent les déformations osseuses et dentaires résultant

⁷⁹ R. NOËL, « Des écrits aux documents non écrits... », p. 19. L'éventail d'études dans le recueil dirigé par Noël offre une excellente introduction à la contribution des sciences archéologiques au discours historique. R. NOËL *et al.*, *Au-delà de l'écrit...*

⁸⁰ D. ALEXANDRE BIDON et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », pp. 211, 214; G. COMET, « L'iconographie, source d'histoire des techniques », pp. 198-200; R. NOËL, « Des écrits aux documents non écrits... », p. 17

⁸¹ C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 169; G. FOURNIER, « Usages et techniques... », p. 160; J.-F. GENEST, « Le mobilier des bibliothèques... », p. 154 Voir note 69 *supra* et E. BODART, « Approche archéologique et archivistique... », p. 83; J.-P. SOSSON, « L'économie du bas Moyen Âge... », p. 51

⁸² D. ALEXANDRE BIDON et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », p. 213; M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 34; G. DÉMAINS D'ARCHIMBAUD, « L'équipement céramique d'une maison méridionale au bas Moyen Âge : sources écrites et archéologiques », pp. 107-111 dans M. DE BOUARD, *Mélanges d'archéologie et d'histoire...*; G. FOURNIER, « Usages et techniques... », p. 160; G. LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage... », p. 587; M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain... », p. 274; F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », p. 240; F. PIPONNIER, « Vivre noblement... », pp. 313, 315; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », p. 121. Pour l'exemple des meubles, J.-F. GENEST, « Le mobilier des bibliothèques... », p. 154

d'activités ostentatoires ou artisanales, décrites par Caroline Polet⁸³.

L'iconographie quant à elle a l'avantage principal de représenter ses sujets en pleine interaction avec leur environnement matériel. Elle peut donc renseigner sur les gestes et les comportements reliés à l'utilisation des objets et de l'espace, dimensions que les sources écrites et archéologiques ne peuvent aborder au mieux qu'indirectement⁸⁴. Contrairement à l'archéologie et aux sources écrites également, qui ne représentent que les vestiges fortuits ou les objets qui les intéressent, l'iconographie offre parfois des représentations complètes de l'espace, surtout des intérieurs : les objets omis par les autres sources s'y trouvent parfois. Ceci est particulièrement vrai pour le linge de corps et de maison, pauvrement représenté en archéologie et dans les sources d'archives⁸⁵. Les représentations iconographiques offrent également un grand nombre de détails qualitatifs, tels que la couleur et la décoration des objets, ainsi que d'importants indices quant à leur construction. Il faut cependant se méfier de la possibilité de subjectivité et d'idéalisation dans les représentations, ainsi que des multiples niveaux d'habileté technique dans la représentation, qui peuvent influencer la fiabilité des images comme représentations objectives du monde matériel⁸⁶.

⁸³ Caroline POLET, « Les dents et les ossements humains révélateurs des vécus », pp.365-403 dans R. NOËL *et al.*, *Au-delà de l'écrit... Il est impossible, bien sûr, de résumer la totalité de la contribution de l'archéologie à l'histoire de la culture matérielle. De bons exemples de l'envergure de cette discipline se trouvent dans Michel DE BOÛARD, *Manuel d'archéologie médiévale*, ainsi que dans les recueils de R. NOËL *et al.*, *Au-delà de l'écrit...* et M. DE BOÛARD, *Mélanges d'archéologie et d'histoire...**

⁸⁴ D. ALEXANDRE BIDON et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », p. 220; R. NOËL, « Des écrits aux documents non écrits... », p. 17. Les déformations corporelles relevées par Caroline Polet sont en effet un témoignage archéologique de cette interaction du sujet vivant avec son environnement matériel. Cependant, ces vestiges ne présentent que le résultat de cette interaction et non pas le geste ou le comportement lui-même en cours d'exécution. C. POLET, « Les dents et les ossements humains... »

⁸⁵ M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain... », p. 272; F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », pp. 239-240; F. PIPONNIER, et P. MANE, *Se vêtir au Moyen Âge*, pp. 14-16

⁸⁶ D. ALEXANDRE BIDON, et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », pp. 211, 214; G. COMET, « L'iconographie, source d'histoire des techniques », pp. 198-204; R. NOËL, « Des écrits aux documents non écrits... », p. 17; F. PIPONNIER, « Une maison villageoise au XIV^e siècle... », pp. 153, 169;

Pour résumer de façon générale la contribution des sources écrites, nous pouvons dire qu'elles fournissent le contexte qui permet d'éclairer et d'expliquer les données fournies par les trouvailles archéologiques et l'iconographie⁸⁷. L'apport des textes est primordial, car ce sont eux qui fournissent le vocabulaire nécessaire à l'identification des composantes du contexte matériel, à la fois les éléments tangibles qui composent le monde physique et les qualificatifs qui permettent de préciser leur nature. Ainsi les « traces non verbales » de l'histoire sont traduites par des sources qui, elles, le sont⁸⁸. Les textes évoquent également les réalités sociales et économiques de l'utilisation du cadre matériel; par exemple, l'ensemble de l'avoir immobilier et le déroulement de l'activité professionnelle ou productrice d'un individu, et leur impact sur la situation économique de celui-ci, réalités qu'il est impossible de cerner autrement avec certitude⁸⁹. En particulier, les textes qui nous renseignent sur les échanges économiques nous renseignent également sur la culture matérielle : les denrées, espaces et immeubles qui sont l'objet d'échanges sont réels, physiques, et font donc partie du contexte matériel des sociétés. Les textes permettent alors de mettre en mouvement, à grande échelle, les

F. PIPONNIER et P. MANE, *Se vêtir au Moyen Âge*, pp. 1-14

⁸⁷ F. PIPONNIER, « Vivre noblement... », p. 315; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », p. 119. Les textes et les autres sources, surtout l'archéologie, sont en dialogue constant dans les domaines de la culture matérielle. L'article d'Emmanuel Bodart sur l'archéologie de Namur et celui de Françoise Piponnier sur l'archéologie du castrum d'Essertines évoquent le dynamisme de cet échange. E. BODART, « Approche archéologique et archivistique... », *passim*; Françoise PIPONNIER, « Iconographie et sources écrites à l'épreuve de l'archéologie : recherches sur le castrum d'Essertines », pp. 193-206 dans Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, *Villages et villageois au Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1992.

⁸⁸ M. BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », p. 116; A. SCHUURMAN, « Probate inventories: research issues... », p. 26; C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 167; M.-P. LAFITTE, « Le vocabulaire médiéval de la reliure... », pp. 61-78

⁸⁹ F. PIPONNIER, « Une maison villageoise au XIV^e siècle... », p. 168

données concrètes mais plus ponctuelles des autres disciplines⁹⁰.

1.4.2 - Les forces de l'inventaire après décès

Parmi les textes qui peuvent nous renseigner sur la culture matérielle, et malgré les restrictions mentionnées antérieurement, les inventaires après décès tiennent incontestablement la première place. Ceux-ci ont la fonction d'énumérer et d'évaluer l'avoir mobilier d'un individu, et fournissent donc une abondance incomparable de renseignements sur les objets meubles, à la fois leur nature (identification, composition, description), leur utilisation et leur valeur ainsi que des indices sur leur distribution quantitative entre différents secteurs d'une population⁹¹. Malgré le fait qu'ils ne sont pas exhaustifs, leur valeur est incalculable : il va de soi qu'une source dont la fonction même est de témoigner du contexte matériel d'un individu est particulièrement bien adaptée aux recherches sur l'histoire de la culture matérielle, sur la relation entre « les hommes et les choses » qu'évoquait Braudel⁹². Ce caractère individuel donne en effet aux inventaires une de leurs forces principales. Ils sont rédigés chez le défunt, dans la demeure qui, peu importe sa taille et sa richesse, encadrait la réalité la plus banale de la vie quotidienne de celui-ci. Il arrive que certains types d'objets soient regroupés lors de

⁹⁰ J.A. FABER, « Inhabitants of Amsterdam... », p. 149; R. P. GARRARD, « English probate inventories... », p. 57; A. HANSON JONES, « American probate inventories... », p. 245; Y.-H. LE MARESQUIER-KESTELOOT, « Que nous apprennent les inventaires... », p. 1; F. LODDÉ, « Un conseiller de Charles V : Grégoire Langlois... », pp. 151-153; B. QUILLET, « Une contribution de certains inventaires après décès... », p. 468-481. Comme pour l'iconographie, cependant, il faut se méfier de l'idéalisation et de la subjectivité des sources littéraires. Les données archivistiques sont, en général, plus fiables. F. PIPONNIER et P. MANE, *Se vêtir au Moyen Âge*, pp. 14-19

⁹¹ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », *passim*; L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », *passim*; J.A. FABER, « Inhabitants of Amsterdam... », p. 150; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », p. 136; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », pp. 119-120; F. PIPONNIER et P. MANE, *Se vêtir au Moyen Âge*, p. 15; A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 177; J.-P. SOSSON, « Les niveaux de vie au Moyen Âge... », p. 27

⁹² F. BRAUDEL, *Civilisation matérielle et capitalisme*, p. 17

la prisée, l'orfèvrerie par exemple⁹³, mais souvent l'inventaire est rédigé pièce par pièce. Mis à part les groupements évidents, il est donc fort probable que les objets apparaissent dans l'espace où ils ont servi. L'association des objets et de leur emplacement offre un rare aperçu des intérieurs domestiques et permet l'élaboration d'une « géographie du cadre quotidien »⁹⁴, révélatrice des mentalités de l'espace, de l'interaction avec le bâti et de l'utilisation des objets⁹⁵. L'affirmation d'Anton Schuurman, que les objets révèlent les comportements humains⁹⁶, prend tout son sens dans les réalités évoquées par les inventaires après décès.

C'est dans cette perspective révélatrice du quotidien que les inventaires après décès ressemblent le plus à l'archéologie. Les deux disciplines offrent une image figée de la réalité matérielle d'un certain milieu à un moment dans l'histoire : l'archéologie au moment de l'abandon d'un site, les inventaires au moment de leur rédaction. Les objets déterrés par l'archéologue ou inventoriés par le notaire sont situés dans le contexte de leur dernière utilisation⁹⁷. Loin des grands courants de l'histoire événementielle, les

⁹³ M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », p. 144; M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 509; R. P. GARRARD, « English probate inventories... », p. 61; M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 207

⁹⁴ L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 466

⁹⁵ D. ALEXANDRE BIDON et F. PIPONNIER, « Gestes et objets de la toilette... », p. 219; R. P. GARRARD, « English probate inventories... », *passim*; J. KUUSE, « The Swedish probate inventories... », p. 217; Y.-H. LE MARESQUIER-KESTELOOT, « Que nous apprennent les inventaires... », p. 9; M.-C. MARANDET, « L'équipement de la cuisine en Toulousain... », pp. 270-271; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », pp. 129, 132, 137; F. PIPONNIER, « Linge de corps et linge de maison... », p. 239; F. PIPONNIER, « Vivre noblement... », p. 316; A. SCHUURMAN, « Probate inventories: research issues... », p. 29; A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 180

⁹⁶ « Knowledge of human behaviour and opinions can be derived from material objects », A. SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories... », p. 178

⁹⁷ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 505; L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 464; C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 173; F. PIPONNIER, « Vivre noblement... », pp. 309, 316. Bien sûr, dans le cadre de l'archéologie, les meilleurs résultats sont obtenus là où le désastre a obligé l'abandon d'une collection d'objets meubles dans leur lieu d'utilisation. C'est le cas de la maison II de Dracy, abondamment étudiée par Françoise Piponnier : F.

inventaires après décès et l'archéologie offrent au contraire un témoignage concret de la plus intime réalité quotidienne. Les apports différents de ces deux sources se complètent donc bien et leur compatibilité renforce leur utilité pour l'histoire de la culture matérielle.

1.4.3 - Avantages des sources ponctuelles

L'utilisation quantitative des inventaires après décès a déjà été évoquée comme le meilleur moyen d'obtenir des résultats représentatifs de leur contexte socio-économique. Mais, même pris individuellement, l'inventaire ou la fouille archéologique, par leur temporalité, sont très riches.

Il y a bien sûr moyen de quantifier les résultats de ces témoignages ponctuels. Le cas des inventaires a déjà été démontré en détail. L'archéologie quant à elle est quantifiable au niveau de la typologie : la prospection permet la quantification de différents types de sites archéologiques, regroupés selon divers critères (situation géographique, type de construction ou d'utilisation du site, etc.); la quantification d'analyses complétées permet la typologie de différents objets (céramiques, ustensiles...)⁹⁸. Cependant, dans le cas de l'inventaire et de l'archéologie, la quantification des résultats en vue d'une représentativité statistique ne peut se faire qu'en sacrifiant la précision des détails qu'offrent les sources ponctuelles⁹⁹.

Il est d'ailleurs impossible d'obtenir des séries complètement homogènes. La représentativité obtenue par la quantification n'est elle-même qu'approximative, laissant

PIPONNIER, « Une maison villageoise au XIV^e siècle... », *passim*. et surtout p. 151

⁹⁸ Voir Michel BRAND'HONNEUR, « De l'apparente indigence des sources archéologiques et écrites. Les mottes et les témoignages de chevaliers », p. 109 dans R. NOËL *et al.*, *Au-delà de l'écrit...*

⁹⁹ A. SCHURMAN, « Probate inventories: research issues... », p. 27

toujours place à l'exception¹⁰⁰. Certains problèmes apparaissent également lors de l'utilisation sérielle. Les grandes variations dans le temps ou dans l'espace doivent tenir compte des changements, spécificités et évolutions de la nomenclature des objets. Un objet se trouvant à deux époques, ou dans deux régions, peut être connu sous deux noms complètement différents (nous ne connaissons plus le rubis sous son nom médiéval de *balais*). Inversement, il faut également se méfier des faux amis, le même mot pouvant désigner, dans le temps et l'espace, divers objets dissemblables (*écarlate* désignait, à l'origine, un type de tissu et non une teinte de rouge)¹⁰¹. Le sens des termes doit donc être vérifié contextuellement, ce qui complique, ou empêche parfois, l'homogénéisation des séries de données matérielles¹⁰².

L'évaluation des valeurs monétaires présente un problème semblable, et les fluctuations de la monnaie rendent malaisée l'interprétation de la valeur relative des objets d'un échantillon vaste. Il devient alors nécessaire de trouver un moyen d'établir une valeur constante pour l'échantillon, mesure d'autant plus compliquée que les inventaires utilisent fréquemment plusieurs monnaies réelles et de compte¹⁰³.

L'utilisation de sources ou d'échantillons ponctuels a l'avantage de regrouper un

¹⁰⁰ M. BAULANT, « Enquête sur les inventaires après décès... », pp. 144, 147; M. BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », p. 115; C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », pp. 170-173; M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 207; G. VEINSTEIN et Y. TRIANTAFYLIDOU-BALLADIÉ, « Les inventaires après décès ottomans... », p. 197; T. WIJSENBEEK, « Delft in the eighteenth century », p. 168

¹⁰¹ Ces exemples sont tirés de l'analyse de mes sources, les inventaires après décès des chanoines Jean de Landes, Clément de Fauquembergue et Jacques Branlart. Voir également, pour les questions de vocabulaire matériel, le lexique à l'Annexe I.

¹⁰² M. BAULANT, « Typologie des inventaires... », p. 37; J. KUUSE, « The Swedish probate inventories... », p. 220; M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 213; A. SCHURMAN, « Probate inventories: research issues... », pp. 27, 30

¹⁰³ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 508; M. BAULANT *et al.*, « Problématique et méthode communes... », p. 117; L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 466; C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », p. 167; F. PIPONNIER, « Inventaires bourguignons... », p. 130; A. SCHURMAN, « Probate inventories: research issues... », p. 30

corpus de données dans un contexte restreint mais homogène. Il est possible alors d'examiner les détails qualitatifs et subjectifs que peuvent offrir la source sans avoir à niveler les résultats de la recherche lors de l'accumulation sérielle. Le danger de cette approche est d'aboutir à des résultats trop exceptionnels et isolés, facilement contredits par d'autres études ou difficiles à intégrer dans le cadre de recherches plus vastes¹⁰⁴. Ces études de cas ne peuvent pas prétendre à la représentativité globale, mais ce n'est pas non plus leur intérêt principal. Le caractère ponctuel n'est pas nécessairement un handicap : l'envergure d'une étude est dictée par ses buts et il est toujours nécessaire d'imposer des limites à la recherche et de préciser les échantillons¹⁰⁵. Ces propos sont bien évoqués par Claire Dolan, qui nous rappelle également que les études de cas ne sont pas forcément isolées : elles sont tout de même évocatrices des réalités qu'elles cherchent à illustrer sans toutefois pouvoir englober leur totalité. Ainsi, « les synthèses qui semblent évidentes aujourd'hui », synthèses auxquelles aspirent les études sérielles et statistiques, « n'ont pu être construites qu'en s'appuyant sur des centaines de travaux dont la dimension explicative n'était pas toujours évidente. »¹⁰⁶ L'étude détaillée de sources ponctuelles, comme les inventaires après décès et les fouilles archéologiques pris individuellement, a donc également son utilité.

C'est cette utilisation restreinte mais détaillée d'un échantillon ponctuel qui m'intéresse pour la présente étude. Je cherche à voir ce que l'inventaire après décès d'un personnage peut nous dire de son contexte matériel et surtout de voir, si les données le

¹⁰⁴ M. OVERTON, « English probate inventories... », p. 210; F. PIPONNIER et A. GESLAN, « Mobilier archéologique... », pp. 129-130

¹⁰⁵ C. BOZZOLO et E. ORNATO, « Les inventaires médiévaux... », pp. 170-173

¹⁰⁶ Claire DOLAN, « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale : réflexions sur une méthodologie et une pratique », pp. 139-152 dans F.-J. RUGGIU *et al.*, *Liens sociaux et actes notariés...*

permettent, comment le vécu du personnage se trouve traduit matériellement dans les biens qu'il possède. Malgré le fait que l'utilisation habituelle des inventaires après décès est sérielle, un échantillon restreint suffit pour ces besoins : je ne cherche pas à mesurer une évolution dans le temps, ni à définir la réalité matérielle d'une grande population. L'échantillon ponctuel permettra au contraire la saisie de détails qualitatifs sans introduire d'erreurs dues à la normalisation sérielle. Sans être universellement représentative, cette étude pourra néanmoins contribuer aux recherches sur la matérialité urbaine de Paris et sur le monde canonial du bas Moyen-Âge.

CHAPITRE 2

DESCRIPTION DE LA SOURCE

2.1 - Identité des documents

2.1.1 - Provenance et conservation

Mon échantillon est composé des inventaires après décès de Jean de Landes, Clément de Fauquembergue et Jacques Branlart, chanoines de Notre-Dame de Paris. Ces inventaires ont été rédigés en 1437-38 et sont conservés aux Archives Nationales de France, sous la cote S 851^B, parmi des documents se rapportant à l'église Saint-Jean-Le-Rond. Cet emplacement n'est pas surprenant. L'église Saint-Jean-Le-Rond est étroitement liée au chapitre de Notre-Dame et l'église-même, qui n'existe plus, était attenante à la tour Nord de la cathédrale, dont elle était l'ancien baptistère. Elle était dans la juridiction ecclésiastique directe du chapitre et elle servait d'église paroissiale au personnel auxiliaire du cloître de Notre-Dame, notamment les domestiques des chanoines et les sergents de la cathédrale¹. Les références et titres (modernes) complets des documents sont les suivants :

AN S 851^B no. 14 : *Exécution testamentaire de Jean de Landes, chanoine de Paris.*

Inventaire du 27 mars 1437.

AN S 851^B no. 15 : *Exécution testamentaire de Clément de Fauquembergue, doyen*

d'Amiens, chanoine de Paris. Inventaire dressé le 30 juin 1438.

¹ Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1999, pp. 52, 59, 88

AN S 851^B no. 16 : *Exécution testamentaire de Jacques Branlart, chanoine de Paris.*

*Inventaire du 25 juillet 1438.*²

L'inventaire de Clément de Fauquembergue a été publié en 1915 par Alexandre Tuetey en annexe à son édition du journal de Fauquembergue en tant que greffier du parlement de Paris³. Un autre inventaire de la même série, celui du chanoine Pierre Cardonnel († 1438), qui ne fait cependant pas partie de mon échantillon, a été publié en 1880 par Louis Douët d'Arcq⁴. Je n'ai pas trouvé d'autres éditions des documents de cette série.

2.1.2 - Datation et circonstances de rédaction

Les dates indiquées dans les titres des inventaires se rapportent à la date du début de la rédaction de l'inventaire. Cette rédaction s'étend cependant sur plusieurs jours, les dates successives de la rédaction étant toujours indiquées dans l'inventaire. L'inventaire de Jean de Landes débute le jeudi 27 mars 1437 (*De Landes* f. 3r^o) et se poursuit le vendredi 28 mars (f. 4v^o) et le lundi 31 mars (f. 8r^o). L'inventaire de Clément de Fauquembergue débute le lundi 30 juin 1438 (*Fauquembergue* f. 1r^o), et se poursuit le mardi 1^{er} juillet (f. 5r^o) et ensuite le lundi 7 juillet (f. 12r^o). Exceptionnellement, la rédaction de l'inventaire de Jacques Branlart s'étend sur plus d'un an. Il débute le

² Dorénavant désignés *De Landes*, *Fauquembergue* et *Branlart*, respectivement.

³ Alexandre TUETÉY et Henri LACAILLE, éd., « Inventaire des biens meubles de Clément de Fauquembergue, chanoine de Notre-Dame de Paris. 30 juin 1438 » dans « Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435 », *Société de l'histoire de France*, Tome 3 (1915), Paris, Renouard, pp. LXVI-XC

⁴ L'inventaire de Cardonnel se trouve sous la cote AN S 851^B n°. 17. Voir Louis DOUËT D'ARCO, éd., « Inventaire après décès des biens meubles de M^e Pierre Cardonnel, Chanoine de Notre-Dame de Paris, 1438 », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Tome VII (1880), Paris, H. Champion, 1881, pp. 37-60

vendredi 25 juillet 1438 (*Branlart* f. 1r^o) et son corps principal continue le samedi 26 juillet (f. 8r^o), le lundi 28 juillet (f. 12r^o) et le mardi 29 juillet (f. 17v^o). Des ajouts postérieurs ont cependant été rédigés, de nouvelles mains, les 9 et 10 octobre 1438 (f. 18r^o), le 30 décembre 1438 (f. 20r^o) et le 28 octobre 1439 (f. 20v^o).

La rédaction de l'inventaire après décès était requise par le chapitre pour assurer le bon déroulement de la succession des défunts chanoines. Dans deux cas, dans l'inventaire de Fauquembergue et celui de Branlart, il y a mention de l'apposition de scellés « pour la conservation des biens de l'exécution dicellui deffunct » (*Branlart* f. 1r^o), témoignant du souci d'exactitude et d'intégrité et de l'importance attribuée à cette procédure par le chapitre. Au XIV^e siècle, d'après Robert Gane, la rédaction de l'inventaire se faisait à partir du seizième jour suivant le décès du chanoine⁵. Sans toutefois pouvoir attribuer une date précise au décès des chanoines représentés par mon échantillon, il est néanmoins probable que la rédaction de leur inventaire ait débuté dans un délai semblable.

2.2 - Description matérielle

2.2.1 - Matière et composition

Matériellement, les trois inventaires sont fort semblables. Ils sont rédigés sur papier, dans un format uniforme aux folios mesurant, dans tous les cas, environ 30cm x 22 cm. L'inventaire de De Landes comprend deux cahiers in-folio de 14 folios pour un total de 28 folios; celui de Fauquembergue comprend un cahier in-folio de 16 folios; celui de Branlart comprend deux cahiers in-folio, le premier de 14 folios et le second de 6 folios pour un total de 20 folios. Les cahiers sont cousus au pli des feuilles avec des

⁵R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 64

lanières de parchemin, et dans le cas des inventaires de De Landes et Branlart, les deux cahiers sont également cousus l'un à l'autre. Les coutures de l'inventaire de Branlart sont renforcées par des retailles de parchemin blanc sur lesquelles il est possible de voir une écriture, malheureusement indéchiffrable, antérieure au réemploi du parchemin. Il n'y a aucune reliure rigide.

Les cahiers sont en bon état de conservation, sauf les bas des folios qui sont quelque peu pliés ou détériorés rendant difficile la lecture de quelques sommes inscrites en bas de page. Le papier des folios 4 et 19 de l'inventaire de Branlart est très aminci, au point d'être troué par endroits, mais ceci semble avoir été la condition d'origine du papier et peut-être un défaut de fabrication. Les inventaires ne semblent pas avoir subi de travaux de restauration.

2.2.2 - Écriture, marques et filigranes

L'écriture est cursive du XV^e siècle, en encre noire légèrement brunie, généralement aisément lisible. Les inventaires sont rédigés en français, sauf un passage en latin au début de l'inventaire de Branlart (f. 1r^o). L'inventaire de De Landes débute au folio 3r^o, et les folios 22r^o à 28v^o sont blancs; celui de Fauquembergue débute au folio 1r^o et les folios 14r^o à 16v^o sont blancs; celui de Branlart débute au fol. 1r^o et n'a pas de folios vides. Il y a de nombreuses notes interlinéaires et marginales, ainsi que des ratures, des corrections et des soulignements qui semblent indiquer que les documents ont subi des relectures ultérieures. Il n'y a aucune foliotation, mais il y a une pagination moderne en chiffres arabes inscrite en crayon à mine dans le coin externe supérieur des pages. Cette pagination débute et finit avec le texte (la page 1 de l'inventaire de De Landes, par exemple, se trouve au folio 3r^o). De nombreuses autres marques modernes

(cotes, date ancienne, identification du document avec le chapitre de Notre-Dame), discrètes cependant, parsèment les inventaires, principalement regroupées au début des cahiers. Il n'y a aucune décoration.

Les filigranes sont très bien définis. L'inventaire de Jean de Landes en comporte trois. Le premier représente une ancre à long manche, munie d'un anneau et surmontée d'une croix, aux becs mal définis. Il est très semblable au Briquet 397 (St-Denis 1429, variante identique à Pontoise, 1430. Une autre variante semblable, Briquet 398, apparaît à Rouen en 1438)⁶. Ce filigrane apparaît, avec la tête de l'ancre vers le haut, aux folios 3, 9, 10 et 11, et avec la tête vers le bas aux folios 1 et 7. Le deuxième filigrane dans l'inventaire de De Landes représente un dauphin fort détaillé, très semblable aux Briquet 5819 (Paris, 1426) et 5820 (Autun, 1430, variantes identiques à Orléans, 1433, et Troyes, 1434), et s'identifie parfaitement au groupe 5817 à 5820 de Briquet dont l'origine est champenoise⁷. Ce filigrane n'apparaît qu'au folio 2. Le troisième filigrane chez De Landes représente un croissant avec une tige surmontée d'une croix grecque pattée sortant de sa courbe concave. Il est difficilement identifiable, mais semblable au Briquet 5280 (Silly, 1435, dont une variante similaire apparaît à Paris, 1436-43)⁸. Ce filigrane se trouve avec les pointes du croissant vers le haut aux folios 15, 18, 20, 24 et 26, et avec les pointes vers le bas aux folios 21 et 27.

Le seul filigrane apparaissant dans les inventaires de Fauquembergue et Branlart est le même croissant apparaissant dans l'inventaire de De Landes. Chez Fauquembergue, il apparaît avec les pointes du croissant vers le haut aux folios 3, 4, 7,

⁶ Charles Moïse BRIQUET, *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier de leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, New York, Hacker Art Books (reprint), 1923/1968, vol. 1, p. 39

⁷ C. M. BRIQUET, *Les filigranes...*, vol. 2, p. 340

⁸ C. M. BRIQUET, *Les filigranes...*, vol. 2, p. 311

8, 11, 12, 15 et 16; chez Branlart il apparaît avec les pointes vers le haut aux folios 14 et 17, et avec les pointes vers le bas aux folios 2, 3, 4, 5, 8, 9, 19 et 20. Le même filigrane est attesté par Louis Douët d'Arcq dans l'inventaire du chanoine de Paris, Pierre Cardonnel (AN S 851^B no. 17)⁹.

2.3 - Contenu et organisation interne

2.3.1 - Schéma

L'inventaire après décès est un document notarié utilitaire dont le schéma général varie très peu. Les trois inventaires de mon échantillon cadrent bien dans le schéma généralisé décrit au chapitre 1 avec, bien sûr, quelques variations qualitatives. Ils commencent par un préambule identifiant le défunt et les particularités de la rédaction de l'inventaire. S'ensuit l'inventaire des biens meubles, qui constitue le corps principal de l'inventaire, suivi de l'inventaire des livres et de celui des lettres.

2.3.2 - Préambules

Le préambule des inventaires¹⁰ a pour fonction de décrire, par des formules stéréotypées, les circonstances de la rédaction de l'inventaire. La première information fournie est la date de la rédaction de l'inventaire, indiquant le premier jour de cette rédaction suivi de la mention « et les autres jours ensuivant » : il est donc attendu que l'inventaire s'étende sur plusieurs jours. Le préambule indique ensuite les autorités qui ont demandé la rédaction de l'inventaire, habituellement les exécuteurs testamentaires du défunt. L'inventaire de De Landes indique également avoir été fait sur ordre du

⁹ L. DOUËT D'ARCO, éd., « Inventaire (...) de M^e Pierre Cardonnel... », p. 38

¹⁰ Le préambule de l'inventaire de Jean de Landes se trouve au folio 3r^o, celui de Clément de Fauquembergue au folio 1r^o et celui de Jacques Branlart au folio 1r^o. Les renseignements qui suivent sur le contenu des préambules se trouvent tous sur ces folios.

chapitre. La situation professionnelle et parfois les titres académiques de ces individus sont indiqués.

Le défunt est ensuite identifié mais de façon sommaire : comme il en va des autres personnes nommées dans le préambule, nous ne connaissons guère plus que son nom et sa situation professionnelle, précédée de la mention « à son vivant » (*De Landes, Branlart*) ou « naguère comme il vivoit » (*Fauquembergue*). Ces indications ne reflètent que la situation professionnelle du défunt au moment de sa mort : Clément de Fauquembergue, qui est mieux connu comme greffier du Parlement de Paris¹¹, n'exerce pas cette fonction à son décès et son inventaire ne l'identifie donc que comme doyen d'Amiens, chanoine de Paris et conseiller au Parlement de Paris. Jean de Landes est cité en tant que chanoine de Paris et maître en la Chambre des comptes; Jacques Branlart n'est cité que comme chanoine de Paris¹². Les titres académiques détenus par les chanoines ne sont pas indiqués. L'inventaire a lieu dans l'hôtel claustral du défunt, au cloître de Notre-Dame de Paris, mais aucune autre précision sur la demeure des chanoines n'est fournie dans le préambule.

Sont identifiés ensuite, avec leur situation professionnelle également, les témoins de l'inventaire. Il arrive qu'un témoin officiel soit désigné par les institutions intéressées par l'inventaire. Ainsi, les trois inventaires comportent des témoins commis par le chapitre de Notre-Dame, et les inventaires de Fauquembergue et Branlart ont également des témoins désignés par le Parlement de Paris. L'inventaire de Fauquembergue précise que l'exécution de son testament a été confiée au Parlement. D'autres témoins peuvent également avoir la fonction, avec les exécuteurs testamentaires, de montrer les biens du

¹¹ Fauquembergue cessa d'être greffier en 1435 mais reprit le poste de conseiller au Parlement. Voir A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... »

¹² Des informations plus détaillées sur l'identité des personnages de mon échantillon se trouvent au chapitre 3 suivant.

défunt aux rédacteurs de l'inventaire. Toute relation entre les participants à la rédaction de l'inventaire et le défunt (exécuteurs, parenté, héritiers, serviteurs) est précisée.

Suivent ensuite les parties responsables de la rédaction comme telle de l'inventaire. Dans les trois cas, c'est le notaire du chapitre de Notre-Dame, Guillaume de Rivery, qui rédige le document. Il est assisté pendant la rédaction de l'inventaire de Fauquemberg par Pierre Belle, huissier de la cour du Parlement, en raison de la responsabilité du Parlement pour l'exécution testamentaire du défunt. Les inventaires de Fauquemberg et de Branlart mentionnent également l'apposition de scellés sur les biens du défunt, ce qui fut effectué par l'huissier du parlement Pierre Belle dans le cas de Fauquemberg et par Jehan du Chastenet, huissier et sergent du chapitre, dans le cas de Branlart. Le priseur est également nommé : il s'agit, pour les inventaires de Fauquemberg et de Branlart, de Perrin Lienart, fripier et priseur juré de la ville de Paris, et de Philippot le Maire, également fripier et priseur juré, pour l'inventaire de De Landes.

Les préambules des inventaires nous donnent donc quelques renseignements sur le défunt mais surtout sur la procédure de rédaction de l'inventaire.

2.3.3 - Inventaire des biens meubles, des livres et des lettres

Le corps principal de l'inventaire consiste en l'inventaire des biens meubles, et c'est la section qui m'intéresse le plus¹³. Les inventaires de mon échantillon couvrent tous un parcours à travers la maison, indiquant les pièces (chambres, salles, cuisines, études, garde-robes, dépenses, étuves, celliers, caves, greniers, étables...) et autres espaces (galeries, cours, allées...) dans lesquels se trouvent les objets inventoriés.

¹³ L'inventaire des biens meubles se trouve aux ff. 3r^o-8r^o et 8v^o chez De Landes; aux ff. 1r^o-10v^o chez Fauquemberg; aux ff. 1v^o-11v^o, 17v^o et 20r^o-20v^o chez Branlart.

L'inventaire de Jean de Landes nomme 21 pièces et espaces visités, celui de Fauquembergue 26 et celui de Branlart 27. Le parcours de pièce en pièce est logique, et la relation spatiale entre les divers espaces est souvent exprimée (par exemple, la « salle basse sur le jardin joignant de la court » de l'inventaire de Branlart¹⁴). Le souci de l'organisation est évident dans l'énumération de ces espaces, et le notaire prend le soin de distinguer les objets inventoriés dans un espace en laissant une ligne vide avant de passer au prochain espace. L'inventaire de Jacques Branlart comprend même des titres (« En la grant salle hault », « Es hauls grenniers »¹⁵, etc.) désignant et séparant les différents espaces. En général le parcours de base peut être reconstitué, débutant au rez-de-chaussée de la demeure et aux espaces ouverts (cours etc.) et peut-être souterrains (caves, celliers) et continuant aux étages supérieurs, pour redescendre au besoin afin de visiter les espaces ignorés au premier passage (c'est le cas dans l'inventaire de De Landes).

Puisque l'inventaire est rédigé lors d'un parcours de la demeure, il est logique que les objets soient inventoriés là où ils se trouvent dans l'espace bâti. Il arrive même de décrire le contenu de coffres spécifiques, précédemment inventoriés, comme c'est le cas dans les inventaires de Fauquembergue et Branlart : « Item oudit coffre de noyer fut trouvé le linge qui s'ensuit, est assavoir une nape de lin à l'ouvrage de Paris de 4 aulnes de long ou environ... »¹⁶. Certaines catégories d'objets sont regroupées et identifiées, correspondant vraisemblablement à un regroupement réel dans l'espace¹⁷. D'autres

¹⁴ *Fauquembergue*, article 86, f. 3v°

¹⁵ *Branlart*, f. 10v°

¹⁶ *Branlart*, article 225, f. 8r°

¹⁷ C'est le cas de la vaisselle d'étain regroupée dans l'inventaire de Fauquembergue, articles 106-120, ff. 4r°-4v°

regroupements d'objets, cependant, se trouvent isolés à cause de leur matière ou de leur valeur et ne peuvent pas être reliés avec certitude à un espace spécifique, ni peut-on savoir s'ils se trouvaient regroupés dans la demeure. C'est le cas de l'argenterie et des pièces d'argent liquide dans les trois cas, qui se trouvent regroupées à la fin de l'inventaire des biens dans le cas de De Landes et de Fauquembergue, et après l'inventaire des livres dans le cas de Branlart¹⁸.

Après l'inventaire des biens meubles se trouve l'inventaire des livres¹⁹. Ceux-ci sont décrits matériellement de façon sommaire et l'on en fournit les *incipit*, au deuxième folio, et les *explicit*, à l'avant-dernier folio. Leur localisation dans la demeure n'est pas indiquée, sauf, exceptionnellement, dans l'inventaire de Branlart, où ils furent « trouvez en son estude dessus la grant porte devers la rue. »²⁰ Les livres chez Branlart sont également regroupés par matière, distinguant ainsi les *livres de loys* (fol. 12r^o), les *livres de decret* (fol. 13r^o) et les *livres de theologie* (fol. 14v^o).

Les lettres sont regroupées après les livres²¹. Leur emplacement dans la demeure n'est indiquée que chez Fauquembergue²². Chez De Landes elles sont également cotées et regroupées selon la nature de leur contenu (quittances, dettes, etc.).

Il arrive que des biens meubles soient inventoriés après la rédaction principale de l'inventaire. C'est le cas du linge envoyé à la lessive après le décès de Clément de Fauquembergue, qui se trouve inventorié après l'inventaire des livres (fol. 12r^o), et des

¹⁸ *De Landes*, f. 8r^o; *Fauquembergue*, f. 10v^o; *Branlart*, f. 17v^o. L'argent liquide chez De Landes est tout de même désigné comme étant regroupée dans une boîte de cuir, mais son lieu d'origine dans la demeure n'est pas indiqué.

¹⁹ Ff. 8r^o-8v^o chez De Landes; ff. 11r^o-12r^o chez Fauquembergue; ff. 12r^o-17r^o chez Branlart.

²⁰ *Branlart*, f. 12r^o

²¹ Ff. 9r^o-21v^o chez De Landes; ff. 12v^o-13v^o chez Fauquembergue; ff. 18r^o-20r^o chez Branlart.

²² *Fauquembergue*, « en I buffet estant en la chambre dudit deffunct » (f. 12v^o) et « en l'estude dudit deffunct » (f. 13r^o).

biens appartenant à Jacques Branlart trouvés au presbytère de l'église de Saint-Séverin à Paris, dont il était curé (fol. 20r^o)²³.

Les délais importants mentionnés précédemment dans la rédaction de l'inventaire de Jacques Branlart sont associés aux différentes catégories d'objets inventoriés : l'inventaire des biens meubles, des livres et de l'argenterie s'est déroulé du 25 au 29 juillet 1438; l'inventaire des lettres a été effectué les 9 et 10 octobre 1438; l'inventaire des biens trouvés à Saint-Séverin s'est déroulé le 30 décembre 1438 et finalement, le 28 octobre 1439, une quantité de vin a été inventoriée à l'hôtel claustral de Branlart. Cet écart, cependant, est exceptionnel.

2.3.4 - La prise des objets

L'inventaire après décès nécessite l'attribution d'une valeur monétaire aux objets inventoriés, la prise, afin de déterminer la valeur de la succession. Les priseurs principaux responsables de la prise de la majorité des objets meubles sont nommés dans le préambule, en l'occurrence Perrin Lienart pour les inventaires de Fauquembergue et de Branlart et Philippot le Maire pour l'inventaire de De Landes. Certaines catégories d'objets spécialisés nécessitent l'apport d'experts pour être prisés avec précision. C'est le cas des livres, prisés dans les trois inventaires par Junian de Langlée, libraire juré de l'Université de Paris, assisté dans l'inventaire de Branlart par Denysot Courtillier, aussi libraire juré. L'argenterie est prise, dans l'inventaire de Fauquembergue, par Jehan Lescuier, changeur (f. 10v^o), et par Jehan le Galoys, orfèvre, dans l'inventaire de Branlart (f. 17v^o). Jehan Vicery, dit Camuset, et Pierre Rochefort, courtiers et priseurs de chevaux, sont appelés pour priser la mule de Fauquembergue (f.

²³ Cette fonction professionnelle du chanoine n'est pas indiquée dans le préambule.

10v^o). Le vin inventorié tardivement chez Branlart est prisé par Guillaume Potier, courratier de vins (f. 20v^o).

Tous les objets meubles faisant partie de la succession du défunt sont prisés en parisis. Certains objets, notamment dans l'inventaire de De Landes, sont indiqués comme étant tenus en gage contre un prêt, mais, étant prisés en parisis au même titre des autres biens, ils sont passés dans l'avoir mobilier du chanoine (*De Landes*, f. 6v^o). Certains biens sont inventoriés mais n'appartiennent pas au défunt, détail qui est précisé, et ils ne sont donc pas prisés²⁴. Les monnaies liquides sont inventoriées selon leur espèce, mais à l'exception d'un demi noble d'or évalué à 22 s.p. dans l'inventaire de Fauquemberg²⁵, aucune somme équivalente en parisis ne leur est attribuée dans la prisée : leur valeur en tant que monnaies réelles est intrinsèque. Les transactions financières figurant dans les lettres sont indiquées dans diverses monnaies réelles et de compte (tournois, écus, francs, royaux, saluts, moutons, nobles, etc.). Si les dettes, créances, et possessions immobilières inscrites dans les lettres peuvent influencer la valeur de la fortune totale du défunt, ces sommes sont considérées comme séparées de l'inventaire des biens meubles qui sont prisés exclusivement en parisis²⁶.

Nous constatons donc une structure assez homogène dans les trois inventaires de l'échantillon. L'inventaire de Jean de Landes, plus court, est aussi moins complet, moins formel, et moins détaillé (sauf en ce qui concerne les lettres) que celui de Clément de

²⁴ L'inventaire de Branlart comprend des biens appartenant à la chapelle de Sainte-Anoye, f. 4v^o

²⁵ *Fauquemberg*, f. 10v^o

²⁶ Bien qu'il arrive également de retrouver des sommes en parisis dans les lettres. Il n'y aurait aucun sens, cependant, à regrouper ces sommes avec la prisée des objets meubles.

Fauquemberg et de Jacques Branlart. Le schéma général des inventaires après décès a tendance à varier peu à travers le temps et l'espace, et l'homogénéité des documents de l'échantillon est d'autant plus attendue qu'ils proviennent de la même institution et de la même période.

CHAPITRE 3

CONTEXTE INSTITUTIONNEL, HISTORIQUE ET BIOGRAPHIQUE

3.1 - Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XV^e siècle et son importance dans la ville

3.1.1 - Historiographie

Les personnages dont les inventaires après décès constituent l'objet de la présente étude, Jean de Landes, Clément de Fauquembergue et Jacques Branlart, étaient chanoines de Notre-Dame de Paris. De leur vivant, ils ont également exercé d'autres fonctions (sur lesquelles je reviendrai), peut-être globalement plus importantes que leur dignité canoniale, comme dans le cas de Fauquembergue, connu surtout comme greffier du Parlement de Paris¹. Il reste qu'à l'époque de leur décès, leur existence était encadrée par le chapitre : ils meurent dans leur hôtel canonial au cloître de Notre-Dame, et c'est le chapitre qui administre leur succession².

Les études portant sur le monde capitulaire sont plus variées en ce qui concerne les chanoines réguliers (semblables dans leur organisation aux autres communautés religieuses régulières)³ et, en France, plutôt centrées sur la région méridionale que sur le

¹ Voir surtout Alexandre TUETÉY, et Henri LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435 », *Société de l'histoire de France*, 3 vol. (1903-1915), Paris, Renouard.

² Voir le Chapitre 2 précédent et *De Landes* f. 3r^o; *Fauquembergue* f. 1r^o; *Branlart* f. 1r^o

³ Voir par exemple Marek DERWICH, dir., *La vie quotidienne des moines et chanoines réguliers au Moyen Âge et temps modernes : actes du premier colloque international du Laboratoire de recherches sur l'histoire des ordres et congrégations religieux, Wrocław-Książ (Pologne), 30 novembre - 4 décembre 1994*, Wrocław, Publications de l'Institut d'histoire de l'Université de Wrocław, 1995, 2 vol. et André VAUCHEZ et Cécile CABY, éd., *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de*

Nord⁴. Malgré ceci, il est nécessaire de citer la série *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, l'étude capitale dirigée par Hélène Millet sur les chapitres cathédraux, séculiers, du Nord de la France. Cette série n'a pas encore produit de volume sur le chapitre cathédral de Paris. Toutefois, l'histoire du chapitre de Notre-Dame de Paris bénéficie d'un fonds documentaire particulièrement riche. Il s'agit des registres des délibérations capitulaires, manuscrits inédits, rédigés en latin, conservés aux Archives nationales de France dans la série LL 105[208] à LL 232⁴², pour les années 1326 à 1790 (avec quelques périodes lacunaires)⁵. Ces documents sont à la base de quelques études capitales qui représentent la clef de voûte des recherches sur le chapitre de Notre-Dame. En premier lieu, pour la période qui nous concerne, il faut citer les travaux de Georges Grassoreille (1881-1882) concernant le chapitre de Notre-Dame pendant la Guerre de cent ans et plus spécifiquement pendant le régime anglo-bourguignon (1420-1436)⁶. Ces travaux ont été suivis peu après par l'ouvrage de François Chartier (1897) sur l'enseignement musical

recherche et documents, Turnhout, Brepols, 2003, coll. « L'atelier du Médiéviste » n°. 9

⁴ Voir par exemple *Le Monde des chanoines (XIe-XIVe s.) : 24^e colloque de Fanjeaux*, Toulouse, Privat, 1989. coll. « Cahiers de Fanjeaux » n°. 24

⁵ Pour les registres capitulaires ainsi que d'autres sources auxiliaires utiles à l'étude du chapitre de Notre-Dame de Paris, voir également Martine LE ROC'H MORGÈRE, Michèle BIMENET-PRIVAT et Jean FAVIER, *Le temporel du chapitre de Notre-Dame de Paris et de ses filles : S1 A à S 942 : inventaire*, Paris, Archives nationales, 1990, pp. 9-25; et la bibliographie dans Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1999, pp. 233-238

⁶ Georges GRASSOREILLE, « Essai sur l'histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise », *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1881, Paris, Cerf et fils, 1881, pp. 35-39. La thèse a été reproduite en partie dans Georges GRASSOREILLE, « Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, tome 9 (1882), pp. 109-192. Voir également Georges GRASSOREILLE, « Les registres capitulaires de Notre-Dame pendant la période de la guerre de cent ans », *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, septembre-octobre 1882, pp. 152-156

au chapitre de Notre-Dame jusqu'en 1790⁷. La perspective d'histoire politique de Grassoreille a été reprise dans la thèse de Joseph Salvini (1909) sur l'application de la Pragmatique Sanction de Bourges au chapitre⁸, et plus directement, par Jacques Des Gravières (1965), qui revient sur l'histoire du chapitre pendant la Guerre de cent ans⁹. Une perspective plus sociale et institutionnelle a été adoptée dans la thèse d'Eliane Deronne (1970) pour le chapitre aux XV^e et XVI^e siècles¹⁰, et, plus récemment, l'ouvrage magistral posthume de Robert Gane (1999) offre une description détaillée de la structure du chapitre au XIV^e siècle¹¹. Il ne s'agit pas ici de refaire une histoire complète de cette institution. Il suffit d'en définir les grandes lignes et de comprendre le contexte social, institutionnel et historique dans lequel vivaient, et sont décédés, les chanoines De Landes, Fauquembergue et Branlart. Ainsi, il est possible de comprendre, au moins sommairement, comment ceux-ci s'intégraient à leur société, et de voir, au chapitre 4 suivant, comment leur vécu se trouve traduit matériellement dans leurs inventaires après décès.

3.1.2 - Généralités : composition et nature du chapitre de Notre-Dame de Paris

Il est difficile de saisir avec grande précision l'histoire primitive du chapitre de

⁷ François Léon CHARTIER, *L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise d'après les documents capitulaires (1326-1790), avec un appendice musical comprenant plusieurs fragments d'oeuvres des anciens maîtres de chapelle*, Paris, Perrin, 1897

⁸ Joseph SALVINI, « L'application de la Pragmatique Sanction sous Charles VII et Louis XI au chapitre cathédral de Paris », *Positions des thèses de l'École nationale des chartes, 1909*, Mâcon, Portat, 1909, pp. 115-120

⁹ Jean DES GRAVIÈRES, « Messigneurs du chapitre de l'Église de Paris à l'époque de la guerre de 100 ans », *Année Canonique*, X, 1966, pp. 131-158

¹⁰ Eliane DERONNE, « Les chanoines de Notre-Dame de Paris aux XV^e et XVI^e siècles », *Positions de thèses de l'École nationale des chartes, 1970*, Paris, École des chartes, 1970, pp. 65-72.

¹¹ Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*. Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1999

Notre-Dame de Paris¹². En tant que chapitre cathédral, le chapitre de Notre-Dame était une communauté religieuse qui, à l'origine, agissait comme conseil de l'évêque et qui participait à l'administration du diocèse et à l'entretien de l'église cathédrale¹³. Les chapitres cathédraux étaient séculiers, c'est à dire que les chanoines, tout en obéissant aux règlements de leur institution, n'étaient pas contraints à observer les règles de la vie commune propres aux ordres monastiques et aux chapitres réguliers (collégiales)¹⁴. À Paris, les chanoines jouissaient du droit de propriété et de résidence privée depuis au moins le IX^e siècle¹⁵.

Le chapitre était composé de 51 chanoines, dont huit occupaient des dignités au sein du chapitre, soit, en ordre de leur importance hiérarchique : le doyen, le chantre, trois archidiaques, le sous-chantre, le chancelier et le pénitencier¹⁶. Le revenu des chanoines était assuré par la mense capitulaire, assez vaste dans le cas de Paris, divisée en 49 prébendes et en six demi-prébendes¹⁷. Les chanoines étaient nommés par l'évêque,

¹² J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 133

¹³ Joseph AVRIL, « La participation du chapitre cathédral au gouvernement du diocèse », pp. 41-47 dans *Le Monde des chanoines*, Cahiers de Fanjeaux n° 24; M. LE ROC'H MORGÈRE *et. al.*, *Le temporel du chapitre de Notre-Dame de Paris...* p. 10

¹⁴ Sur les chapitres réguliers, voir M. DERWICH, dir., *La vie quotidienne des moines et chanoines réguliers...*; A. VAUCHEZ et C. CABY, éd., *L'histoire des moines, chanoines et religieux...* et Ferdinand LOT et Robert FAWTIER, dir., *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge. Tome 3 : Institutions ecclésiastiques*. Paris, Presses Universitaires de France, 1962, pp. 192-196

¹⁵ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 10; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 134; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 28; F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises...*, p.188

¹⁶ Pour une description plus détaillée des fonctions de ces dignitaires, voir F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 7-8; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », pp. 135-37; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 30-40

¹⁷ Le doyen et le chantre jouissaient chacun de deux prébendes, les deux chanoines dits de Saint-Aignan n'avaient en revanche qu'une demi-prébende chacun, et les 47 autres chanoines jouissaient chacun d'une prébende. Les prébendes, qui faisaient en somme 52 prébendes complètes (49 prébendes et 6 demi-prébendes), ont parfois mené à une certaine confusion quant au nombre de chanoines au chapitre. Georges Grassoreille avait associé tout simplement une prébende par chanoine, citant leur nombre à 52 (G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, p. 128), tandis que Robert Gane (R. GANE, *Le*

sauf les deux chanoines dits de Saint-Aignan, nommés par le chapitre. Afin de jouir du bénéfice de la prébende et être admis au chapitre, les chanoines aspirants devaient être hommes libres et de naissance légitime, avoir un certain âge (dix-huit ans)¹⁸ et, idéalement, ils devaient être prêtres ou le devenir dans un délai de deux ans suivant leur nomination au chapitre. Les exceptions étaient cependant fréquentes, et de nombreux chanoines n'entraient jamais dans les ordres majeurs¹⁹.

Le chapitre avait la responsabilité de chanter les offices quotidiens (surtout ceux du dimanche) dans le chœur de la cathédrale et se réunissait trois fois par semaine (les lundi, mercredi et jeudi) dans la salle capitulaire pour discuter des affaires qui revenaient à la compétence administrative du chapitre et qui concernaient son fonctionnement interne. Des chapitres généraux avaient également lieu quatre fois par année²⁰. En plus du revenu de leur bénéfice, les chanoines recevaient une distribution (monétaire ou en nature) pour les fonctions auxquelles ils devaient assister, distribution qu'ils perdaient en cas d'absence²¹.

3.1.3 - Importance religieuse

L'office quotidien et les réunions capitulaires sont loin d'englober l'importance

chapitre de Notre-Dame de Paris..., pp. 19-20, 73) et Jean Des Graviens (J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 136) ont corrigé ce calcul à 51 chanoines. Voir également F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 7

¹⁸ Jean Des Graviens cite l'âge de quinze ans (J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 135), tandis que Robert Gane offre une analyse plus lucide, indiquant plutôt que l'âge requis est de dix-huit ans sauf en cas de dispense spéciale (R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 28-29).

¹⁹ E. DERONNE, « Les chanoines de Notre-Dame de Paris... », p. 67; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 138; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 20, 26, 146

²⁰ J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 147; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 48

²¹ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 35; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », pp. 137, 147

religieuse du chapitre de Notre-Dame, qui jouissait, en effet, d'un pouvoir spirituel considérable. S'il était, dans ses débuts, un « sénat » épiscopal et un « conseiller privilégié » de l'évêque²², le chapitre s'est largement émancipé de celui-ci. Une des fonctions primordiales du chapitre était l'élection du nouvel évêque à l'occasion de la vacance du siège épiscopal²³. Toutefois, le chapitre ne devenait pas pour autant subordonné à l'évêque qu'il élisait : les administrations épiscopale et capitulaire étaient indépendantes l'une de l'autre. Certes, l'évêque disposait de la nomination des chanoines (sauf ceux de Saint-Aignan) et donc de la collation des prébendes, ainsi que de la nomination des dignités capitulaires, à l'exception du doyen et du chantre, élus par leurs confrères²⁴. Mais l'évêque ne dirigeait pas le chapitre, cette tâche revenant au doyen. L'élection de celui-ci par le chapitre démontre une réelle indépendance face à l'évêque en ce qui concerne le gouvernement interne du chapitre²⁵. De plus, le chapitre n'était pas soumis à la juridiction spirituelle de l'évêque, mais relevait directement du Pape²⁶. Si le chapitre cathédral servait l'église cathédrale, il n'était pas pour autant un instrument de l'administration épiscopale.

²² J. AVRIL, « La participation du chapitre... », pp. 41, 47, voir aussi Jean CHÉLINI, *Histoire religieuse de l'occident médiéval*, Paris, Hachette, 1991/1997, pp. 348-349

²³ J. AVRIL, « La participation du chapitre... », pp. 42, 47; F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 8; J. CHÉLINI, *Histoire religieuse...*, p. 348; F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises...*, p. 191 et G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, *passim*.

²⁴ Il y avait souvent conflit entre des candidats rivaux aspirant à la collation de la prébende et contestation de l'attribution des bénéfices. F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 7; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », pp. 136, 138-139; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 20, 75

²⁵ Le chantre, deuxième en importance parmi les dignités du chapitre, était également élu. En effet, il y eut pendant longtemps rivalité et confusion entre le doyen et le chantre pour savoir lequel d'entre eux occupait la place suprême au chapitre. En fin de compte, la supériorité fut accordée officiellement au doyen. R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 29, 32

²⁶ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 8; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 132; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 21, 29, 50

La juridiction spirituelle du diocèse était en effet partagée entre l'évêque et le chapitre, et dans le cas de la vacance du siège épiscopal, c'est le chapitre qui disposait pleinement de l'administration spirituelle et temporelle du diocèse²⁷. La juridiction du chapitre lui-même était vaste. Plusieurs églises dépendaient de lui, notamment les « quatre filles » de Notre-Dame, Saint-Merry, Saint-Benoît, Saint-Étienne-des-Grés et le Saint-Sépulcre, et les églises du quartier canonial (sur lequel je reviendrai), Saint-Jean-le-Rond, Saint-Aignan et Saint-Denis-du-Pas. Le chapitre supervisait tous les aspects de l'administration spirituelle de ces églises et disposait également de la collation des bénéfices qui y étaient associés²⁸. Les trois archidiacones au sein du chapitre, c'est-à-dire l'archidiacre de Paris, de Josas et de Brie, étaient plus rapprochés de l'évêque et occupaient des fonctions administratives de haut niveau au sein du diocèse. Toutefois, ils sont chanoines, et le chapitre se trouvait donc présent, par le biais de ces archidiaconés, dans les échelons de l'administration épiscopale²⁹.

Les chanoines eux-mêmes avaient également une importance cléricale qui dépassait souvent le cadre de leur canonicat à Paris. Le cumul des bénéfices était mal vu, en principe, surtout dans le cas du cumul de postes haut-placés tels que les canonicats. Il était souhaitable qu'un clerc puisse exercer ses fonctions religieuses en personne, situation rendue impossible par la multiplication des titres ecclésiastiques. Le cumul des bénéfices était, cependant, pour ainsi dire universel parmi les chanoines de Notre-Dame de Paris, et un grand nombre d'entre eux (la moitié d'après Eliane Deronne) possédaient des canonicats provinciaux ou d'autres canonicats mineurs à Paris même, des cures et

²⁷ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 51, 85; G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, p. 117

²⁸ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 8; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 31-32, 52; voir aussi J. AVRIL, « La participation du chapitre... », pp. 52-53

²⁹ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 34-38

d'autres bénéfiques religieux en surplus de leur canonicat à Notre-Dame³⁰.

3.1.4 - Importance temporelle : le chapitre en tant que seigneur

L'importance religieuse du chapitre était renforcée d'un pouvoir temporel réel et considérable. Le chapitre était grand propriétaire terrien, à Paris ainsi qu'à l'extérieur de la ville, et il agissait comme seigneur féodal collectif exerçant son pouvoir absolu en justice banale et foncière sur toutes ses terres³¹. Le territoire principal de la juridiction temporelle du chapitre était le cloître de Notre-Dame de Paris. Le nom de « cloître » désignait tout le quartier canonial qui occupait le secteur nord-est de la pointe orientale de l'Île de la Cité, au nord de la cathédrale, et non pas simplement un enclos à arcades tel que le serait un cloître monastique³². Grossièrement, il était délimité, à l'ouest par une muraille, suivant vaguement la ligne tracée par la façade de Notre-Dame; au Nord et à l'est par la Seine, au Sud par la cathédrale elle-même (voir la carte en figure 1). Le palais épiscopal et ses espaces adjacents ne faisaient pas partie du cloître³³. Le cloître lui-même contenait, principalement, les maisons des chanoines et du personnel auxiliaire du chapitre, les bâtiments d'usage commun du chapitre (salle capitulaire,

³⁰ E. DERONNE, « Les chanoines de Notre-Dame de Paris... », p. 70; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 109, 119-122, 148-149. Voir aussi *De Landes, Fauquembergue et Branlant*. Je reviendrai sur le cumul dans mes sources.

³¹ J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », pp. 131, 137; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 51, 69, 83-84. Sur le temporel du chapitre de Notre-Dame de Paris, voir également M. LE ROC'H MORGÈRE *et. al.*, *Le temporel du chapitre de Notre-Dame de Paris...*

³² Anne PRACHE, « Remarques sur la Bibliothèque du Chapitre de Notre-Dame de Paris au XV^e siècle », p. 203 dans Eric FERNIE et Paul CROSSLEY, *Medieval Architecture and its Intellectual Context. Studies in Honour of Peter Kidson*, Londres, Hambledon, 1990

³³ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 10-12; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 58-62; voir aussi J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », pp. 141-146

tribunal du chapitre, bibliothèque³⁴), et les édifices religieux desservant le cloître (la chapelle Saint-Aignan, l'église Saint-Jean-le-Rond qui était l'église paroissiale des habitants du cloître, et l'église Saint-Denis-du-Pas)³⁵.

Le cloître contenait une cinquantaine de maisons environ, mais seules 37 d'entre elles étaient réservées à l'usage des chanoines, les autres étant à la disposition de l'important personnel auxiliaire du cloître³⁶. Les maisons canoniales au cloître étaient très recherchées, et tout chanoine avait le droit d'y habiter. Quand une maison claustrale était libérée par le décès de son propriétaire, le chapitre la visitait et déterminait l'état des lieux. Le coût des réparations était prélevé sur la succession du défunt chanoine. Un prix de base était déterminé afin de célébrer une messe anniversaire pour le défunt chanoine, et la maison était ensuite mise aux enchères³⁷. Les autres chanoines qui ne trouvaient pas à se loger au cloître étaient logés ailleurs dans la ville, mais leurs demeures étaient sujettes à la même juridiction, et jouissaient des mêmes privilèges, que les maisons claustrales³⁸. Chaque maison claustrale était également pourvue d'un revenu additionnel sous forme de terres et de rentes³⁹.

Les meilleures descriptions des maisons canoniales apparaissent dans les

³⁴ L'emplacement de quelques uns de ces bâtiments change souvent au cours de l'histoire du chapitre. Voir par exemple, pour la bibliothèque du chapitre, A. PRACHE, « Remarques sur la Bibliothèque du Chapitre... » pp. 203-208. Il est aussi question de la possibilité d'un cimetière au cloître. R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 60-61

³⁵ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 13-19; J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », p. 137; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 59-60

³⁶ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 12-13, 19-20; J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », p. 141; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 61-64

³⁷ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 12-13, 19-20; J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », p. 141; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 61-64

³⁸ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 12

³⁹ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 63

inventaires après décès. Ces demeures, en torchis et en colombages, s'élevaient en général sur trois niveaux (deux étages au-dessus du rez-de-chaussée) et étaient associées à leurs dépendances et à leurs espaces ouverts (cours, jardins). Plusieurs maisons claustrales étaient également munies de tours, et les conflits entre voisins au cloître concernant l'utilisation de l'espace bâti étaient fréquents⁴⁰.

La juridiction du chapitre sur le territoire du cloître était incontestée. En effet, l'évêque n'y avait aucun pouvoir, et devait même demander la permission du chapitre pour entrer au cloître. Il y avait confusion, par contre, concernant la juridiction du parvis de Notre-Dame, qui était partagée entre le chapitre et l'évêque, et parfois même les autorités civiles⁴¹.

À part le cloître, le chapitre exerçait sa juridiction banale et foncière sur l'ensemble de ses vastes possessions. Elles étaient nombreuses à Paris, notamment les maisons et les moulins bâtis sur le Grand Pont⁴². À l'extérieur de la ville se multipliaient les terres et les seigneuries du chapitre, desquelles il percevait un revenu important sous la forme de redevances, d'impôts, de tonlieux, banalités etc. que lui devaient ses vassaux et ses tenanciers. Les terres de la mense capitulaire étaient les plus importantes de ces

⁴⁰ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 17; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », pp. 140-141; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 62-64. La description des demeures dans mes sources est fort semblable. Voir le chapitre 2 précédent et le chapitre 4 suivant. Pour les demeures urbaines médiévales et les quartiers canoniaux, voir également Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, *Demeures médiévales : coeur de la cité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, ainsi que Jean-Claude PICARD, dir., *Les chanoines dans la ville : Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, De Boccard, 1994, et surtout, dans ce recueil, Yves ESQUIEU, « Les maisons canoniales », pp. 47-53, et sur quelques particularités de l'espace bâti, Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, « Que nous apprennent les inventaires après décès de la cuisine au Moyen Âge ? », Communication préparée pour la table ronde du 13 décembre 2002 dans le cadre des recherches du pôle des sciences de la ville de l'Université de Paris VII, à paraître.

⁴¹ J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 142; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 65, 67; Guy Llewelyn THOMPSON, *Paris and its people under English rule. The Anglo-Burgundian reigme 1420-1436*. Oxford, Clarendon Press, 1991, p. 50

⁴² R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 84

possessions, administrées pour le chapitre par des prévôts⁴³. Comme instrument de cette justice, le chapitre possédait son propre tribunal, la « barre du chapitre », administré par un bailli laïc soigneusement choisi⁴⁴.

En plus de son pouvoir considérable comme seigneur féodal, le chapitre jouissait également d'importants privilèges, qu'il défendait jalousement. À part ses privilèges spirituels (nomination de l'évêque, indépendance de la juridiction spirituelle épiscopale, etc.) déjà mentionnés, le chapitre bénéficiait, comme tout le clergé, du privilège du for ecclésiastique : il ne devait aucune redevance et aucun impôt au gouvernement royal; de plus, il était exempté de la responsabilité de loger et de nourrir la royauté et ses agents lorsque ceux-ci se déplaçaient sur les terres capitulaires⁴⁵. Le chapitre s'avérait donc être une institution particulièrement puissante, à la fois par son importance religieuse et par son pouvoir temporel incontestable, étendu et privilégié.

3.1.5 - L'activité du chapitre dans la ville

Haut-placé dans les domaines religieux et seigneuriaux, le chapitre de Notre-Dame de Paris jouait un rôle particulièrement actif dans la vie quotidienne de la capitale. Animés par un réel attachement à la population de la ville (selon Grassoreille⁴⁶), les chanoines appliquaient leurs compétences religieuses au bien-être de ceux-ci, surtout pendant les époques troublées. Pendant la période qui nous concerne, les dernières phases de la Guerre de Cent Ans, de nombreuses messes étaient chantées par le chapitre

⁴³ J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », p. 137; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 51-52, 69, 83-84

⁴⁴ Le tribunal capitulaire avait également sa propre prison. F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 26-29; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 84

⁴⁵ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 8; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 52

⁴⁶ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 136, 138

afin d'implorer l'intercession divine de garantir la sécurité de la ville et de mettre un terme aux conflits⁴⁷. Cette supplication prenait une forme bien plus puissante dans le cas des processions du chapitre et des autres institutions de la ville (surtout l'Université et le Parlement). Ces pseudo-pèlerinages étaient eux aussi des actes religieux, de commémoration ou de supplication, mais ils avaient l'avantage d'impliquer le commun des mortels dans le faste religieux par son simple passage à travers les rues habitées de la ville. Guy Llewelyn Thompson, dans son étude capitale *Paris and its people under English rule*, démontre bien que le chapitre de Notre-Dame était la principale autorité en ce qui concernait les manifestations publiques à Paris au Moyen-Âge. En tant que centre géographique et religieux de la ville, Notre-Dame était soit le point de départ, soit la destination, de la plupart des processions religieuses qui parcouraient la ville. Le chapitre avait d'habitude un rôle central dans l'organisation de ces processions. La monopolisation et le dégagement des rues le long de l'itinéraire, l'importance du luminaire, et la participation implicite de la population témoignent de l'importance de ces événements, sans non plus négliger l'immensité des ressources requises par les célébrations plus fastueuses telles que les entrées royales⁴⁸. Les témoignages de l'importance du cérémonial, au XV^e siècle, dans *Le Journal d'un Bourgeois de Paris* abondent⁴⁹.

Ces rassemblements avaient un effet psychologique marqué sur la population de

⁴⁷ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, p. 175

⁴⁸ G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, pp. 183-199. Voir aussi J. DES GRAVIERS, « Messigneurs du chapitre... », pp. 149-150; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 46; G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 182, 191

⁴⁹ *Le Bourgeois* décrit, de 1411 à 1449, au moins 89 jours de procession, et 11 fois l'implication directe de Notre-Dame de Paris. Colette BEAUNE, éd., *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, Paris, Le Livre de Poche, 1990, pp. 43-44, 47-51, 121, 206, 216, 226-227, 230, 261, 288, 297, 308, 343, 356, 405, 418-419, 422-424, 435, 443, 445

Paris, et pouvaient servir soit à mobiliser les citoyens pour une cause donnée, soit à calmer les esprits en temps d'agitation et à les rassurer en cas de danger. Les chanoines de Notre-Dame, au centre de leur organisation, possédaient donc les moyens d'influencer l'opinion publique de la capitale de façon très concrète, et de remplir, de fait, le devoir pastoral implicite de leur condition comme « élite du clergé »⁵⁰.

Cet esprit caritatif était traduit plus matériellement aussi, sous la forme ecclésiastique habituelle d'aumônes, mais également en contributions financières occasionnelles importantes pour l'entretien des défenses de la ville de Paris en temps de crise⁵¹. Le plus gros effort caritatif du chapitre était sans doute l'Hôtel-Dieu, l'hôpital administré par le chapitre, qui se trouvait à proximité du cloître sur l'Île de la Cité⁵².

Le cloître faisait aussi sentir sa présence à Paris à travers son implication dans le monde de l'éducation. Ses relations avec l'Université étaient particulièrement étroites, et la solidarité entre ces deux institutions cléricales majeures de la capitale était inébranlable⁵³. Un règlement du pape Clément VII (fin-XIV^e siècle) voulait que tout chanoine de Notre-Dame soit muni d'une maîtrise ès arts. Si ce n'était pas la totalité des chanoines qui atteignaient le grade voulu, il n'en reste pas moins qu'une forte proportion (entre la moitié et les 4/5 selon les études) de chanoines étaient diplômés de

⁵⁰ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 175, 180-181; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, pp. 183, 195. Expression « élite du clergé » : Jacques VERGER, « Les chanoines et les universités », p. 285 dans *Le Monde des chanoines*, Cahiers de Fanjeaux n° 24

⁵¹ Il faut rappeler, tout de même, que pendant la Guerre de Cent Ans, et surtout sous le régime anglo-bourguignon, le gouvernement demandait sans cesse des contributions du chapitre pour les fins des campagnes militaires. Cependant, le chapitre était plus apte à contribuer de ses deniers pour le bien immédiat de la ville que pour d'autres activités militaires: G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 136, 138, 188 et *passim.*; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, pp. 78, 197. Voir aussi R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 49-50

⁵² R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 49-50; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 197

⁵³ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, *cit.* pp. 132, 187; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 24; J. VERGER, « Les chanoines et les universités », pp. 285-304

l'université⁵⁴. En plus du grand nombre de chanoines qui considéraient l'Université de Paris comme leur *alma mater*, il n'était pas rare de trouver des chanoines parmi les professeurs de l'Université⁵⁵. Puisqu'aucun bâtiment n'était formellement réservé à l'utilisation des universitaires, il arrivait également que des cours de l'Université fussent donnés au cloître de Notre-Dame⁵⁶. Puissant personnage, le chancelier du chapitre, responsable des écoles capitulaires, en nommait les maîtres, délivrait les autorisations d'enseigner, et conférait lui-même la licence aux étudiants de l'université⁵⁷. Le chapitre était donc directement et fortement impliqué dans l'éducation supérieure à Paris.

Les fonctions éducatrices du chapitre étaient également importantes par rapport à l'éducation primaire. L'école claustrale de Notre-Dame était particulièrement importante, principalement dans l'enseignement de la musique liturgique aux enfants de chœur. L'école claustrale, responsabilité du chantre, était considérée comme la tête des institutions d'éducation primaire à Paris. Le chantre supervisait en effet l'administration de toutes ces écoles, et se trouvait donc à être le directeur général de l'instruction primaire à Paris⁵⁸.

Finalement, le pouvoir institutionnel du chapitre s'étendait jusqu'au plus hautes

⁵⁴ La moitié selon Robert Gane, R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 119, 123, 143-145. Les 4/5 selon Joseph Salvini. J. SALVINI, « L'application de la Pragmatique Sanction... », p. 119. Voir aussi J. VERGER, « Les chanoines et les universités »

⁵⁵ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 119, 143-145, 216

⁵⁶ J. CHÉLINI, *Histoire religieuse...*, p. 446

⁵⁷ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 40. L'Université essayait également de faire réserver le poste de chancelier du chapitre de Notre-Dame à un maître ou docteur de l'Université même. Voir Émile CHÂTELAIN et Henri DENIFLE, éd., *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Tome 4 (1394-1452), Paris, 1897, p. 473 document 2307

⁵⁸ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, p. 8 et *passim*. De plus, en cas de vacance de la chantrerie, le chapitre exerçait collectivement les devoirs du chantre. Voir aussi R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 32-33; Olivier GUYOTJEANNIN, « Les petites écoles de Paris dans la première moitié du XV^e siècle » dans Jean KERHARVÉ et Albert RIGAUDIÈRE, éd., *Finances, pouvoirs et mémoire. Mélanges offerts à Jean Favier*, Paris, Fayard, pp. 112-118

strates du gouvernement. En tant qu'institution religieuse de premier ordre et comme grand seigneur, le chapitre était naturellement impliqué dans tous les développements religieux et politiques d'envergure en ce qui concernait Paris et, par extension, le royaume⁵⁹. La noblesse n'était pas requise pour être admis au chapitre, et la grande majorité des chanoines étaient issus de la bourgeoisie. Tout de même, les grandes familles bourgeoises et princières trouvaient à caser leurs membres au chapitre, et les interventions royales et pontificales favorisant l'admission d'un candidat choyé sont fréquentes⁶⁰. Les plus hauts échelons de la société se trouvaient donc fortement représentés au chapitre, et celui-ci se trouvait implicitement lié aux mouvements des grands pouvoirs par l'identité de ses membres autant que par sa propre nature institutionnelle.

Le canonicat, à Paris et ailleurs, était rarement la seule fonction professionnelle des chanoines. Outre les postes ecclésiastiques et éducatifs, un grand nombre de chanoines avaient une carrière politique ou administrative. De nombreux chanoines parisiens (un quart d'entre eux, d'après Eliane Deronne, près de la moitié selon Robert Gane⁶¹) étaient également conseillers au Parlement de Paris, parfois très haut placés (présidents des diverses chambres, par exemple)⁶². Une importante proportion de

⁵⁹ J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 132

⁶⁰ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 108, 136-143, 215; G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 132, 149

⁶¹ E. DERONNE, « Les chanoines de Notre-Dame de Paris... », p. 69; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 217

⁶² Sur la participation des chanoines à diverses institutions administratives et politiques, voir Hélène MILLET, dir., *Il canonici al servizio dello Stato in Europa secoli XIII - XVI/ Les chanoines au service de l'État en Europe du XIII^e au XVI^e siècle*, Modena, Franco Cosimo Panini, 1992, et surtout dans ce même recueil, Hélène MILLET et Élisabeth Mornet, « Jalons pour une histoire des chanoines au service de l'état : résultats de l'exploitation de la base de données commune », pp. 255-290. Voir aussi F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 33-34; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 148; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 123-124, 154-156

chanoines-conseillers occupaient leurs postes parlementaires avant de devenir chanoines. Robert Gane, répétant l'opinion de Guy Fourquin, remarque que ce schéma semble indiquer que le chapitre était la suite logique -- et la récompense -- d'une carrière fructueuse au Parlement de Paris⁶³. Le va-et-vient était d'un tel degré entre les deux institutions qu'il y avait parfois confusion de la part des chanoines-conseillers quant aux vêtements officiels qu'ils devaient porter et, comme François Chartier le rapporte, il y avait parfois conflit lorsque des chanoines apparaissaient au chœur vêtus de leurs robes parlementaires⁶⁴. À travers ces chanoines-conseillers, donc, le chapitre se voit casé parmi les niveaux plus élevés de l'administration civile et royale.

3.2 - Le chapitre pendant la Guerre de Cent Ans

Il s'avère que le contexte historique de la Guerre de Cent Ans n'affecta pas en profondeur la nature du chapitre de Notre-Dame de Paris. Les observations présentées dans la section précédente, valables pour le XIV^e siècle dans l'étude de Robert Gane, le sont largement, sans grandes modifications, jusqu'au XVIII^e siècle dans celle de François Chartier⁶⁵. Les circonstances historiques immédiates qui précèdent le décès des chanoines De Landes, Fauquembergue et Branlart en 1437-1438 sont celles de l'occupation anglo-bourguignonne de Paris et le régime de la double monarchie. Paris était passée sous contrôle bourguignon en mai 1418, et le parti Bourguignon confirma son alliance aux Anglais après l'assassinat, en 1419, du duc de Bourgogne, Jean Sans Peur, aux mains d'agents Armagnacs. La signature du Traité de Troyes

⁶³ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 124

⁶⁴ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, pp. 33-34

⁶⁵ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre...*, *passim*.; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, *passim*.

(21 mai 1420) confirmait le régime de la double monarchie, par laquelle Henri V, roi d'Angleterre, ayant épousé la fille du roi français Charles VI, devenait l'héritier de celui-ci et successeur à la couronne de France. En écartant de la succession le dauphin, le futur Charles VII, Henri V réunissait dans la personne d'un seul monarque les couronnes de France et d'Angleterre. Le régime anglo-bourguignon à Paris, administré par le duc de Bedford, frère du roi anglais Henri V mort en 1422 et régent pendant la minorité de Henri VI, dura de 1420 à 1436, lorsque le connétable Richemont reprit possession de la ville au nom de Charles VII. L'année suivante, celui-ci fit son entrée à Paris. La Paix d'Arras, traité signé en 1435, avait terminé l'alliance anglo-bourguignonne, mais la Guerre de Cent Ans n'allait pas prendre fin avant 1453. Cependant, les péripéties de cette dernière phase des conflits n'intéressent guère le contexte historique spécifique que je cherche à connaître, qui prend fin, avec la mort de Jacques Branlant, en juillet 1438⁶⁶.

Que signifiait, donc, le régime anglo-bourguignon pour le chapitre de Notre-Dame de Paris? D'abord, la composition même du chapitre fut perturbée. Grand nombre des chanoines choisirent de suivre l'administration de Charles VII, qui avait installé sa cour à Bourges, ou se trouvaient autrement incapables de rentrer à Paris. Au début du régime anglo-bourguignon, il ne restait qu'environ dix chanoines résidents au cloître de

⁶⁶ De même, l'application de la Pragmatique Sanction de Bourges, important événement dans l'histoire religieuse du royaume, n'eut lieu qu'après la période qui nous intéresse. Son effet sur le chapitre de Notre-Dame était, d'autant plus, négligeable. Voir E. DERONNE, « Les chanoines de Notre-Dame de Paris... », p. 66; F. LOT et R. FAWTIER, *Histoire des institutions françaises...*, p. 457; J. SALVINI, « L'application de la Pragmatique Sanction... », *passim*. Les péripéties de la Guerre de Cent Ans ont été racontées d'innombrables fois. Voir par exemple, pour le plus simple recueil, Philippe CONTAMINE, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Presses Universitaires de France, 1968/2002, coll. « Que Sais-je? » n°. 1309. Le régime anglo-bourguignon est étudié en fort plus grand détail dans l'ouvrage magistral de Guy Llewelyn Thompson, *Paris and its people under English rule*, surtout, pour les fins des grandes dates, aux pp. 1-46, 206-242. Voir aussi le survol bibliographique pour cette époque dans Françoise AUTRAND et Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT, « Vie sociale et municipale de Paris aux XIV^e et XV^e siècles », pp. 65-75 dans *London and Paris from the beginnings to the year 2000, Franco-British Studies*, n°. 17 (1994)

Notre-Dame⁶⁷. Cette situation de séparation des administrations était également évidente au sein du parlement, de nombreux conseillers choisissant de suivre la cour de Charles VII plutôt que de rester parmi les « traîtres » dans la capitale soumise⁶⁸. Le gouvernement anglo-bourguignon n'hésitait pas à tourner cette situation à son avantage, et à l'occasion de la vacance d'une prébende, cherchait à imposer des candidats qui lui étaient loyaux⁶⁹.

D'autres conséquences de la guerre étaient d'un ordre plus pratique. Il se peut fort bien que les chanoines absents ne pouvaient pas se rendre à Paris à cause du risque que représentaient les déplacements dans les contrées déchirées par la guerre. La violence était souvent aux portes de Paris même, et il arrivait que l'itinéraire des processions organisées par le chapitre, qui devaient se rendre à l'extérieur des murs de la ville, fut gravement perturbé par le danger réel de la guerre⁷⁰. Le chapitre dut se rendre à l'évidence des nécessités de la guerre -- sa réalité matérielle ne pouvait être ignorée -- et se voyait contribuer aux défenses de la ville, seules garantes de la sécurité de ses habitants, quand il était autrement réticent à contribuer financièrement à la prolongation des conflits⁷¹. En effet, il devint nécessaire, à l'époque qui nous concerne, d'augmenter la sécurité du cloître même et de recourir aux services de gens d'armes solidement

⁶⁷ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 111-112; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 8

⁶⁸ Voir André BOSSUAT, « Le parlement de Paris pendant l'occupation anglaise », *Revue Historique*, 1963, pp. 19-40

⁶⁹ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 132, 149

⁷⁰ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, p. 175. Voir aussi J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », pp. 149, 153; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, pp. 179-205. L'horaire même des offices dans la cathédrale se voyait perturbé par la guerre.

⁷¹ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, *passim*. surtout p. 188. Voir aussi G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 78

équipés pour protéger ses habitants du danger réel d'hostilités à l'intérieur de la ville⁷². Les terres qui dépendaient du chapitre à l'extérieur de Paris n'avaient souvent pas le luxe d'avoir des infrastructures défensives à leur disposition, et le duc de Bedford dut demander que le chapitre paye une somme pour garantir la sécurité de ses églises hors des murs⁷³. Mesure révélatrice du besoin monétaire que ressentait le régent, ainsi que des circonstances guerrières qui contribuèrent à vider les coffres du chapitre et le réduisirent à vendre des pièces de son trésor pour subvenir à ses besoins pendant les phases tardives de la guerre⁷⁴.

L'ouvrage de Georges Grassoreille, *Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise*, fournit un parcours chronologique très descriptif des péripéties qui affectèrent de près le chapitre pendant cette période. Pour résumer son étude, nous obtenons une image du chapitre constamment aux prises avec l'administration anglo-bourguignonne. Cette lutte n'était jamais caractérisée par l'hostilité ouverte, mais plutôt par une opposition de principe contre le comportement autoritaire du régent et surtout un désir fervent, avant tout, de protéger les droits et privilèges du chapitre. Même en temps normal, ces privilèges étaient le souci principal du chapitre et chaque nouveau chanoine, au moment de sa confirmation au canonicat, devait prêter serment de les respecter et de les défendre⁷⁵. Le chapitre réagissait donc contre tout comportement du gouvernement qui portait atteinte à ses privilèges, notamment les nombreuses interventions du pouvoir royal dans la nomination de l'évêque et les exigences monétaires faites auprès du chapitre pour les besoins de la

⁷² CHARTIER, *op. cit.* pp. 24-26; J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 143

⁷³ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, p. 137

⁷⁴ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, pp. 153-154, 159-160

⁷⁵ R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, pp. 28, 51

guerre⁷⁶.

Il y avait des moments, par contre, où l'opposition trop directe aux pouvoirs dirigeants risquait de compromettre la position du chapitre, et celui-ci se montra donc pragmatique. Il devait par moments céder à quelques demandes du pouvoir royal afin de l'amadouer. Ainsi, il y avait un va-et-vient dans le jeu de pouvoir entre le chapitre et le gouvernement. Ce qui paraît d'abord frôler l'inconsistance est plutôt pragmatisme et adaptation aux climat politique, ainsi qu'un réel désir de soutenir toute voie qui semblait annoncer la fin de la guerre. Le chapitre prêta donc serment au Traité de Troyes, soutint la couronne d'Angleterre, applaudit les mesures pacificatrices du duc de Bourgogne Jean le Bon et la Paix d'Arras, et accueillit le retour des forces de Charles VII, suivant la voie qui lui paraissait, avant tout, prometteuse pour la fin du conflit⁷⁷.

Cette attitude était quasiment identique à la fois au Parlement et à l'Université de Paris. Ces deux corps étaient tout aussi désireux de maintenir le bon fonctionnement institutionnel de la capitale selon les anciennes coutumes, et de soutenir les stratégies les plus susceptibles à rétablir la paix, que l'était le chapitre⁷⁸. Quand leurs privilèges étaient menacés par le gouvernement anglo-bourguignon, ils présentaient une farouche (mais diplomatique) résistance armée de connaissance légale. Ainsi, le Parlement s'opposa à l'établissement d'un conseil royal, anglais, à Rouen, qui semblait briser l'unité du royaume français contrairement aux termes du Traité de Troyes et qui piétinait donc la

⁷⁶ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, *passim*, surtout pp. 115, 126, 152, 165. Voir aussi J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », pp. 152-153; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 3

⁷⁷ G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, *passim*, surtout pp. 113, 151, 185-186

⁷⁸ A. BOSSUAT, « Le parlement de Paris... », *passim*, surtout p. 20; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, pp. 49-53; Jacques VERGER, « The University of Paris at the End of the Hundred Years' War », pp. 199-227 dans Jacques VERGER, *Les universités françaises au Moyen Âge*, New York-Köln, E.J. Brill, 1995

juridiction du Parlement de Paris⁷⁹. Ensemble, l'Université, le chapitre et le Parlement s'opposèrent à la création proposée d'une université à Caen, qui risquait, également, d'entrer en conflit avec les privilèges de l'Université de Paris⁸⁰.

Toute institution munie de sa propre juridiction était désireuse de défendre et de protéger ses privilèges. Ainsi, l'attitude du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant l'occupation anglo-bourguignonne n'était pas de devenir la créature des autorités gouvernantes, mais plutôt d'essayer de s'affirmer autant que possible sans risquer de se mettre dangereusement à dos l'administration royale. Ce dut être une stratégie de pragmatisme et de patience, mais toujours il s'avéra insoumis, quoique grandement affaibli par les péripéties de la guerre⁸¹.

3.3 - Profil biographique des chanoines étudiés

Il n'est pas aisé de retracer le vécu de trois individus du XV^e siècle, dont seul le hasard de la conservation nous a permis de retrouver et d'étudier les inventaires après décès. Nos trois personnages partagent une situation comparable. Ils sont tous chanoines de Notre-Dame de Paris et habitent au cloître au moment de leur décès. Ils sont tous également conseillers au Parlement de Paris, situation qui les place fermement dans une

⁷⁹ D'après le Traité de Troyes, la couronne française était détenue par le même monarque qui détenait la couronne anglaise, mais les royaumes n'étaient pas pour autant fusionnés. Le royaume de France devait demeurer intact, et la Normandie n'avait pas le statut de terre conquise rattachée à la couronne d'Angleterre. A. BOSSUAT, « Le parlement de Paris... », *passim* surtout pp. 23-34

⁸⁰ A. BOSSUAT, « Le parlement de Paris... », p. 32; G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, p. 184; G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 24; J. VERGER, « The University of Paris... », *passim*.

⁸¹ Les observations concernant l'attitude du chapitre lors de l'occupation anglaise sont un résumé des conclusions exprimées par Geroges Grassoreille dans G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, *passim*. Voir également : A. BOSSUAT, « Le parlement de Paris... », *passim*.; J. VERGER, « The University of Paris... », *passim*.

strate plus privilégiée de la hiérarchie socio-professionnelle parisienne du XV^e siècle⁸². C'est largement grâce à ces fonctions parlementaires qu'ils se sont retrouvés dans les sources autres que l'inventaire après décès, aussi fragmentaires qu'elles soient. Quant à leur biographie personnelle, et non professionnelle, peu de sources existent. Heureusement, l'inventaire après décès représente la plus riche d'entre elles⁸³. Le dépouillement des registres capitulaires pour la période qui nous intéresse aurait pu être fructueuse quant à la connaissance de la carrière de nos chanoines. Malheureusement, le dépouillement de ces manuscrits (sans compter les péripéties pour y accéder aux Archives nationales de France) représentait une tâche dont l'envergure dépassait celle de la présente recherche. Reste, donc, que les données fournies ici pourraient être augmentées par des recherches plus intenses.

3.3.1 - Jean de Landes, dit Boucandri

Jean de Landes, dont l'inventaire fut dressé le 27 mars 1437, est essentiellement un inconnu. Il faut d'autant plus se méfier que son nom, relativement banal, pourrait effectivement désigner plus d'un individu à l'époque qui nous concerne. Heureusement, Jean de Landes a un surnom, Boucandri⁸⁴, qui pourrait aider à l'identifier avec plus de certitude dans d'autres sources. Un Jean des Landes [sic] cité par Jean Des Graviers, qui s'oppose à ses voisins concernant la construction d'un mur près de sa demeure au cloître

⁸² Voir Jean FAVIER, *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans : les rôles d'impôt de 1421, 1423 et 1438*, Genève-Paris, Droz, 1970, pp. 33-34

⁸³ Alexandre TUETÉY et Henri LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du parlement de Paris, 1417-1435 », *Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, notice bibliographique (vol. 3, 1915), p. ii. Malgré la richesse relative des inventaires après décès en données biographiques, certains détails, tels que la date de naissance et de décès, et donc l'âge du défunt chanoine, ne sont connus que très rarement. Voir R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 134

⁸⁴ *De Landes, passim*.

de Notre-Dame de Paris en 1416, est fort probablement le même personnage que celui qui nous intéresse, malgré l'absence de son surnom⁸⁵.

Nous ne savons rien sur la formation intellectuelle de Jean de Landes, ni sur sa famille ou son origine sociale et géographique. Pour ce qui est de sa famille, il y a une exception : un certain Pierre Millet, cousin et héritier du défunt, également procureur et exécuteur testamentaire, apparaît dans l'inventaire⁸⁶.

Sa carrière parlementaire offre un peu plus de renseignements. Boucandri apparaît une fois en tant que procureur au Parlement, à la date du 8 janvier 1410, dans le journal de Nicolas de Baye, greffier civil du Parlement de Paris et prédécesseur de Clément de Fauquembergue⁸⁷. Ce poste, aux fonctions plutôt mal définies, n'est pas une charge particulièrement élevée au parlement⁸⁸, et Boucandri semble disparaître par la suite des documents parlementaires : il ne réapparaît pas dans le journal de Nicolas de Baye, et se trouve entièrement absent de celui de Clément de Fauquembergue⁸⁹.

Son inventaire fournit quelques renseignements supplémentaires. Nous apprenons qu'à son décès il était maître conseiller à la Chambre des comptes, une charge plus élevée que celle d'un simple procureur⁹⁰. Il y était depuis au moins 1432, d'après

⁸⁵ J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre... », p. 141

⁸⁶ *De Landes* ff. 3r^o, 19v^o

⁸⁷ Alexandre TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417 », *Société de l'histoire de France*, (1885-1888), Paris, Renouard, Tome II, p. 330

⁸⁸ Félix AUBERT, *Histoire du Parlement de Paris de l'origine à François I^{er}*, Paris, Picard, 1894, Tome I, pp. 218-228

⁸⁹ Jean de Landes n'apparaît pas, non plus, dans le dictionnaire de prosopographie du Parlement compilé par Michel Popoff. Michel POPOFF, éd., *Prosopographie des gens du Parlement de Paris : 1266-1753 : d'après les mss. Fr. 7553, 7554, 7555, 7555 bis conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*, Paris, le Léopard d'or, 1996/2003, 2 vol.

⁹⁰ *De Landes* fol. 3 r^o. Voir Albert RIGAUDIÈRE, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale. Tome 2, Des temps féodaux aux temps de l'État*, Paris, Armand Colin, 1998, pp. 174-176

une lettre inventoriée citant que la Chambre lui doit des gages pour cette année⁹¹, mais son nom est absent d'une ordonnance de 1418 indiquant le personnel de la Chambre des comptes, et il dut donc y entrer après cette date⁹².

Quant à ses fonctions religieuses, nous apprenons dans son inventaire qu'il paya ses droits d'entrée au cloître et de jouissance de sa prébende en 1416⁹³. Chose intéressante, il acheta cette même année deux maisons au cloître, l'une du sous-chantre Raoul Liéjart (au prix de 200 livres tournois), et l'autre de Nicolas de Baye (au prix de 500 livres tournois)⁹⁴. À part son canonicat, les lettres de De Landes nous apprennent également qu'il était, l'année de sa mort (1437), prévôt de l'église de Saint-Martin-de-Tours à Melay (Maine-et-Loire)⁹⁵.

L'inventaire de lettres de Jean de Landes⁹⁶ est très fourni et compte 113 lettres, par rapport à 19 lettres chez son collègue Fauquembergue et 24 chez Branlart. Sur la totalité de ces lettres, 79 témoignent de dettes dues au défunt : Jean de Landes prête des sommes énormes à un grand nombre d'individus, y compris les grands du royaume et le roi lui-même⁹⁷. Ses prêts de haut niveau et d'autres transactions sont souvent liés au financement de campagnes militaires : nous sommes en pleine Guerre de cent ans⁹⁸.

⁹¹ *De Landes* fol. 14 v°

⁹² Ordonnance du 22 juillet 1418, LAURIÈRE *et al.*, éd., *Ordonnances des Rois de France de la 3e Race, recueillies par ordre chronologique, avec des renvois des unes aux autres, des sommaires, des observations sur le texte et cinq tables*, Paris, Imprimerie Royale, 1723-1814-1849, tome X, p. 462

⁹³ *De Landes* f. 21v°

⁹⁴ *De Landes* ff. 21r°-21v°

⁹⁵ *De Landes* f. 15r°

⁹⁶ *De Landes* ff. 9r°-21v°

⁹⁷ *De Landes* ff. 9r°-16r°. Le prêt royal est au f. 14r°

⁹⁸ *De Landes* ff. 11v°, 14r°, 17v°, 18v°

Nombre de ses transactions relèvent peut-être de ses fonctions officielles à la Chambre des comptes, mais la plupart sont indépendantes et privées. En effet, son expérience financière contribua fort probablement à son ascension à ladite Chambre.

Des recherches préliminaires sur les lettres de Jean de Landes menées par Kouky Fianu révèlent une autre dimension professionnelle intéressante : il semble que Jean de Landes avait été dans le service de Jean le Maingre, dit Boucicaut, maréchal de France. Celui-ci apparaît dans douze lettres de De Landes⁹⁹, qui semble avoir occupé une fonction officielle dans la suite du maréchal, peut-être comme secrétaire. Les liens entre De Landes et le maréchal semblent avoir été plutôt étroits. Ces hypothèses n'ont pas été poursuivies, mais il semble, pour l'instant, que l'inventaire après décès de Jean de Landes en représente la seule source¹⁰⁰.

Les lettres de Jean de Landes témoignent autrement de quelques rentes et pièces de vigne en la possession du chanoine, sans toutefois constituer un avoir immobilier extraordinaire¹⁰¹.

En somme, donc, Jean de Landes semble avoir eu une carrière parlementaire relativement sans éclat quant à ses fonctions officielles, mais ses transactions financières personnelles étaient de bien plus grande envergure. Son association au maréchal Boucicaut donne également une dimension bien plus vaste à ses fonctions administratives et politiques, et ceci demeure une voie à explorer. Sa carrière religieuse semble également être sans éclat, et ses fonctions comme chanoine sont mineures comparées à ses activités financières. Ferait-il donc partie de cette classe de

⁹⁹ *De Landes*, ff. 9v^o-18r^o

¹⁰⁰ Les recherches de Kouky Fianu (Université d'Ottawa) à ce sujet sont encore à l'étape préliminaire.

¹⁰¹ *De Landes* ff. 18r^o, 19r^o-20v^o.

parlementaires accomplis qui souhaitaient une retraite confortable au cloître¹⁰²? Si c'est le cas, sa récompense canoniale fut longue, et Jean de Landes y demeura plus de vingt ans avant son décès.

3.3.2 - Clément de Fauquembergue

Le personnage de Clément de Fauquembergue, dont l'inventaire après décès fut rédigé le 30 juin 1438, est beaucoup mieux connu. En effet, son rôle le plus connu en tant que greffier civil du Parlement de Paris garantit sa participation, du moins son témoignage, aux premières loges des événements majeurs de la période mouvementée du début de la dernière phase de la Guerre de cent ans. Il se trouve même incorporé à l'épopée de Jeanne d'Arc, à travers le Parlement certes, mais aussi par un lien plus personnel sous la forme du célèbre dessin de Jeanne d'Arc dont Fauquembergue est l'auteur (voir l'illustration à la planche 1, figure 2)¹⁰³.

La biographie de Clément de Fauquembergue est plutôt pauvre en détails. Toutefois, il est mieux connu que son collègue De Landes. La famille de Fauquembergue serait d'origine picarde, et il est identifié comme « picardus » et « picart » à l'occasion de son entrée au Parlement en 1410¹⁰⁴. Il y a confusion quant au statut social de sa famille. Il est possible qu'il soit noble, mais lors de cette même ascension au Parlement, il est déclaré qu'aucun noble ne se trouve parmi les nouveaux conseillers élus¹⁰⁵. L'inventaire de Fauquembergue révèle l'existence d'un frère,

¹⁰² R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 124

¹⁰³ Voir G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 109. Le dessin original provient du ms. X^{1a} 1481 fol. 12r° aux Archives nationales de France. L'image reproduite à la figure 1 est d'accès public et provient du site Internet suivant : <http://194.165.231.32/hemma/mathias/jeannedarc.html>, consulté le 7 juin 2005.

¹⁰⁴ A. TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye... », tome I, pp. 347-348

¹⁰⁵ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3, pp. i-iii

Eustache de Fauquembergue, chanoine de Laon et de Théroutanne¹⁰⁶. Quant à sa formation intellectuelle, Clément de Fauquembergue était juriste licencié en droit canon et en droit civil, très lettré d'après les citations littéraires qu'il insère à volonté dans son journal¹⁰⁷. Paula Hefti a étudié de plus près la formation intellectuelle et la bibliothèque de cet humaniste bibliophile qui disposait pourtant d'une bibliothèque assez modeste d'après son inventaire (37 livres)¹⁰⁸.

La carrière parlementaire de Clément de Fauquembergue est de loin l'élément le mieux connu de sa vie. Il fut élu au Parlement comme conseiller à la Chambre des enquêtes le 13 décembre 1410. Jacques Branlart se trouvait également parmi les nouveaux conseillers. Auparavant, Fauquembergue avait été Visiteur des lettres à la Chancellerie¹⁰⁹. Il demeura conseiller aux Enquêtes jusqu'à son élection, le 27 janvier 1417, au poste de greffier civil du Parlement, comme successeur à Nicolas de Baye. Cette charge prestigieuse -- le greffier civil était le premier des greffiers du Parlement -- était, au point de vue professionnel et financier, très confortable¹¹⁰. Il ne parle pas beaucoup de lui-même dans son journal parlementaire, mais le peu qui transparaît donne l'impression d'une carrière très active. Son élection avec Branlart semble également avoir marqué le début d'un long partenariat professionnel, car les deux conseillers, haut-

¹⁰⁶ *Fauquembergue* f. 13v°. Eustache de Fauquembergue apparaît également dans le Cartulaire de l'Université de Paris, E. CHÂTELAIN et H. DENIFLE, éd., *Chartularium Universitatis Parisiensis*, tome 4 pp. 91, 188

¹⁰⁷ A. TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye... », tome II p. 279; A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3, pp. iii, v

¹⁰⁸ *Fauquembergue* f. 11r°-13r°; Paula HEFTI, « La formation d'un humaniste au début du XV^e siècle en France », *Romania*, t. 92 (1971), pp. 289-325

¹⁰⁹ A. TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye... », tome I p. 349; A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3, p. iii

¹¹⁰ A. TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye... », tome II p. 279; A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3, p. iv; voir aussi F. AUBERT, *Histoire du Parlement de Paris...*, tome 1, pp. 229-238

placés (Branlart était devenu le président de la Chambre des enquêtes) se trouvent à travailler souvent ensemble (pour le Parlement comme pour le chapitre), tâches qui comprenaient de nombreuses missions diplomatiques à l'extérieur de Paris¹¹¹.

Fauquembergue était dans une position difficile dans son rôle très voyant de greffier au Parlement. Si le Parlement se trouvait souvent en conflit avec la couronne pendant l'occupation anglo-bourguignonne (notamment concernant les sérieux retards dans la rémunération des conseillers du Parlement), Fauquembergue demeurait tacite quant à sa position face aux autorités. Soucieux de pas se compromettre en exprimant une opinion personnelle trop forte d'un côté où de l'autre, il maintint une attitude relativement modérée, du moins difficile à cerner avec certitude¹¹². Il se retira de son poste de greffier en 1435 et se réfugia à Cambrai, où il était également chanoine, et revint au Parlement comme simple conseiller en 1436 après l'apaisement des perturbations politiques (en effet, son inventaire ne lui donne pas le titre de greffier, mais simplement de conseiller¹¹³). Il est donc raisonnable de conclure que Fauquembergue était pro-Bourguignon, malgré son imprécision à ce sujet dans son journal. Grâce à son épitaphe, nous connaissons la date de son décès : le 19 juin 1438. Fait remarquable et témoin de son énergie professionnelle, il se trouvait au Parlement seulement deux jours avant sa mort, qui survint après une courte maladie¹¹⁴.

La carrière religieuse de Clément de Fauquembergue est également intéressante,

¹¹¹ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », *passim* et tome 3, pp. xi, xxxix, xlii-lvii

¹¹² A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », *passim* et tome 3, pp. v, x-xii, xvii-xviii, xx-xxi, xxxix, xlii-li. Voir aussi G. L. THOMPSON, *Paris and its people...*, p. 206

¹¹³ *Fauquembergue* f. 1r°

¹¹⁴ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3 pp. xxiii-xxv, lxi et p. 174

si ce n'est que par la multiplicité de ses dignités. La première de celles-ci était son canonicat à Amiens qu'il obtint en 1414. Il en devint le doyen en 1420¹¹⁵. En 1415, il obtint la cure de l'église Saint-Nicolas à Toulouse, qu'il bailla à ferme à un certain Laurent de Brunacia¹¹⁶. Suivit ensuite un canonicat à Saint-Merry en 1418, et il entra au chapitre de Notre-Dame de Paris en 1424¹¹⁷. Son inventaire indique également qu'il avait des prébendes à Chartres, Châlons, Cambrai et Arras et peut-être également une cure à l'église Saint-Symphorien de Bayeux¹¹⁸. Fait intéressant par contre, Fauquemberg ne fut nommé vicaire, par l'évêque de Paris, qu'en 1423, et il n'obtint la prêtrise qu'en 1433¹¹⁹. Fauquemberg représente donc un exemple fort intéressant de cumul ecclésiastique, récoltant sept canonicats et une, voire même deux cures, la plupart éloignés de Paris.

Son inventaire et ses lettres ne témoignent pas d'une grande activité. Il prête de l'argent, mais ce n'est rien d'aussi grandiose que l'activité financière de Jean de Landes¹²⁰. Il y a peu de détails concernant sa vie au cloître, mais son inventaire nous révèle la présence de deux serviteurs : un clerc, Pierre Mouret, et une chambrière, Ysabel¹²¹. De toute évidence, la vie domestique de Clément de Fauquemberg semble

¹¹⁵ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquemberg... », tome 3, p. xxxvi

¹¹⁶ Dans un détail intéressant qui se rajoute à cet épisode, c'est Jacques Branlart qui agit comme procureur de Fauquemberg lors de cette transaction, témoignant encore de la collaboration professionnelle, voire de l'amitié, des deux chanoines-conseillers. *Fauquemberg* f. 13r°

¹¹⁷ J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre... », p. 140; A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquemberg... », tome 3, p. xxxvii

¹¹⁸ Fauquemberg possédait des lettres concernant cette cure mais il n'y a aucune précision quant au possesseur de la cure. Ses nombreuses prébendes étaient contestées. *Fauquemberg* f. 13r°-13v°; A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquemberg... », tome 3, pp. xxxvi-xl

¹¹⁹ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquemberg... », tome 3, pp. xxxviii-xxxviii, liii

¹²⁰ *Fauquemberg* f. 12v°-13v°

¹²¹ *Fauquemberg* f. 1r°

être sans grand intérêt en comparaison à sa carrière parlementaire mouvementée et haut-placée, ainsi qu'à son impressionnant cumul ecclésiastique. Il reste à savoir si ces deux aspects de sa vie se trouvent réconciliés dans l'inventaire après décès et comment son parcours se trouve traduit matériellement dans les objets du quotidien.

3.3.3 - Jacques Branlart

Jacques Branlart, dont l'inventaire après décès fut rédigé le 25 juillet 1438, collègue de longue durée de Clément de Fauquembergue, eut une carrière peut-être moins voyante que celle de ce dernier, mais tout aussi active. Malheureusement, les données concernant sa vie et sa carrière ne sont pas aussi abondantes que pour son illustre collègue. Branlart serait d'origine champenoise de souche bourgeoise, mais il n'est pas noble¹²². Son inventaire ne fournit qu'un neveu par alliance, Gauthier de Merson, mais il n'y a aucun autre renseignement concernant la famille de Branlart¹²³. Quant à sa formation intellectuelle, son inventaire reste silencieux. Par contre, Branlart apparaît dans le Cartulaire de l'Université de Paris, où il est identifié comme docteur en droit romain (civil) et en droit canon¹²⁴. Rien ne l'identifie cependant comme enseignant, mais comme nous le rappelle Jacques Verger, les docteurs n'adoptaient pas nécessairement la vocation éducatrice malgré son prestige¹²⁵. Branlart possédait également une impressionnante bibliothèque, comptant 135 volumes, qui témoigne

¹²² Il fut élu au Parlement en même temps que Fauquembergue. Parmi les conseillers élus à la même occasion, dit-on, ne se trouvait aucun noble. A. TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye... », tome I p. 347; A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3, pp. i-iii

¹²³ *Branlart* f. 1r°

¹²⁴ E. CHÂTELAIN et H. DENIFLE, éd., *Chartularium Universitatis Parisiensis*, tome 4, p. 501, document 2355, daté 1430

¹²⁵ Jacques VERGER, « Les professeurs des universités françaises au Moyen Âge », dans J. VERGER, *Les universités françaises au Moyen Âge*, p. 177

d'une solide formation académique¹²⁶. Son importance sera discutée en plus grande profondeur au chapitre 4 suivant.

Quant à la carrière parlementaire de Branlart, nous savons qu'il est entré au Parlement, à la Chambre des enquêtes, en même temps que son confrère Clément de Fauquembergue, le 13 décembre 1410¹²⁷. Il devint président de la Chambre des enquêtes en 1418, comme remplaçant de l'ancien président Guillaume de Villiers, destitué. Branlart demeura président de la Chambre des enquêtes jusqu'à la restitution de Villiers en 1436¹²⁸. Après cette date, Branlart est cité au Parlement comme conseiller¹²⁹. Ceci semble certainement indiquer que Branlart, comme son collègue Fauquembergue, avait une orientation politique pro-bourguignonne. Pendant sa carrière parlementaire, Branlart fut particulièrement actif. Outre ses nombreuses collaborations avec Fauquembergue déjà citées¹³⁰, Branlart fut très souvent envoyé en mission diplomatique pour le Parlement et pour le roi et comme agent diplomate entre le Parlement et divers échelons des gouvernements français et anglo-bourguignon¹³¹. C'est lors de l'une de ces missions, en 1420, qu'il aurait été capturé et emprisonné à Orléans, avant d'être libéré sur

¹²⁶ *Branlart* ff. 12r^o-17r^o

¹²⁷ A. TUETÉY, « Journal de Nicolas de Baye... », tome I p. 347; A. TUETÉY et H. LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3, pp. i-iii

¹²⁸ A. TUETÉY et H. LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 1 pp. 142, 145, 197; M. POPOFF, éd., *Prosopographie des gens du Parlement...*, p. 375. Pour la date de la fin de la présidence de Branlart, voir F. AUBERT, *Histoire du Parlement de Paris...*, tome 1, pp. 13, 389

¹²⁹ A. TUETÉY et H. LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 3, p. 190

¹³⁰ A. TUETÉY et H. LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », *passim* et tome 3, pp. xi, xxxix, xlii-lvii

¹³¹ En 1418, 1419, 1422... A. TUETÉY et H. LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », *passim* et tome 1 pp. 216, 218-220, 227-228, 231, 264, 284, 288, 293, 299-300, tome 2 p. 60. Voir aussi G. GRASSOREILLE, *Histoire politique du chapitre...*, p. 187

rançon¹³².

La carrière ecclésiastique de Jacques Branlart était moins surprenante que celle de son collègue Fauquembergue. Il avait une cure à Saint-Séverin à Paris depuis au moins 1420 et en 1430 il en était archiprêtre. Quoique ce bénéfice lui eut été contesté pendant longtemps, il le retint jusqu'à son décès¹³³. Sa date d'entrée au chapitre de Notre-Dame n'est pas connue, mais il fut envoyé en 1424 au concile de Pavie comme représentant de Notre-Dame et de Saint-Merry¹³⁴. Il était donc chanoine de Notre-Dame depuis au moins cette date. Pour ce qui est de Saint-Merry à Paris, Branlart en était également chanoine et chévecier, bénéfice qui lui était également contesté au moins jusqu'en 1432¹³⁵. Il essaya aussi à plusieurs reprises, entre 1428 et 1433, d'obtenir la chancellerie du chapitre, à la place de son collègue Jean Chuffart, mais sans succès¹³⁶. Jacques Branlart cumula tout de même trois bénéfices, mais ceux-ci, tous à Paris, ne constituaient pas un dossier ecclésiastique particulièrement étonnant.

Aucune activité surprenante n'apparaît non plus dans les lettres de Branlart. Toutes ses lettres (il y en a 24) traitent de dettes qui lui étaient dues. Il prêtait donc de l'argent, plus que ne le faisait Fauquembergue, mais beaucoup moins que De Landes¹³⁷. Sa fortune immobilière n'y est pas représentée, et l'hôtel de Cramaut, donné à Branlart

¹³² Françoise AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'État. Les gens du Parlement de Paris 1345-1454*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, pp. 195, 341-342. Cet épisode est curieusement absent du journal de Fauquembergue.

¹³³ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 1, p. 372, tome 2, pp. 160, 162, 332, tome 3, p. 109 et *Branlart* f. 20r^o

¹³⁴ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 2, p. 115

¹³⁵ A. TUETÉY et H. LACAILLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue... », tome 2, p. 115, tome 3, pp. xxxix, 32

¹³⁶ E. CHÂTELAIN et H. DENFLE, éd., *Chartularium Universitatis Parisiensis*, tome 4 pp. 474, 484, 501, 551

¹³⁷ *Branlart* ff. 18r^o-20r^o

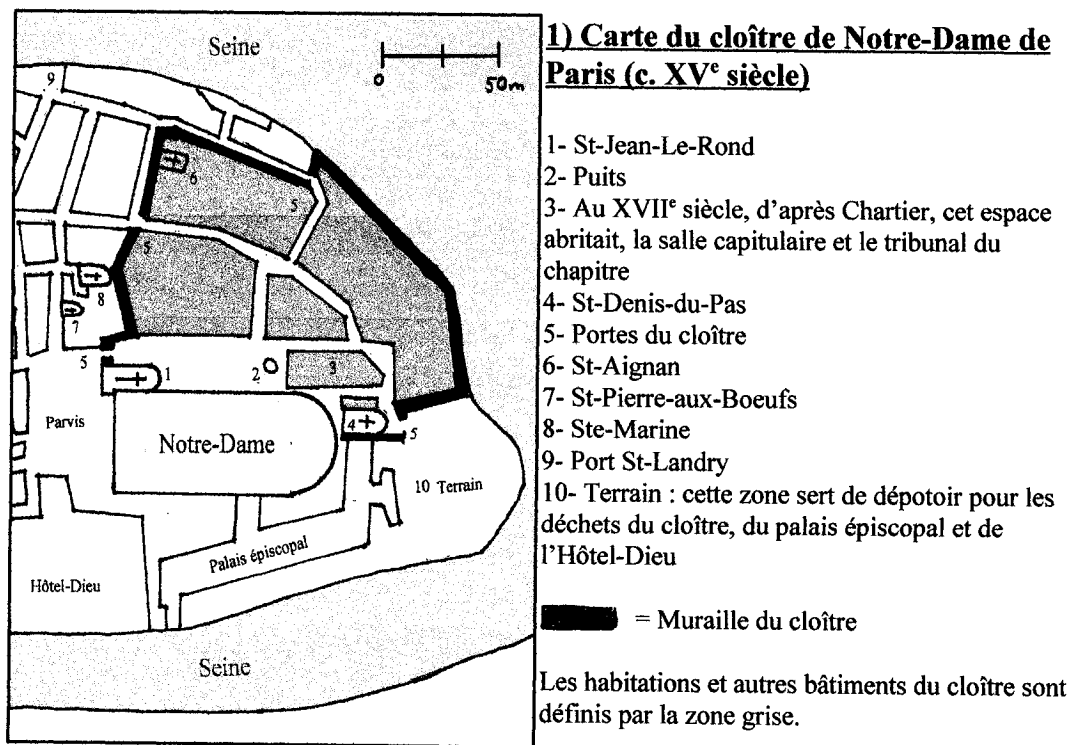
par le duc de Bedford et autre preuve de son penchant politique pro-bourguignon, est absent de son inventaire¹³⁸. Son inventaire nous donne quelques renseignements sur sa retraite au cloître avant son décès. Il avait un certain nombre de serviteurs, soit Pierre Jennin son chapelain, Yvonnet Rodel son clerc, Marion de Fresnes sa chambrière et une certaine Jeanne, qui « avoyt gardé ledit deffunct durant sa derreniere maladie »¹³⁹. L'emploi d'une personne additionnelle spécifiquement pour les soins du malade, en plus des serviteurs déjà engagés au service de Branlart, suggère que la maladie qui précéda le décès du chanoine Branlart fut longue et handicapante.

Ce survol contextuel aide à situer les personnages dont les inventaires après décès seront étudiés en détail au chapitre 4 suivant. Ils appartenaient à des hautes strates gouvernantes à la fois du gouvernement séculier et de la hiérarchie religieuse. Les institutions auxquelles ils étaient rattachés, le chapitre et le Parlement de Paris, avaient une importance considérable au sein de la capitale et, par extension, du royaume. Le contexte de la Guerre de Cent Ans et de l'occupation anglo-bourguignonne de Paris ne semble guère avoir affecté ces institutions en profondeur et en structure, mais les péripéties de la guerre menacèrent très réellement leurs privilèges et menèrent à l'épuisement de leurs ressources. Nos trois chanoines vivaient des carrières très actives à cause des faits de la guerre, mais ils réussissaient tout de même à finir leurs jours confortablement au cloître de Notre-Dame de Paris.

¹³⁸ Jean FAVIER, *Paris au XV^e siècle : 1380-1500. (Nouvelle histoire de Paris)*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris / Hachette, 1997, p. 116

¹³⁹ *Branlart* f. 1r^o

PLANCHE 1



Sources : CHARTIER, F.L. *L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 9; GANE, R. *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle...*, pp. 55-67



CHAPITRE 4

ANALYSE ET RÉSULTATS : CE QUE NOUS DISENT LES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS

Les inventaires après décès ont l'avantage de nous laisser pénétrer dans le cadre intime de la réalité matérielle quotidienne de leurs sujets. Divers niveaux d'activité des personnages défunts transparaissent à travers leurs inventaires. Pour les artisans et autres producteurs, les matériaux requis et produits par leur profession qui apparaissent dans l'inventaire constituent un témoignage matériel direct de leur activité professionnelle. D'après Laurent Bourquin, les professions « intellectuelles », telles que celles exercées par nos chanoines-conseillers, ont l'avantage « de ne pas posséder -- à la différence des artisans et des boutiquiers -- de stocks de matières premières ou de produits finis, ni des outils de travail, ce qui facilite et clarifie les calculs »¹ dédiés à l'interprétation de l'environnement matériel domestique. Ce qui n'empêche pas ces professions intellectuelles de laisser des traces matérielles perceptibles dans l'inventaire après décès, comme je vais l'analyser maintenant. Le cadre matériel quotidien de nos trois chanoines, Jean de Landes, Clément de Fauquembergue et Jacques Branlart, tel qu'il est décrit par l'inventaire après décès, ne serait donc pas entièrement dénué de ces indices matériels

¹ Laurent BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne dans la première moitié du XVI^e siècle, à travers cent inventaires après-décès parisiens », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, Tome XXXVI (juillet-septembre), 1989, p. 465. Voir aussi Rachel P. GARRARD, « English probate inventories and their use in studying the significance of the domestic interior, 1570-1700 », p. 62; Anton SCHUURMAN, « Some reflections on the use of probate inventories as a source for the study of the material culture of the Zaanstreek in the nineteenth century », p. 185, ces deux articles dans Anton SCHUURMAN et Ad VAN DER WOUDE, éd., *Probate Inventories : A New Source for the Historical Study of Wealth, Material Culture and Agricultural Development*, Articles présentés lors de la Conférence de Leeuwenborch (Wageningen, 5-7 mai 1980), Utrecht, HES, 1980. Voir aussi et Gilbert LOUBÈS, « Inventaires de mobilier et outillage gascons du XV^e siècle », *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, n. 2 (1969-1972), p. 585

« professionnels ». Les trois chapitres précédents ont fourni le cadre contextuel nécessaire pour comprendre la source, les inventaires après décès, et les circonstances historiques et institutionnelles dans lesquelles vivaient nos chanoines. Le présent chapitre propose d'analyser ces inventaires afin de décrire et de comprendre la composition du cadre matériel quotidien de nos chanoines, et tentera de déterminer à quel point l'inventaire après décès est capable de refléter, matériellement, le parcours vécu du défunt chanoine.

Pour ce faire il est nécessaire de comprendre d'abord la méthodologie utilisée pour aborder cette source complexe, à la fois pour la compréhension de base du contenu des inventaires et pour l'organisation logique des données brutes. Il est ensuite possible de se faire une idée de la composition du cadre matériel quotidien de nos chanoines, de savoir ce qui composait leur réalité domestique, pour ensuite tenter des analyses plus révélatrices sur le plan quantitatif et qualitatif, et de synthétiser celles-ci dans l'optique de l'utilisation de l'espace vécu.

4.1 - Travail préparatoire

4.1.1 - Données métrologiques et linguistiques

Les inventaires après décès comprennent de nombreux éléments métrologiques et systèmes de quantification, y compris les monnaies liquides et les monnaies de compte, qu'il est nécessaire d'identifier et de déchiffrer. Il n'est pas nécessairement possible de convertir tous les poids et mesures en unités métriques, étant donné notamment la variabilité des systèmes de mesure en fonction de la nature de la matière quantifiée (différentes céréales et matières sèches, différents liquides, etc.). Toutefois, il est possible de cerner ces mesures au moins approximativement, et surtout de connaître les

mesures spatiales ce qui nous donne une idée bien plus précise des dimensions des meubles inventoriés. L'analyse métrologique de Guy Fourquin dans *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge* fut l'instrument le plus utile pour cette identification². Pour ce qui est des monnaies, le chef d'oeuvre numismatique de Jean Belaubre et l'ouvrage très complet de Marc Bompaire³ m'ont permis d'identifier les monnaies trouvées dans l'inventaire et, à l'aide de quelques rares indications dans la source même, d'établir une équivalence de valeur en livres tournois et parisis.

Le lecteur qui désire plus de renseignements quant à la compréhension linguistique de la source peut se référer au lexique placé en annexe 1, qui regroupe la terminologie matérielle et descriptive utilisée dans les inventaires de l'échantillon. Outre les indices fournis par la source même, ce lexique a été élaboré à l'aide de dictionnaires de langue ancienne et de plusieurs ouvrages comprenant une terminologie plus spécialisée, tels que le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* de Fernand Cabrol ou le *Vocabulaire codicologique* de Denis Muzerelle, ainsi que des éditions de sources semblables à l'échantillon de cette étude⁴.

² Guy FOURQUIN, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge : du milieu du XIII^e siècle au début du XV^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964

³ Jean BELAUBRE, *Histoire numismatique et monétaire de la France médiévale, de la période carolingienne à Charles VIII*, Paris, Le léopard d'or, 1986; Marc BOMPAIRE et Françoise DUMAS, *Numismatique médiévale : Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, Brepols, 2000

⁴ Voir les dictionnaires de langue placés en bibliographie (Du Cange, Godefroy, Greimas, Huguet, Tobler et Lommatzsch, etc.). Pour l'édition des sources, voir Louis DOUËT D'ARCQ, « Inventaire après décès des biens meubles de M^e Pierre Cardonnel, Chanoine de Notre-Dame de Paris, 1438 », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Tome VII (1880), Paris, H. Champion, 1881, pp. 37-60; L. DOUËT D'ARCQ, éd., « Inventaire de Jeanne de Presles, veuve de Raoul de Presles, fondateur du collège de ce nom, 1347 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. XXXIX (1878), Paris, Alphonse Picard, 1878, pp. 81-109; Françoise LODDÉ, éd., « Un conseiller de Charles V : Grégoire Langlois, maître des Requêtes de l'hôtel du roi, évêque de Sées (vers 1330-1404). Testament et inventaire après décès », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Années 1991-1992, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1993, pp. 137-183; Alexandre TUETÉY, *Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, reine de France, 1483, publié pour la première fois d'après le manuscrit original déposé à la Bibliothèque impériale*, Paris, A. Lainé et J. Havard, 1865; A. TUETÉY, *Inventaire de Nicolas de Baye, chanoine de Notre-Dame, Greffier du Parlement de Paris sous Charles VI (1419) précédé d'une notice*

Il est important ici de rappeler l'avantage que représente la nature ponctuelle de mon échantillon dans la compréhension linguistique et métrologique des inventaires. Cet échantillon, fort restreint dans l'espace et dans le temps, ne comporte que trois inventaires provenant du même lieu, de la même autorité et de la même époque (1437-1438). Il n'y a donc pas de variation importante, ni dialectale, ni évolutive, dans la nomenclature et le vocabulaire descriptif des objets. Il n'y a pas, non plus, de changement ou d'évolution dans le système métrologique utilisé pour décrire les objets ou dans le système monétaire utilisé dans la prise. Mon échantillon, restreint et ponctuel, est donc avantageux car il est clos et permet une identification linguistique et métrologique plus précise du mobilier. La variation linguistique, métrologique et monétaire est, en revanche, un des problèmes majeurs des vastes échantillons sériels⁵.

bibliographique, Paris, Nogent-le-Rotrou, 1888; A. TUETÉY, et Henri LACAÏLLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435 », *Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, 1903-1915. Voir également Fernand CABROL (dom), *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1924-1953, 15 vol.; Denis MUZERELLE, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, Éd. CEMI., 1985. Voir aussi Marie-Pierre LAFITTE, « Le vocabulaire médiéval de la reliure d'après les anciens inventaires », dans Olga WEIJERS, éd., *Vocabulaire du livre et de l'écriture au moyen âge, Actes de la table ronde de Paris, 24-26 septembre 1987*, Turnhout, Brepols, 1989, pp. 61-78; Eugène VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, Paris, Morel, 1872-1875, 6 vol.; E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné du mobilier. Tome 1, Mobilier, ustensiles, jeux*, Réédition partielle du *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*, Bayeux, Heimdal, 2003 (1858-1873); Victor GAY, *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*, Édition revue et complétée par H. STEIN, Paris, Auguste Picard, 1929 (1883-1887), 2 vol. Voir aussi Jacqueline BOCCADOR, *Le mobilier français du Moyen Age à la Renaissance*, Saint-Just-en-Chaussée, Éditions d'art Monelle Hayot, 1988

⁵ Voir A. SCHURMAN et A. VAN DER WOUDE, *Probate Inventories...*, *passim*.; Micheline BAULANT, « Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750 », *Annales. Économies Sociétés Civilisations*, vol. 30, no. 2-3 (mars-juin 1975), pp. 508; L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », pp. 466; Carla BOZZOLO et Ezio ORNATO, « Les inventaires médiévaux et leur exploitation quantitative. » dans Giuseppe LOMBARDI et Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA, éd., *Libri, lettori e biblioteche dell'Italia medievale (secoli IX-XV). Fonti, testi, utilizzazione del libro. Atti della Tavola rotonda italo-francese (Roma, 7-8 marzo 1997) / Livres, lecteurs et bibliothèques de l'Italie médiévale (IX^e-XV^e siècles). Sources, textes et usages. Actes de la Table ronde italo-française (Rome, 7-8 mars 1997)*, Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, n. 64. Paris, CNRS Editions, 2000, p. 167

4.1.2 - La catégorisation des objets

Afin de pouvoir analyser les vastes données brutes des inventaires de mon échantillon, il fut nécessaire de suivre le consensus méthodologique des chercheurs dans ce domaine et d'effectuer une catégorisation systématique de tous les objets retrouvés dans les inventaires. Je me suis inspiré surtout des méthodes d'analyse très lucides de Micheline Baulant et de Laurent Bourquin⁶. Il en résulta un classement des objets selon douze grandes catégories, elles-mêmes composées de sous-catégories qui aident à préciser davantage la nature de l'objet classé. En plus des onze catégories d'objets meubles, les pièces et espaces des hôtels canoniaux furent également recensés afin de faciliter les recherches sur le cadre bâti et sur l'utilisation de l'espace. Les catégories et leurs sous-catégories sont donc les suivantes (leur ordre est aléatoire et n'a aucune importance quant au classement des objets ou à l'interprétation des données) : **1) Pièces et espaces; 2) Linge et vêtements** (a-Vêtement laïcs; b-Vêtements religieux; c-Linge de maison et literie); **3) Outils de ménage** (a-Ustensiles, vaisselle et outils de cuisine; b-Batterie de cuisine et outils de cheminée); **4) Outillage divers** (a-Récipients; b-Éclairage et chauffage; c-Divers); **5) Livres; 6) Objets de luxe et de décoration; 7) Objets de culte; 8) Meubles** (a-Tables et dérivés; b-Sièges; c-Lits et composantes; d-Meubles de rangement; e-Meubles divers); **9) Armes et armures; 10) Monnaies liquides et métaux précieux; 11) Lettres et documents; 12) Matières premières et animaux** (a-Grains et nourriture; b-Vin et boissons; c-Bois et métaux; d-Animaux).

Quoique ces catégories permettent une organisation logique du contenu des inventaires et dessinent les grandes lignes de ce qui compose l'avoir mobilier des chanoines étudiés, leur élaboration n'est pas entièrement automatique et évidente. La

⁶ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... » et L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... »

définition des catégories et la sélection des objets qui y sont classés doivent dépendre de l'interprétation du chercheur et de l'étude contextuelle de la source : il va de soi qu'avec la diversité des sources, aucune méthodologie étanche et normalisée ne peut être établie pour cette classification. J'ai choisi de classer les objets de mes sources selon leur fonction principale absolue. Donc, les ustensiles (aiguières, salières, cuillers, etc.) d'argent et les vêtements de prix richement décorés et fourrés n'apparaissent pas comme objets de luxe, car l'on ne peut exclure une utilisation banale de ces objets selon leur fonction principale comme ustensiles et comme vêtements. Toutefois, leurs caractéristiques qualitatives seront prises en compte, mais elles ne peuvent influencer leur catégorisation. La catégorie des objets de luxe et de décoration regroupe donc les objets qui n'ont aucune autre fonction que celle d'ostentation ou de décoration, superflue à toute autre fonction utilitaire.

Cependant, le classement d'un objet peut être influencé par son emplacement circonstanciel dans l'inventaire. Ainsi, quelques ceintures cloutées d'argent sont inventoriées en même temps que les autres articles d'argent et les pièces d'argent liquide⁷. L'absence totale d'autres accessoires vestimentaires et de ceintures de fabrication plus modeste inspire un classement de ces ceintures comme objets de luxe plutôt que comme vêtements. Autre exemple, Jacques Branlart possède des « ymages » (statuettes) de la Vierge, placées dans sa chapelle en conjonction avec un important matériel de culte⁸ : ces « ymages » sont donc considérées comme objets de culte. Par contre, une « ymage » religieuse tout à fait isolée d'autres objets de culte, trouvée dans une collection d'objets de luxe, a été classée comme objet de luxe et non comme objet

⁷ *De Landes*, f. 8r°; *Fauquembergue*, f. 10v°; *Branlart*, f. 17v°

⁸ *Branlart*, f. 5r°

de culte⁹.

D'autres problèmes rendent difficile la classification de certains objets. Parfois, une simple question d'incompréhension linguistique ou d'imprécision descriptive empêche l'identification correcte d'un objet, dont la fonction demeure inconnue ou difficile à cerner et donc difficile à catégoriser. Il arrive aussi qu'un même mot puisse désigner plusieurs types d'objets selon les fonctions de celui-ci; par exemple, la « chauffe » qui peut désigner soit un chauffage d'appoint, sorte de récipient à braises (une chaufferette proprement dite) ou bien une bouillotte ou fontaine à eau chaude, selon qu'elle est « a tuyaulx » ou non. Par ailleurs, il arrive assez souvent que le notaire inventorie plusieurs objets dans le même article, et que le priseur leur attribue une somme collective. Si ces objets sont aisément séparés quant à leur regroupement numérique, leur valeur individuelle, telle qu'elle serait indiquée par la prise, ne peut être déterminée. Ces objets inclassables, dont la valeur est indéterminée, ne représentent par contre qu'une somme négligeable qui s'élève dans tous les cas à moins de 1% de la valeur de l'avoir mobilier des chanoines.

Une fois la catégorisation effectuée, elle permet en premier lieu d'analyser l'avoir mobilier des chanoines quantitativement, ce qui en révèle les grands stéréotypes, d'après l'expression de Laurent Bourquin¹⁰, à la fois selon le regroupement numérique des objets dans les diverses catégories, et selon leur valeur. Il ne s'agit pas ici d'établir la valeur monétaire ou commerciale absolue des objets au sein du marché parisien de l'époque. Le système de la prise, par lequel les rédacteurs de l'inventaire attribuaient une valeur commerciale aux objets inventoriés en vue d'une revente¹¹, constitue plutôt

⁹ *Branlart*, f. 6r°

¹⁰ L. BOURQUIN, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 464

¹¹ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », p. 508

un moyen efficace, clos et homogène d'évaluer la valeur relative des objets et des catégories entre-elles dans un même inventaire. Il est ensuite possible de nuancer ces données quantitatives par une analyse des objets selon leur description qualitative. C'est en regardant les regroupements d'objets dans l'espace bâti de l'hôtel claustral cependant que l'analyse de l'avoir mobilier s'avère la plus révélatrice, permettant de déceler un lien entre les objets en possession du chanoine et ses comportements.

4.2 - Caractéristiques communes des inventaires et aperçu du cadre immobilier

4.2.1 - Méthode de rédaction des inventaires

Il serait impossible de présenter une image complète, voire même schématisée, des centaines de types d'objets qui composent l'avoir mobilier de nos chanoines sans alourdir inutilement de données descriptives brutes les résultats de cette étude. Il n'en résulterait guère plus qu'un inventaire des inventaires.

Les analyses quantitatives, qualitatives et selon le regroupement dans l'espace qui figurent dans les sections qui suivent, sans toutefois accorder une attention minutieuse et exhaustive à tous les objets des inventaires, suffiront pour donner un aperçu de la composition de l'avoir mobilier des chanoines et pour y déceler un sens logique. Entre-temps, il est tout de même possible d'apprécier les caractéristiques communes des inventaires de l'échantillon.

Tout en présentant des variations individuelles, les inventaires des chanoines Jean de Landes, Clément de Fauquembergue et Jacques Branlart sont fort semblables. Les objets sont décrits essentiellement de la même façon dans les trois cas¹², ils sont parfois uniquement nommés, parfois décrits en grand détail. La forme et les dimensions

¹² Les trois inventaires ont été rédigés par le notaire du chapitre de Notre-Dame de Paris, Guillaume de Rivery. Leur ressemblance est donc logique.

de l'objet sont indiquées, d'habitude la forme d'un siège (carré, rond, à demi-rond) ou d'une poêle (ronde, carrée), une longueur en pieds pour les meubles longs (bancs, tables, coffres), une longueur en aunes pour les pièces de tissu, et de multiples mesures de capacité pour les récipients et les ustensiles, parmi d'autres mesures plus hétéroclites (« lés », « ays », « seaux »¹³). D'autres objets, sans avoir de mesure précise, sont qualifiés comme « grand » ou « petit », « long », « étroit », etc. La matière de l'objet est très souvent indiquée : le bois des meubles, le métal des ustensiles et des divers outils, le tissu, les peaux et fourrures de vêtements et la toile du linge de maison. Des détails de construction et d'assemblage sont habituellement donnés pour les meubles, les outils, les vêtements, et même les pièces de tissu, et toute décoration est signalée. L'état de conservation de l'objet est également indiqué lorsque celui-ci paraît être important. Un objet endommagé ou réparé sera signalé et décrit, ainsi qu'un objet qui, sans être endommagé, est usé ou autrement pas dans le meilleur état : ceux-ci sont, pour la plupart, qualifiés comme « tels quels ». De nombreux objets sont également décrits comme « vieux » sans que l'on puisse toutefois y rattacher une caractéristique de dépréciation, et quelques objets neufs sont signalés. Tout objet placé en gage est également signalé.

Cependant, malgré le souci du notaire d'inventorier même les objets en mauvais état, les inventaires n'échappent pas à la grande lacune de leur type de source : ils ne peuvent aucunement prétendre à l'exhaustivité, et de nombreuses omissions systématiques sont communes aux trois inventaires. Remarquons notamment l'absence totale d'ustensiles et de récipients en terre cuite : ceux qui sont inventoriés sont en métal (étain ou argent, voire même de plomb), à l'exception remarquable d'une bouteille en

¹³ Les équivalences métriques pour ces mesures n'ont pas été trouvées.

cuir chez Fauquembergue, et de six hanaps de bois madré chez Branlart¹⁴. Aucun autre ustensile de matière « humble » n'est indiqué. Parmi les vêtements, remarquons qu'il n'y a aucun vêtement de corps ou sous-vêtement, pas plus qu'il n'y a de chaussures ou d'autres accessoires d'habillement, à part les quelques ceintures cloutées d'argent mentionnées précédemment, dont la situation circonstancielle les fait identifier comme objets de luxe plutôt que comme articles vestimentaires ordinaires¹⁵. Sont également absentes les réserves de denrées périssables. En dehors des céréales (blé, avoine), du foin, de la graisse et du lard, du vin et du verjus, qui peuvent tous se conserver relativement longtemps, aucune nourriture n'est inventoriée. Malgré la présence de nombreux chandeliers de cuivre dans les trois hôtels, aucune chandelle n'a été inventoriée, ni ne trouve-t-on de torches pour les supports à torche (*torchez*) dans l'inventaire de Branlart¹⁶. L'absence de matériaux d'écriture, à part deux encriers d'étain chez De Landes¹⁷, est également surprenante chez nos personnages lettrés dont deux, Fauquembergue et Branlart, ont des clercs à leur service.

Il faut également considérer que les biens qui se trouvent dans l'hôtel claustral mais qui n'appartiennent pas au défunt chanoine, les biens propres des clercs, chambrières et chapelains au service des chanoines par exemple, n'apparaissent pas forcément dans l'inventaire. Les conclusions de Micheline Baulant sur les omissions des inventaires semblent être tout à fait valables dans le cas de mon échantillon : le notaire ne tient compte que des objets ayant une valeur commerciale, destinés à une revente, et

¹⁴ *Fauquembergue*, f. 3r°; *Branlart*, f. 8r°

¹⁵ *De Landes*, f. 8r°; *Fauquembergue*, f. 10v°; *Branlart*, f. 17v°

¹⁶ *Branlart*, f. 3v°

¹⁷ *De Landes*, f. 6r°

ignore également les produits de consommation courante et les denrées périssables¹⁸. Ces omissions suggèrent donc elles-mêmes toute une autre dimension matérielle qui n'apparaît pas dans les inventaires, et peuvent nous aider à restituer, du moins hypothétiquement, une image plus complète de l'avoir mobilier des chanoines.

4.2.2 - Bref aperçu du cadre bâti : les demeures claustrales

Les inventaires après décès fournissent également quelques détails intéressants quant aux demeures canoniales. L'étude de l'immobilier n'est pas l'objet principal de cette recherche, cependant il est utile de comprendre l'environnement bâti dans lequel se trouve disposé l'avoir mobilier. Un schéma de l'immobilier a été donné au chapitre 2 précédent en décrivant le parcours, logique, effectué par les rédacteurs de l'inventaire à travers la demeure canoniale. Rappelons-nous que ces demeures sont vastes, comprenant 21 pièces et espaces chez Jean de Landes, 26 chez Clément de Fauquembergue et 27 chez Jacques Branlart. Les espaces que nous trouvons au rez-de chaussée et aux sous-niveaux comprennent les espaces de rangement, comme les caves, les celliers, les dépendances (« dépenses ») et les remises à bois (« bucheries »); étuves, écuries ou « estables a chevaux » et finalement les espaces ouverts comme les cours, les jardins et les galeries qui les entourent, les allées et les passages. À l'intérieur se trouvent les cuisines, les salles et les chambres dites « basses ». À l'étage se trouvent les chambres et les salles dites « hautes », les études et « comptoirs » (bureaux), les garde-robes et les chapelles. Il y a parfois des greniers et des chambres constituant un deuxième étage¹⁹.

Si la position relative des pièces entre elles est exprimée dans la description du

¹⁸ M. BAULANT, « Niveaux de vie paysans... », pp. 506-508

¹⁹ *De Landes*, f. 7v°; *Branlart*, ff. 10v°, 11v°

parcours (on passe par exemple de la « grant salle haulte dudit hostel » à la « chapelle dudit hostel joignant de ladicte salle »²⁰), nous n'avons que peu d'indications sur la réalité architecturale des pièces elles-mêmes. Elles sont parfois qualifiées de petites ou de grandes, et l'inventaire de Jean de Landes décrit aussi une salle « pavee de petits carreaux » et une chambre « pavee de petit pavement », ainsi qu'une salle « lambruissee »²¹. La différence de nomenclature entre ces deux espaces, la chambre et la salle, nous donne également quelques indices sur l'agencement de la demeure. Nous savons, comme l'exprime Pierre Garrigou Grandchamp, que la *chambre* proprement dite est un espace privé, retiré, réservé aux intimes. Elles sont le plus souvent des chambres à coucher, au coeur donc de la vie privée. En revanche, la salle, bien plus vaste, a une vocation publique et sert de lieu de sociabilité et de rassemblement, notamment à l'occasion des repas²². Ces pièces sont souvent des « grandes salles », et elles pouvaient effectivement être assez vastes si l'on en juge par les dimensions des meubles qui s'y trouvaient : la grande salle à manger dans l'hôtel de Clément de Fauquembergue contient une table de dix-huit pieds (5,83 m) et un banc de douze pieds (3,89 m)²³.

Quelques vagues indices apparaissent également quant à l'emplacement des hôtels de nos chanoines dans le parcellaire du cloître. Jean de Landes est décédé dans une « chambre sur le puis »²⁴. Il n'y a aucune indication qui laisserait croire que l'hôtel de De Landes possédait son propre puits. Il est donc probable que son hôtel se trouvait à

²⁰ *Fauquembergue*, ff. 5v°, 6r°

²¹ *De Landes*, ff. 4v°, 6v° et 6r° respectivement

²² Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP, *Demeures médiévales : coeur de la cité*, Paris, Desclée de Brouwer, 1994, pp. 78-79

²³ *Fauquembergue*, f. 3v°

²⁴ *De Landes*, f. 5v°

proximité du puits du cloître, et que celui-ci était visible de la chambre, à l'étage, où est décédé le chanoine. L'hôtel de Clément de Fauquembergue comprenait également une « chambre hault sur la rivière »²⁵, ce qui laisse supposer que l'hôtel se trouvait au nord ou à l'est du cloître, en bordure de la Seine. Aucune indication semblable n'apparaît dans l'inventaire de Jacques Branlart. Les précisions sur l'immobilier dans les inventaires sont relativement maigres, mais pourraient potentiellement constituer la base d'une étude plus poussée, intéressante et fructueuse, sur les demeures claustrales.

4.3 - Analyse quantitative

4.3.1 - Calculs de base

L'analyse quantitative des objets inventoriés permet, suivant un classement des objets selon les onze catégories d'objets meubles mentionnées précédemment²⁶, de cerner les caractéristiques fondamentales et la composition de l'avoir mobilier des chanoines, et de mesurer l'importance relative des différentes catégories entre elles. Certaines catégories sont néanmoins problématiques et ne peuvent que difficilement être intégrées dans la somme des objets meubles de nos chanoines : c'est le cas des lettres et des monnaies liquides.

Les lettres retrouvées dans les inventaires de nos chanoines ont été inventoriées parce que leur contenu traite de questions importantes relatives aux dettes, aux créances, aux rentes et aux autres transactions financières et foncières des chanoines. Leur étude constituerait une recherche fort intéressante et complète en soi, ce qui n'est pas cependant l'objet de la présente étude. Les lettres contribuent donc à connaître la fortune

²⁵ *Fauquembergue*, f. 4v°

²⁶ J'omets ici la douzième catégorie des pièces et espaces qui, ne comprenant pas d'objets meubles, ne figure pas dans les calculs de répartition des objets.

globale du défunt, mais n'ont qu'un intérêt marginal à l'étude de la fortune matérielle mobilière. En tant qu'objets mobiliers, les lettres n'offrent que très peu de renseignements quant à leur réalité matérielle. On donne le type de document dont il s'agit : lettre, cédula, brevet, procès, décharge, « role » (rouleau), « instrument », etc. Le support n'est donné que dans le cas des cédulas (et d'un exceptionnel « instrument »), qui sont parfois de parchemin mais fréquemment de papier. Le contenu du document est résumé brièvement, et les signatures et sceaux sont identifiés. Il arrive parfois que la matière du sceau soit identifiée (il s'agit ici exclusivement de cire vermeille). Outre ces quelques données, les lettres n'offrent que très peu d'intérêt en tant qu'objet archéologique : nous ne savons guère plus que ces documents représentent quelques feuillets écrits, scellés ou non. Le grand nombre de lettres, surtout dans le cas de Jean de Landes (il en a 113), risque de donner une fausse impression de la réalité mobilière des hôtels canoniaux. Il est donc préférable d'exclure les lettres des calculs afin de se concentrer sur les objets plus usuels rattachés à la vie quotidienne des chanoines.

Sans les lettres, donc, on compte un total de 404 objets inventoriés chez Jean de Landes, prisés pour un total de 445 l. 9 s. 10d.p.; 617 objets chez Clément de Fauquembergue prisés à 300 l. 2s.p.; et 1165 objets chez Jacques Branlart prisés à 839 l. 3s. 8d.p.²⁷ Il est important de noter que les objets de culte chez Jean de Landes sont également soustraits de ses totaux : ces objets n'appartiennent pas à De Landes mais à son collègue Pierre Cardonnel, aussi chanoine de Notre-Dame de Paris, et ils ont été baillés en gage à De Landes pour la somme de douze livres tournois. Quoiqu'ils aient été inventoriés, ils ne sont pas prisés et ne font donc pas partie de l'ensemble des biens du

²⁷ Toutes les sommes sont indiquée en livres (l.), sous (s.) et deniers (d.) parisis (p., monnaie de Paris), telle que l'est la prisée des inventaires. Voir le tableau 2 à la fin du présent chapitre qui donne le récapitulatif des sommes et des nombres d'objets, ainsi que l'annexe métrologique pour le système de calcul non-décimal de la monnaie.

défunt De Landes.

Outre les lettres, il est essentiel de s'attarder sur le cas problématique que représentent les monnaies. Celles-ci peuvent représenter une part considérable de la valeur mobilière du chanoine. Jean de Landes possédait douze nobles d'or, 31 écus d'or et 31 saluts d'or, prisés pour un total de 88 l. 8s.p., soit 19,84% de la valeur totale de sa fortune mobilière. Clément de Fauquemberg ne possédait qu'un demi-noble d'or, ne valant que 1 l. 2 s.p. (0,37% de sa fortune mobilière), mais chez Jacques Branlart on trouve 160 écus d'or et des retailles d'argent valant 177 l. 13 s. 9 d.p., soit 21,17% de sa fortune mobilière. Ces sommes sont significatives, mais comme les lettres, les pièces de monnaie sont difficilement comptées comme objets matériels mobiliers. Leur immense valeur par rapport à leur présence matérielle risque également de donner une fausse impression de la distribution mobilière dans l'hôtel canonial, surtout si une pièce de monnaie doit compter comme un objet à part entière. Tout en tenant compte de la somme importante que représentent ces monnaies, il est prudent, également, de les soustraire des calculs.

Sans les monnaies et sans les lettres, donc, l'inventaire de Jean de Landes révèle 330 objets prisés à 357 l. 1s. 10d.p.; celui de Clément de Fauquemberg, 616 objets prisés à 299 l.p. et celui de Jacques Branlart, 1004 objets prisés à 661 l. 9s. 11.d.p²⁸.

4.3.2 - Répartition numérique des objets

Par rapport au nombre d'objets distribués entre les différentes catégories (voir le tableau 1 et la série de graphiques 1 en fin de chapitre), il est intéressant de noter que la

²⁸ Voir le tableau 1 à la fin du présent chapitre pour la catégorisation recalculée sans les monnaies. Les totaux originaux, avant la soustraction des monnaies, sont contenus dans le tableau 2, à des fins de comparaison.

plus grande catégorie d'objets dans les trois inventaires est celle des « **Linge et vêtements** », représentant 52,12% du nombre d'objets chez De Landes (172 objets), 31,01% des objets chez Fauquembergue (191 objets) et 35,56% des objets chez Branlart (357 objets). Dans les trois cas, cette catégorie est suivie en importance par la catégorie « **Meubles** », à 15,76% chez De Landes (52 objets), 27,76% chez Fauquembergue (171 objets) et 18,03% chez Branlart (181 objets). En troisième lieu l'on trouve la catégorie « **Outils de ménage** », à 10,61% chez De Landes (35 objets), 18,83% chez Fauquembergue (116 objets) et 16,04% chez Branlart (161 objets). Dans les trois inventaires, l'écrasante majorité des biens est dominée par les catégories qui représentent les besoins de la vie domestique (Linge et vêtements, Meubles, Outils de ménage, Outillage divers, Matières premières et animaux). Nous voyons donc que 93,94% (310 objets) des objets chez De Landes, 93,02% (573 objets) des objets chez Fauquembergue et 82,48% (808 objets) des objets chez Branlart sont centrés sur les besoins de la vie domestique, ne laissant qu'une faible part aux objets de luxe et de culte, aux armes et aux livres. Ces derniers ne représentent un pourcentage important (13,45% à 135 livres) que chez Branlart, détail sur lequel je reviendrai.

Il est inutile de décortiquer chaque catégorie pour en comparer la composition, ce qui ne ferait qu'illustrer les légères différences entre les trois chanoines dans la composition de l'avoir mobilier. Cependant, la catégorie la plus importante, celle des « **Linge et vêtements** », présente des résultats intéressants lorsqu'on la regarde de plus près. Nous voyons que dans les trois cas, c'est la sous-catégorie « **Linge de maison et literie** » qui domine, représentant 84,88% (146 objets) de la catégorie « Linge et vêtements » chez De Landes, 85,86% (164 objets) chez Fauquembergue et 82,35% (294 objets) chez Branlart. Les vêtements laïcs et religieux composent le reste. Cette

répartition confirme les résultats plus globaux des catégories de l'inventaire, c'est-à-dire que la plus grosse partie des objets dans l'avoir mobilier des chanoines étudiés était dédiée aux besoins de la vie quotidienne et domestique. Il en ressort donc un résultat intéressant, démontrant que les besoins les plus immédiats préoccupent toujours des personnages même haut-placés et intellectuels comme les nôtres.

4.3.3 - Catégorisation par valeur

Il est important de nuancer les résultats de la distribution numérique des objets en regardant la valeur qu'ils ont dans la fortune mobilière du chanoine. La valeur relative des objets peut varier grandement, et il n'est pas obligatoire qu'une catégorie volumineuse en nombre d'objets représente une part importante de la fortune mobilière. Une analyse selon la valeur monétaire des catégories nous donne donc une meilleure idée de leur importance dans l'avoir mobilier. Le système de la prisée, tel qu'évoqué précédemment, nous donne ici un outil très efficace pour mesurer la valeur relative des objets et des catégories entre elles dans un même inventaire (voir la série de graphiques 1 en fin de chapitre). Ainsi, nous remarquons que chez De Landes et Fauquemberg, la catégorie « **Linge et vêtements** » représente toujours la part la plus importante de la fortune mobilière, à 56,25% (200 l. 17s. 6d.p) de la valeur totale chez De Landes et 23,37% (69 l. 17 s. 4 d.p) chez Fauquemberg. Chez ce dernier, toutefois, la première place est tenue à égalité par la catégorie « **Linge et vêtements** » et la catégorie « **Outils de ménage** », à 69 l. 17 s. 6 d.p. Chez Branlart, par contre, les résultats sont surprenants : 47,62% (315 l.p.) de sa fortune mobilière est dédiée non à une catégorie domestique, mais aux livres.

Certes, l'analyse de la valeur des objets confirme en grande partie les résultats

observés dans la distribution numérique des objets, et les catégories centrées sur les besoins domestiques dominent la fortune mobilière des chanoines. Ensemble, les catégories « Linge et vêtements », « Meubles », « Outils de ménage », « Outillage divers » et « Matières premières et animaux » représentent 88,84% (317 l. 4 s. 10 d.p.) de la valeur totale du mobilier chez De Landes et 78,07% (232 l. 17 s.p.) chez Fauquembergue. Toutefois, ces catégories ne représentent que 50,46% (333 l. 16 s. 7 d.p.) de la fortune totale chez Branlart. Les besoins domestiques dominent toujours, techniquement, chez Branlart, mais de peu.

L'attribution de la moitié de la valeur totale de la fortune mobilière de Branlart aux livres est extrêmement significative, surtout quand les résultats de la distribution numérique des catégories, ainsi que de leur valeur, semblent indiquer globalement que la domination des catégories domestiques constitue la norme. Tout de même, le pourcentage de la valeur des livres chez Branlart, 47,62% de la fortune mobilière, est un pourcentage énorme pour une seule catégorie. Certes, la catégorie « Linge et vêtements » atteint, chez De Landes, 56,25% de la fortune mobilière, mais empiriquement, il faut observer que les livres chez Branlart valent, à 315 l.p., presque autant que la fortune mobilière *totale* de Jean de Landes (357 l. 1 s. 10 d.p.). Les livres chez Branlart sont donc de loin la catégorie la plus importante, quant à la valeur, des trois chanoines.

Les livres tiennent également une place importante chez Fauquembergue. À 20,74% (62 l.p.) de la fortune, ils représentent la deuxième catégorie la plus importante, après les catégories « Linge et vêtements » et « Outils de ménage » à égalité à 23,37%. Les livres n'occupent que 9,37% (33 l. 9.s.p.) de la fortune chez De Landes. Toutefois, les livres ont dans tous les cas une valeur relative importante par rapport à leur nombre. Leur valeur moyenne est de 3 l. 10 d.p. De Landes, de 1 l. 13s. 6d.p. chez

Fauquembergue et de 2 l. 6 s. 8 d.p. chez Branlart.

La valeur relative des différentes catégories d'objets, démontrée par la relation entre le nombre d'objets dans une catégorie et sa valeur, peut être appréciée dans la série de graphiques 2 en fin de chapitre. Nous voyons par exemple que les catégories « Outillage divers » et « Meubles », voire même « Linge et vêtements » (sauf chez De Landes), ont toujours une valeur relativement faible par rapport à leur nombre, tandis que les catégories « Livres » et « Matières premières et animaux » (moins toutefois chez Branlart) ont une valeur relative très élevée par rapport à leur nombre ²⁹. Les autres catégories ont une valeur relative comparable à leur importance numérique dans l'avoir mobilier, du moins les variations sont-elles mineures.

L'analyse quantitative des inventaires après décès des chanoines De Landes, Fauquembergue et Branlart nous permet donc de classer les catégories objets qu'on y

²⁹ Il est important, cependant, de nuancer la valeur relative de la catégorie « Matières premières et animaux ». La somme totale de la catégorie est importante, représentant 16,30% (58 l. 4 s.p.) de la valeur mobilière chez De Landes et 16,59% (49 l. 12 s.p.) chez Fauquembergue, mais seulement 3,14% (20 l. 15 s. 8 d.p.) chez Branlart. Il est difficile de classer cette catégorie numériquement selon le « nombre d'objets » qu'elle représente, puisque les réserves sont, le plus souvent, exprimées en terme de quantités. Si le nombre « d'objets » énumérés dans cette catégorie est faible, les quantités sont tout de même importantes. Les mesures de capacité varient selon la denrée mesurée, et donc, par exemple, les mesures de blé, d'avoine et de sel sont différentes. Les mesures présentées dans l'annexe métrologique et utilisées dans les présents calculs sont pour le blé (matière sèche) et le vin clair (liquides). Ces mesures suffisent, cependant, pour donner un aperçu de l'importance des réserves d'autres matières également. Jean de Landes possédait un minot de sel, un total de sept setiers de blé (1 092 litres), du foin, du lard et un jambon, et deux poinçons et une-demi queue de vin (603 litres en tout) et du verjus : *De Landes*, ff. 4r°, 6v°, 7v°. Fauquembergue quant à lui avait trois setiers d'avoine, une mine de blé (78 litres), du foin, et du lard. Sa quantité de vin dépassait celle de De Landes, à quatre queues et un poinçon de vin (1 809 litres) : *Fauquembergue*, f. 1r°, 1v°, 4v°, 5v°, 10r°. Branlart possédait un demi-minot de sel, un minot d'avoine et un de blé (39 litres), un poinçon et deux muids de vin (737 litres) : *Branlart*, f. 1v°, 2r°, 4r°, 4v°, 5r°, 11v°, 20v°. Ce sont donc tout de même des quantités appréciables. Chaque chanoine possédait également diverses pièces de bois, De Landes ayant six moles de bûches (400 bûches environ) et huit-cents de « coterets » (petit bois) en bois de chauffage. De Landes et Fauquembergue ont également une mule, et la présence d'une mule est attestée chez Branlart. Les chanoines apparaissent donc être bien fournis en réserves, mais il serait nécessaire d'effectuer une étude plus vaste pour voir où ces quantités se situent par rapport à la norme de leur catégorie socio-professionnelle.

trouve selon leur importance numérique et leur valeur. Nous remarquons, dans la distribution numérique et dans la valeur des catégories, une réelle prédominance des besoins de la vie domestique dans l'avoir mobilier. Toutefois, la valeur relative très élevée des livres témoigne de l'importance attribuée à ces objets de savoir. L'écrasante importance de la valeur des livres chez Jacques Branlart, près de la moitié de la valeur de sa fortune mobilière totale, témoigne d'une préoccupation et d'un souci des poursuites intellectuelles bien au-delà des besoins de la vie domestique. Ces préoccupations sont également présentes chez Clément de Fauquembergue, dans des proportions un peu moins impressionnantes³⁰, mais sont essentiellement absentes de chez Jean de Landes. Peut-on trouver une explication pour ces regroupements dans le vécu de nos personnages? Effectivement, Branlart et Fauquembergue, en tant que président de la Chambre des Enquêtes et greffier civil du Parlement respectivement, ont eu des carrières parlementaires très actives (voir le chapitre 3 précédent). Jean de Landes, par contre, démontre plutôt à travers ses lettres une activité financière impressionnante, mais sa carrière parlementaire n'a rien d'extraordinaire. Se peut-il, donc, que la carrière plus mouvementée des chanoines Branlart et Fauquembergue au sein des milieux intellectuels du Parlement de Paris se traduise matériellement pas une certaine bibliophilie, les livres représentant un outil de travail indispensable? C'est certes une hypothèse intéressante, à laquelle l'analyse quantitative laisse certainement croire.

³⁰ Sur la bibliothèque de Clément de Fauquembergue voir également Paula HEFTI, « La formation d'un humaniste au début du XV^e siècle en France », *Romania*, t. 92 (1971), pp. 289-325

4.4 - Analyse qualitative

4.4.1 - Description qualitative de quelques catégories

Il est important cependant de nuancer les résultats quantitatifs par une analyse qualitative de l'avoir mobilier de nos chanoines. L'importance de certaines catégories d'objets, qui ne sont qu'énumérés ou sommairement décrits dans un survol quantitatif, peut être grandement élucidée lorsque l'on tient compte de leurs caractéristiques qualitatives.

Cette analyse qualitative est grandement facilitée par la précision avec laquelle le notaire inventoria les objets dans les hôtels canoniaux. Il est en effet intéressant de constater le nombre d'objets qui sont décrits comme étant en mauvais état, réparés, ou usés. Ces défauts sont parfois décrits en grand détail, laissant croire à l'état plutôt lamentable de quelques objets : Jean de Landes avait un surplis « delié, petit et esfendu ou milieu » et des draps « usez et despenez »³¹; Clément de Fauquembergue avait une pièce de toile « percé et despecé en plusieurs lieux », une broche de fer « qui a perdu I pié », des poêles « toutes rapiechees » et une table « toute percee en plusieurs lieux »³²; et chez Jacques Branlart on trouve une chaudière « desferee » et une poêle « repareillé au fons »³³. La vaste majorité des articles en mauvais état sont qualifiés de « tels quels », c'est à dire simplement usés, vieillis, utilisables sans être dans un état de conservation particulièrement resplendissant : sur 34 objets en mauvais état chez De Landes, 20 sont « tels quels »; chez Fauquembergue, on trouve 95 objets « tels quels » parmi les 105 objets en mauvais état; chez Branlart, on trouve 155 objets « tels quels » parmi les 158 objets en mauvais état. Ces objets, nombreux, sont tout de même prisés : ils ont une

³¹ *De Landes*, f. 7r°

³² *Fauquembergue*, ff. 7v°; 2r°; 3r°; 10r° respectivement

³³ *Branlart*, ff. 1v°; 2v° respectivement

valeur commerciale certaine et donc une utilité réelle. Ces objets témoignent du caractère usuel du mobilier des hôtels canoniaux, ce qui confirme certainement les résultats quantitatifs qui placent la majorité des objets dans le domaine de l'entretien domestique quotidien : c'est l'utilité, et pas nécessairement le luxe et l'apparat, qui domine les intérêts matériels domestiques de nos chanoines.

Il ne faut pas cependant conclure que le mobilier des chanoines, certes utilitaire, était modeste : de nombreux objets témoignent en effet d'une grande richesse. Bien sûr, les objets de luxe, qui n'ont aucune fonction évidente autre que l'ostentation et la décoration, contribuent à l'impression de richesse dans l'avoir mobilier des chanoines : ceintures d'argent, tableaux et statuettes, y compris deux cornes sculptées à visages chez Branlart, deux horloges, encore rares au XV^e siècle³⁴, chez De Landes et Fauquembergue, et chez De Landes, une harpe richement peinte et des « petites tharges » servant de décoration murale³⁵. Ces articles sont cependant peu nombreux et ne représentent qu'une faible partie de la fortune mobilière de nos chanoines : 1,68% (6 l.p.) chez De Landes, 0,72% (2 l. 3 s.p.) chez Fauquembergue, et 0,83% (7 l.p.) chez Branlart.

Il est nécessaire également de mentionner la vaisselle d'argent, dont la classification est problématique : puisqu'il est impossible d'exclure une utilisation banale des articles d'argenterie comme vaisselle, et que la vaisselle d'argent constitue une part importante de la vaisselle inventoriée, voire la seule vaisselle présente dans

³⁴ Elles sont rares même au XVI^e siècle, d'après Laurent Bourquin, « Les objets de la vie quotidienne... », p. 473

³⁵ *De Landes*, ff. 3r°, 4v°, 6r°, 6v°, 8r°, 14r°; *Fauquembergue*, ff. 6r°, 10v°; *Branlart*, ff. 3v°, 6r°, 17v°
Fauquembergue possédait une très surprenante « poupines ». Il est impossible de déterminer si celle-ci représente vraiment une poupée, dans le sens d'une figurine ou d'un jouet d'enfant, ou un autre type de mannequin dont la fonction nous est inconnue : *Fauquembergue*, f. 1v°

l'inventaire, celle-ci ne peut être classée comme objet de luxe³⁶. Il est tout de même impossible, qualitativement, d'ignorer sa richesse. Sa valeur est considérable : chez De Landes, l'argenterie est prisée communément à 35 l. 8 s.p. et représente 91,20% de la valeur de la catégorie « Outils de ménage »; chez Fauquemberg, la prisée est de 55 l. 11 s. 6 d.p., comptant pour 79,53% de la valeur des outils de ménage; chez Branlart, la prisée est de 87 l. 4 s. 2 d.p., comptant pour 79,07% des outils de ménage. On y trouve des aiguères, des salières, des écuelles, des cuillers, des gobelets, des hanaps et des tasses d'argent blanc ou doré, verrés et émaillés, torsadés, fraisés et martelés³⁷. Ces objets témoignent donc, au-delà de leur utilité possible, du luxe dans lequel vivaient leurs possesseurs.

Des témoignages fiables de richesse se trouvent également parmi les articles autrement classés dans leurs catégories usuelles, et moins confondus aux objets de luxe que l'est la vaisselle d'argent. Dans la catégorie « Linge et vêtements » par exemple, la sous-catégorie « Linge de maison et literie » contient de nombreux articles hautement décorés. Parmi ceux-ci on trouve de très nombreux draps et couvertures de banc (« banquiers » et « marchepieds ») décorés de divers motifs abstraits, végétaux ou animaliers. Ils sont peints « a gerbes de blé et a personnages », « a personnages et a arbres », ou bien « ouvré(s) a feuille de vigne », « ouvré(s) a oyseaux et a lettres entrelacees », « sur champ vert a oyseaux a branches de violettes rompues », « semez de couloms³⁸ », « a personnages et a bestes », « a signes et a ymages et plusieurs lettres »,

³⁶ La présence, chez Branlart, d'un bassin argenté parmi des outils de cuisine ordinaires confirme la possibilité d'une utilisation banale de ces objets tout de même luxueux. *Branlart*, f. 11r°

³⁷ *De Landes*, f. 8r°; *Fauquemberg*, f. 10v°; *Branlart*, f. 17v°

³⁸ colombes

« a grans lettres anciennes et a reynseaux de fleurs », etc.³⁹ D'autres sont à motifs allégoriques ou religieux, peints « aux vertus et aux vices », « a loyaulté », « a la roe de fortune », « a l'ystoire du malvaiz riche », « a l'jugement », « a la passion nostre seigneur », « a ymage de Nostre Dame », etc.⁴⁰ Les « carreaux » (coussins) sont presque toujours « piqués de cuir » et sont parfois « broudés et armoyés »⁴¹ (armoriés), comme le sont de nombreux autres articles de tissu. Les nappes, de lin ou de chanvre, sont presque toujours ouvragées selon différents styles locaux, et l'on trouve donc parmi les trois inventaires de nombreuses nappes « à l'oeuvre » ou « à l'ouvrage » de Bourgogne, de Damas, de Lucques, de Reims, de Paris, du Poitou, de Touraine et de Tours, et de Venise. De nombreux autres linges de maison sont décorés de façons semblables, sans compter les tissus plus humbles tout de même décorés de rayures. Quelques autres objets indiquent un souci du luxe et du confort qui dépasse la simple utilité quotidienne : tapis brodés, oreillers et literie de duvet, tissus à gallons dorés (« orfrois »). Si le linge de maison et la literie constituent la plus grosse catégorie d'objets dans l'avoir mobilier des chanoines, leur nature utilitaire est tout de même nuancée par de nombreux spécimens hautement décorés et luxueux.

La catégorie des « Meubles » présente également des objets qui illustrent un décor et une richesse semblables. Les meubles les plus usuels, toutefois, ont peu tendance à être hautement décorés. Au plus sont-ils décrits quant à leurs dimensions (une longueur en pieds) et à leur matière (les tables sont de noyer, de chêne, parfois de *bort* (sapin) ou d'orme), et quelques détails de construction comme le nombre d'« estages » qu'ont les armoires (« aulmaires »), le nombre de « fons » (surfaces de

³⁹ *Fauquembergue*, f. 3r°; *Branlart*, ff. 3r°, 3v°, 6r°, 9v°; *De Landes*, f. 6r°

⁴⁰ *Fauquembergue*, ff. 3r°, 4r°, 7r°; *Branlart*, ff. 3v°, 6v°

⁴¹ *Branlart*, ff. 3r°, 3v°

présentation) des dressoirs, et le nombre de portes (« guichets ») qui les ferment. Sont mentionnées également les tables qui, contrairement au modèle habituel d'une planche posée sur tréteaux, sont pliantes, rondes ou à pieds fixes⁴². Une seule paire de tréteaux est décrite comme étant sculptée (« entaillez ») dans l'inventaire de De Landes⁴³, et les façades de quelques autres meubles sont également « entaillez » ou « treillissiez par devant »⁴⁴.

Les coffres, universels meubles de rangement, sont de grandes dimensions et habituellement fixes (ils peuvent mesurer jusqu'à 10 pieds ou 3,24 m). Le notaire donne des détails par rapport à leurs dimensions et à leur matière (majoritairement du noyer, autrement du chêne), mais ils sont, de surcroît, presque toujours décrits comme étant « ravalé(s) devant et sur le couvercle », c'est à dire ouvragés, habituellement en bas-reliefs⁴⁵. Ce sont les sièges, par contre, qui offrent le plus impressionnant témoignage de richesse parmi les meubles des chanoines, quoique leur décoration soit moins systématique que celle des coffres. Les bancs offrent le plus de détails quant à leur construction. Leurs dimensions sont semblables à celles des tables, mesurant entre 5 et 16 pieds (1,6 m à 5,18 m). Ils sont à dossier plein ou bien à perche, c'est-à-dire que le dossier consiste en un barreau horizontal, parfois double, parfois rattaché au siège par plusieurs petits barreaux verticaux. Les bancs sont souvent à « coulombes », ou colonnes, suggérant des montants et des pieds tournés. Ils sont « enfoncés » ou « défoncés » devant, c'est à dire évidés ou décorés de motifs ajourés ou à « claire-voie ».

⁴² *Fauquembergue*, ff. 3r°, 4v°, 5r°, 6v°, 4v°, 10r°; *Branlart*, ff. 5r°, 11r°, 11v°

⁴³ *De Landes*, f. 4r°

⁴⁴ *Branlart*, f. 1v°

⁴⁵ Pour des exemples de ces décorations, voir J. BOCCADOR, *Le mobilier français du Moyen Age à la Renaissance*, pp. 24-40

Ils sont parfois accompagnés d'une marche ou d'un repose-pieds. Leur niveau de décoration peut être très élevé, comprenant, outre les motifs ajourés, des sculptures en haut ou bas relief sur les montants. Leur richesse est incontestable : « I grant banc a perche, enfoncé devant, de XII piez de long, a chiens et a lyons dessus et une petite marche », « I banc a dossier, enfoncé devant, a clere voyx par hault et a III ymages sur les pilliers et de IX piez de long ou environ, avec une marche servant audit banc », « I aultre banc a perche, a clere voix devant, a chiens et lyons devant assiz sur les pilliers, avec une marche servant audit banc », « I aultre banc a perche double en maniere de dossier, a clere voye devant et a la perche, a IIII euvangelistes sur les pilliers, de XII piés de long ou environ avec une marche », « I banc a perche, a clere voye par bas et a personnages sur les pilliers de X piez de long ou environ, avec une marche »⁴⁶, etc. D'autres bancs simples, nommés « fourmes », sont sans ornementation sauf leurs pieds tournés (« goucés »).

Parmi les sièges à place unique, les « chayères » portent un niveau de décoration semblable aux bancs. Ces sièges à dossier et à accoudoirs seraient de surcroît, d'après Jacqueline Boccador, réservés à un usage magistral⁴⁷, et témoigneraient de la position sociale élevée des chanoines en plus du niveau de décoration et du confort de leur mobilier⁴⁸. Les autres sièges à une place, les « scabels » (escabeaux) et les « selles » (tabourets), sont plus simples et peu décorés, mais les trois « faulx destriez » (siège plus connus sous le nom de « faudesteuil ») trouvés chez Fauquembergue sont couverts de

⁴⁶ *De Landes*, f. 3r°; *Fauquembergue*, ff. 3r°, 3v°; *Branlart*, f. 3r°

⁴⁷ J. BOCCADOR, *Le mobilier français du Moyen Age à la Renaissance*, p. 10

⁴⁸ Le grand nombre de chayères « percées au fond » laisse supposer un motif ajouré au siège ou au bas du dossier plutôt qu'une indication de mauvais état ou de « chaises d'aisance » ou « chaises percées », servant aux besoins.

cuir blanc et vermeil⁴⁹.

Finalement, il est intéressant de regarder de plus près la sous-catégorie des « Vêtements laïcs ». Dans les trois cas, cette sous-catégorie ne comprend que relativement peu d'objets, mais constitue près de la moitié de la valeur totale de la catégorie « Linge et vêtements »⁵⁰. La valeur des vêtements prisés est très élevée, atteignant une moyenne impressionnante de 4 l. 13 s. 7 d.p. chez De Landes, mais plus modeste, de 1 l. 15 s. 7 d.p. chez Fauquembergue et de 1 l. 16s. 8 d.p. chez Branlart. L'inventaire de De Landes compte des vêtements prisés jusqu'à 28 l.p.⁵¹ Ces vêtements sont de composition fort riche, pouvant être de diverses matières (lin, taffetas, écarlate, « trippe », « baudequin », « morequin », futaine, velours ou tout simplement de « drap » ou de « toile »), fourrés de diverses peaux et fourrures (menu vair, « gris », écureuil, chat, renard, martre, putois, agneau) et de toutes les couleurs.

Outre le témoignage de richesse qu'ils représentent, ces vêtements de prix sont également révélateurs des comportements des chanoines. L'analyse de leurs lettres démontre que des vêtements de prix pouvaient être baillés en gage contre un prêt d'argent⁵². Serait-ce le cas des vêtements de prix dans nos inventaires? Cette hypothèse est attrayante. Le fait que Jean de Landes possédât une collection de vêtements beaucoup plus riche que celle de ses confrères, et qu'il ait également eu une activité financière beaucoup plus importante, laisserait croire que ses vêtements de prix auraient pu entrer

⁴⁹ *Fauquembergue*, ff. 5r°, 6v°

⁵⁰ Chez Jean de Landes, 21 vêtements laïcs sont prisés à 98 l. 6 s.p., ce qui constitue 48,94% de la valeur des « Linge et vêtements »; chez Clément de Fauquembergue, 23 vêtements laïcs sont prisés à 39 l. 16 s.p., ce qui constitue 56,97% de la valeur des « Linge et vêtements »; chez Jacques Branlart, 38 vêtements laïcs sont prisés à 69 l. 12 s.p., ce qui constitue 49,46% de la valeur des « Linge et vêtements ».

⁵¹ *De Landes*, f. 5v°

⁵² Voir surtout *De Landes*, f. 19r°

dans sa possession sous forme de gages contre des prêts. Cependant, les objets en gage sont habituellement déclarés comme tels dans l'inventaire, mais les vêtements de prix ne sont pas identifiés ainsi. Les vêtements présents dans les inventaires ont également tous été prisés et appartiennent donc en propre aux défunts chanoines. Ceci n'exclut pas la possibilité que ces vêtements aient été baillés en gage et qu'ils soient devenus les biens propres du défunt par la suite, mais il est impossible de confirmer cette hypothèse dans la source.

Il se peut également que les vêtements de prix soient associés à la carrière parlementaire des chanoines. Il était normal, depuis le règne de Philippe le Bel, que les conseillers clercs du Parlement reçoivent, deux fois par an, un manteau échangeable pour une somme de dix livres tournois (8 l.p.)⁵³. Les riches garde-robes de nos chanoines ont-ils été fournis par de telles contributions, propres à leur statut professionnel? Se peut-il, également, que les problèmes de rémunération endémiques du Parlement à l'époque de l'occupation anglo-bourguignonne⁵⁴ aient été réglés en partie par des substitutions en nature, dans ce cas des vêtements de prix, à la rémunération due aux conseillers? Il est fort probable que ces impressionnantes collections de vêtements témoignent autant de l'activité professionnelle de nos personnages que de leur richesse et leur goût du luxe.

⁵³ Félix AUBERT, *Histoire du Parlement de Paris de l'origine à François I^{er}*, Paris, Picard, 1894, t. 1 pp. 94-95

⁵⁴ Voir Alexandre TUETÉY et Henri LACAÏLE, éd., « Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435 », *Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard, 1903-1915, 3 vol, *passim*. et Édouard MAUGIS, *Histoire du Parlement de Paris*, Genève, Slatkine/Megariotis Reprint, 1913/1977, t. 1, pp. 444-516

4.4.2 - Analyse qualitative de quelques cas particuliers

Il y a d'autres types d'objets qui n'ont que peu de signification dans une énumération quantitative, mais dont la nature même, appréciée de façon qualitative, peut être révélatrice des comportements des défunts pendant leur vivant. Il est surprenant, par exemple, de trouver des armes et des armures chez nos chanoines, personnages religieux. La petite épée d'estoc de Jean de Landes, dont le pommeau est richement émaillé, est fort probablement une arme d'apparat⁵⁵. Cependant, le jaseran d'acier et le haubergeon de fer de Fauquemberg⁵⁶, et le badelare engainé, les deux haubergeons et le bassinnet de Branlart⁵⁷ semblent effectivement avoir été des articles de défense usuels. Ils sont sans ornement, et leur valeur est faible : les armures de Fauquemberg s'élèvent ensemble à 2 l.p., l'épée, les armures et le heaume de Branlart à 1 l.p. Pourquoi, donc, trouve-t-on des armes et armures chez des chanoines? Il se peut que ces objets soient associés aux mesures de sécurité adoptées au cloître, occasionnées par les conflits de la Guerre de Cent Ans, qui demandaient à ce que tout chanoine fût prêt à entretenir un homme d'armes pour la garde du cloître. Le harnois militaire de ces gens d'armes devait rester au cloître⁵⁸. Cependant, si c'est le cas, pourquoi De Landes ne possédait-il qu'une épée d'apparat, et pourquoi Fauquemberg n'avait-il que des armures, et aucune arme? D'autres objets peuvent élucider ce cas problématique. Il est certain que Fauquemberg et Branlart se déplaçaient à dos de mule : dans les deux

⁵⁵ *De Landes*, f. 5v^o

⁵⁶ *Fauquemberg*, f. 8v^o

⁵⁷ *Branlart*, ff. 7r^o, 10v^o, 11r^o

⁵⁸ François Léon CHARTIER, *L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise d'après les documents capitulaires (1326-1790), avec un appendice musical comprenant plusieurs fragments d'oeuvres des anciens maîtres de chapelle*, Paris, Perrin, 1897, pp. 24-25; Jean DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre de l'Église de Paris à l'époque de la guerre de 100 ans », *Année Canonique*, X, 1966, p. 143

inventaires, la présence d'une « estable » est attestée, quelques selles, étriers, brides et freins se trouvent entreposés dans l'hôtel, et la mule de Fauquembergue et le foin qui la nourrissait ont effectivement été inventoriés (la bête de Branlart, dont l'existence est attestée par ses accoutrements, est absente). Avec la présence chez Branlart de coffres de voyage (bahuts et malles), ces objets laissent croire que l'on était habitué au voyage dans l'entourage des chanoines Fauquembergue et Branlart⁵⁹.

Effectivement, le survol de leur carrière parlementaire a révélé que ces deux personnages étaient fort actifs dans leur profession et se trouvaient souvent envoyés en mission diplomatique. Les armes et armures auraient donc été nécessaires pour assurer leur protection lors de ces voyages, dont témoignent les objets cités. Le fait que les armures de Branlart aient été inventoriées dans la chambre de son clerc, Yvonnet Rodel, suggère que les chanoines étaient accompagnés de leurs serviteurs lors de ces voyages. Jean de Landes avait également une mule (baillée à autrui au moment de la rédaction de l'inventaire)⁶⁰, mais les accoutrements de voyage ne sont pas cumulativement présents dans son inventaire comme ils le sont dans ceux de ses confrères. La carrière parlementaire de De Landes semble avoir été beaucoup moins active que celle de ses confrères, et il ne paraît pas avoir eu besoin de se déplacer beaucoup. Ainsi, les armes et les autres objets témoins de voyage présents dans les inventaires des chanoines Fauquembergue et Branlart paraissent être liés à leur activité professionnelle.

Une autre catégorie d'objets qui est susceptible de refléter la carrière professionnelle de nos personnages est celle des livres⁶¹. Ceux-ci sont déjà intéressants

⁵⁹ *Fauquembergue*, ff. 1v°, 10r°, 10v°; *Branlart*, f. 10v°

⁶⁰ *De Landes*, f. 7v°

⁶¹ L'inventaire des livres se trouve aux ff. 8r°-8v° chez De Landes; ff. 11r°-12r° chez Fauquembergue; ff. 12r°-17r° chez Branlart

par rapport à leur importance quantitative, surtout chez Branlart et Fauquembergue, ce qui indique une tendance aux poursuites intellectuelles. Certes, les livres, comme les lettres, pourraient faire l'objet d'une étude complète qui dépasserait le cadre de notre recherche. Tout de même, un bref regard qualitatif nous permet de voir dans quelle direction s'oriente cette préoccupation, en voyant les types de livres que possédaient nos chanoines. Dans les trois cas, la majorité des livres des bibliothèques des défunts sont des ouvrages de théologie et des livres liturgiques. L'impressionnante bibliothèque de Branlart, déjà classée par thèmes dans l'inventaire même, contient les exemples les plus intéressants, notamment de nombreux éléments des Saintes Écritures et d'innombrables traités s'y rapportant (expositions, concordances, gloses) ainsi que des écrits patristiques. Les livres liturgiques (bréviaires, missels, psautiers, livres d'heures ou « journaux ») sont également intéressants par leur richesse matérielle : ils sont à fermoirs d'argent blanc ou doré, ou parfois de laiton⁶², et munis d'une pipe (tige à laquelle s'attache un signet). Il semble que la présence de fermoirs soit la norme pour les livres liturgiques, car le notaire prend le soin d'indiquer quand un bréviaire en est dépourvu chez Branlart⁶³. Ces livres théologiques, et surtout les livres liturgiques, auraient été des outils d'utilité quotidienne pour nos chanoines dans l'exercice de leurs tâches canoniales, et leur prédominance dans les bibliothèques est révélatrice de leur activité quotidienne.

Les bibliothèques de Fauquembergue et surtout de Branlart contiennent ensuite surtout des volumes de droit civil (dont les incontournables Code et Digeste) et en droit canon (dont le Décret, les Décrétales, les Sextes ou « Sixièmes » et les Clémentines)⁶⁴.

⁶² *Branlart*, f. 17r°

⁶³ *Branlart*, f. 17r°

⁶⁴ Pour une meilleure idée de la signification de ces ouvrages et de la composition des bibliothèques de personnages semblables aux nôtres, voir Françoise ROBIN, « Le luxe des collections aux XIV^e et XV^e siècles », pp. 193-214 et surtout Geneviève HASENOHR, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles », pp. 193-214

La formation de ces érudits se voit ainsi traduite dans leurs livres : les deux chanoines étaient diplômés dans les deux droits (Fauquembergue était licencié, et Branlart docteur). Ces ouvrages leur auraient également été utiles dans leur poste parlementaire assez haut-placé en tant que greffier civil et président de la Chambre des enquêtes, respectivement. Par opposition, De Landes, dont la formation intellectuelle est inconnue, ne possède aucun autre livre à caractère utilitaire à part un « prothocole a notaire »⁶⁵, et son poste parlementaire dans la Chambre des comptes paraît avoir plus bénéficié de son expertise financière, dont témoignent ses lettres, que sa formation intellectuelle, et n'aurait pas nécessité de bibliothèque fournie en ouvrages de droit canon et civil. Il paraît donc que le parcours professionnel de nos personnages se voit traduit matériellement dans la composition de leurs bibliothèques.

Dans une autre manifestation du vécu de nos personnages, les objets des inventaires peuvent également témoigner de réseaux sociaux auxquels ceux-ci appartenaient. Les objets qui ont été baillés en gage contre une somme d'argent et qui figurent dans les inventaires de nos chanoines représentent un lien physique, matériel, tangible, entre deux individus. Jean de Landes a des biens ayant été baillés par les personnages Jean de Coutes et Christophe de Rys, tous deux inconnus, ainsi que par son collègue Pierre Cardonnel, archidiacre d'Auge et chanoine de Notre-Dame de Paris.⁶⁶

XV^e siècles », pp. 215-266, surtout pp. 232-236 et Gilbert OUY, « Les premiers humanistes et leurs livres », tous dans Anrdé VERNET, dir., *Histoire des bibliothèques françaises. Tome I : Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1989. Voir également P. HEFTI, « La formation d'un humaniste... » et Françoise AUTRAND, « Les librairies des gens du Parlement au temps de Charles VI » *Annales ESC*, v. 28, n.5 (1973), pp. 1219-1244.

⁶⁵ *De Landes*, f. 8v^o

⁶⁶ *De Landes*, ff. 6v^o; 7r^o; 8v^o. Pierre Cardonnel mourut en 1438. Son inventaire après décès est contenu dans le même carton que les inventaires de mon échantillon, aux Archives Nationales de France, sous la cote S 851^B n^o. 17

Sans qu'ils aient été baillés en gage, Branlart possède également de très nombreux biens identifiés comme ayant fait partie de la succession du défunt Gaillard Petit-Sayne, son collègue à la Chambre des enquêtes⁶⁷. Il est possible donc de trouver des témoins matériels, perceptibles dans l'inventaire, des activités, des connaissances et des transactions de nos chanoines lors de leur vivant.

Inversement, l'existence des objets qui représentent ces transactions est également attestée par les lettres, sans que les objets soient présents dans l'avoir mobilier des chanoines au moment de leur décès. Les articles de ce type nous intéressent moins pour cette raison⁶⁸. Trois objets, par contre, retiennent notre attention chez De Landes. Le premier est un joyau fort riche, un « fermillet » d'or garni de trois diamants pointus et de trois grosses perles avec un rubis (« ballay ») au milieu, baillé en gage à De Landes pour un prêt d'argent⁶⁹. Cet objet n'apparaît pas dans l'inventaire des biens meubles de De Landes, mais dans les lettres. Toutefois, il est bien présent, physiquement, dans l'hôtel de De Landes puisque ses exécuteurs le font évaluer par des changeurs lors de la rédaction de l'inventaire. Ce joyau n'était donc pas passé dans l'avoir mobilier de De Landes, mais il existait réellement comme témoin matériel d'une transaction. Les deux autres objets qui retiennent notre attention sont également des bijoux. Ceux-ci apparaissent dans une lettre qui décrit une transaction effectuée par De Landes alors qu'il était au service de la Chambre des comptes : De Landes était gardien de deux joyaux qui représentaient une sûreté pour un prêt important de vingt mille francs

⁶⁷ F. AUBERT, *Histoire du Parlement de Paris...*, t. 1, p. 13; É. MAUGIS, *Histoire du Parlement de Paris...* t. 3, p. 353

⁶⁸ Les lettres de De Landes sont intéressantes, par contre, car elles contiennent un vaste échantillon d'objets de prix qui constituaient des gages pour prêt (vêtements, joyaux, orfèvrerie). Un livre apparaît également comme gage chez Branlart : *Branlart*, f. 19v°

⁶⁹ *De Landes*, f. 14r°

de la part d'un marchand florentin à l'occasion des guerres du roi de France au Piedmont en 1415⁷⁰. Certes, ces objets n'appartenaient pas à De Landes, mais ils attestent de transactions qui pouvaient largement déborder la sphère privée. Dans ce cas, les bijoux, objets réels et tangibles, constituent un témoignage matériel direct des fonctions professionnelles de De Landes, quoiqu'ils n'aient été que temporairement en sa possession.

L'analyse qualitative de l'avoir mobilier de nos chanoines permet donc de nuancer les données acquises par l'analyse quantitative. Si les caractéristiques qualitatives des objets révèlent la présence de nombreux objets usés dans les hôtels canoniaux, indiquant un souci de l'utilité plutôt qu'une prédominance de mode ostentatoire, elles témoignent également d'un très haut niveau de décoration luxueuse parmi les objets même les plus usuels, particulièrement les draps et les meubles. Ce niveau de richesse n'est pas surprenant, en effet, chez des personnages haut-placés dans la hiérarchie socio-professionnelle, comme l'étaient les chanoines-conseillers De Landes, Fauquembergue et Branlart. La nature de quelques autres objets, lorsqu'appréciée qualitativement, peut également s'avérer révélatrice du parcours professionnel de nos personnages, voire même des réseaux sociaux auxquels ils appartenaient : c'est le cas des vêtements de prix, des armes, des livres, et des objets baillés en gage. Ces liens ne sont pas instantanément évidents, et échappent forcément à une compilation quantitative. Toutefois, le rapprochement des caractéristiques qualitatives des objets et des circonstances historiques et biographiques des personnages peut effectivement s'avérer révélateur d'une traduction matérielle du parcours vécu de

⁷⁰ *De Landes*, f. 17v°

ces derniers.

4.5 - Les objets en relation avec l'espace domestique

Les inventaires après décès nous offrent une perspective privilégiée de la réalité matérielle quotidienne des chanoines Jean de Landes, Clément de Fauquemberg et Jacques Branlart. En regardant les regroupements d'objets et leur distribution dans l'espace bâti de l'hôtel claustral, il est possible de se renseigner sur les comportements quotidiens de nos personnages dans le contexte intime et immédiat de leur lieu de résidence. Cette analyse est intéressante, parce qu'elle peut s'avérer révélatrice d'une réalité quotidienne banale qui ne laisserait autrement aucune trace dans d'autres sources. Ces renseignements pourraient également contribuer de façon significative à la biographie de ces personnages autrement mal connus.

4.5.1 - Caractéristiques communes

En général, la plupart des pièces dans les hôtels de nos chanoines n'ont rien de surprenant. Les objets qui s'y trouvent correspondent à la fonction indiquée par la nomenclature de la pièce elle-même : les diverses dépendances sont des espaces de rangement ou des annexes domestiques (buanderies, remises à bois), le vin et le lard se trouvant dans les caves; les cuisines contiennent l'ensemble du matériel de cuisson, de préparation et de service des aliments; les garde-robes abritent les vêtements, etc. Les chambres sont souvent des chambres à coucher et les salles sont des lieux de sociabilité, y compris les vastes salles à manger chauffées, aux grandes tables et aux longs bancs avec leur propre matériel de service. Quelques chambres et salles, par contre, sont relativement dénudées, servant de sortes de débarras. Il n'y a rien de vraiment surprenant

dans cette agencement du mobilier dans l'espace, outre l'intérêt archéologique qui pourrait mener, avec des échantillons plus vastes, à une typologie de l'espace domestique.

Un espace intéressant commun des trois hôtels est la galerie du jardin. Cet espace couvert, ouvert sur le jardin, est toujours aménagé comme lieu de sociabilité : on y trouve des sièges, surtout des bancs, voire même des tables, parfois agrémentés de tissus richement décorés et de matériel d'éclairage⁷¹. On pouvait donc s'y rassembler à plusieurs en tout confort : l'espace n'a aucune autre fonction évidente que comme lieu de passage, ce qui n'empêche tout de même pas l'association à la sociabilité. L'image de recueillement dénudé évoquée par l'état actuel des vestiges de cloîtres d'église ou de cours intérieures médiévales convient donc moins à ces galeries que celle d'un balcon ou d'une véranda moderne, espaces de sociabilité sous-entendus.

Une autre caractéristique commune des hôtels canoniaux est le logement des serviteurs, sauf dans le cas de Jean de Landes qui, d'après son inventaire, n'avait aucun serviteur à son service. Clément de Fauquembergue en avait deux, Pierre Mouret son clerc et Ysabel sa chambrière. Jacques Branlart en avait trois, Yvonnnet Rodel son clerc, Pierre Jennin son chapelain, et Marion de Fresnes sa chambrière. Tous ces serviteurs avaient une chambre meublée désignée à leur utilisation dans les hôtels canoniaux⁷². Les clercs avaient un mobilier suffisant qui comprend des meubles d'écriture (pupitres), reliés sans doute à leurs fonctions officielles auprès du défunt. Les chambrières disposaient d'un matériel plus modeste. Leur présence même, réelle et attestée dans les inventaires, est cependant surprenante. D'après les chercheurs étudiant l'histoire du

⁷¹ *De Landes*, f. 3r°; *Fauquembergue*, f. 3r°; *Branlart*, f. 3v°

⁷² *Fauquembergue*, ff. 9v°, 10r°; *Branlart*, ff. 5r°, 10v°, 11r°

cloître de Notre-Dame de Paris, il était strictement interdit, au Moyen-Âge, de permettre aux femmes de résider au cloître, ou simplement d'y passer la nuit, surtout dans les hôtels canoniaux⁷³. Se peut-il que ce règlement ne s'appliquât pas au personnel de service, dont la présence était permise en vertu de ses devoirs domestiques? Il est plus probable que les inventaires de Fauquembergue et de Branlart démontrent ce que François Léon Chartier décrit comme une sécularisation progressive du cloître à partir du XV^e siècle, où celui-ci ne se voyait plus strictement limité aux chanoines, aux enfants de chœur et au personnel auxiliaire de l'église cathédrale⁷⁴.

4.5.2 - Caractéristiques individuelles et cas particulier de l'hôtel de Jacques Branlart

Pris individuellement, les hôtels de Jean de Landes et de Clément de Fauquembergue n'ont que peu d'intérêt en ce qui concerne leur agencement intérieur. Chez De Landes, les pièces correspondent à leur fonction nommée, sans qu'il n'y ait d'autres particularités surprenantes ou révélatrices de son parcours professionnel ou biographique. En effet, l'hôtel de De Landes pourrait surprendre par sa simplicité, comparé aux demeures de Fauquembergue et Branlart, et il se trouve presque dénué d'espaces de sociabilité, à part la galerie du jardin et une grande salle à l'étage⁷⁵. Ce dénuement semble donc être en accord avec le manque d'éclat du vécu de ce personnage essentiellement inconnu, dont seules les lettres laissent entrevoir un certain dynamisme professionnel.

L'hôtel de Fauquembergue présente une image beaucoup plus gaie, un mobilier

⁷³ J. DES GRAVIERS, « Messieurs du chapitre de l'Église de Paris... », p. 143; Robert GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*, Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1999, p. 66

⁷⁴ F. L. CHARTIER, *L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris...*, p. 23

⁷⁵ *De Landes*, f. 6r^o

plus abondant et plus riche, et de nombreux témoignages de sociabilité et d'aisance tels qu'une grande quantité de vin, une cuisine très bien fournie et une très riche et vaste salle à manger capable d'accueillir de nombreux convives⁷⁶. Par contre, l'agencement des pièces et de leur mobilier n'est pas particulièrement plus instructif que dans le cas de De Landes. Le joyau incontestable de l'échantillon, dans ce domaine, est l'hôtel de Jacques Branlart.

Parmi les objets que l'on s'attend le plus à trouver chez des clercs comme nos chanoines figure le matériel de culte, dont l'association professionnelle avec le canonat est logique, bien que la dignité canoniale n'implique pas nécessairement que le chanoine soit officiant. Loin de là. En effet, rappelons qu'il était possible qu'un chanoine n'atteigne jamais les ordres majeurs⁷⁷. Jacques Branlart, cependant, était curé, plus spécifiquement archiprêtre de Saint-Séverin à Paris. Il possédait des biens au presbytère de Saint-Séverin, qui comprennent d'après l'inventaire un logement modeste mais confortable : lit et literie, coffres, tables munies de nappes, un tapis, un peu de vin et des vêtements cléricaux⁷⁸. Le fait que ces biens aient été prisés dans son inventaire après décès, suite à l'inventaire des biens de son hôtel claustral, indique qu'ils étaient bien à lui et attestent donc de sa présence à Saint-Séverin. Il était donc réellement officiant : sa cure n'avait pas été transférée à autrui, il l'exerçait en personne, bien au contraire de la cure que tenait Fauquembergue à l'église Saint-Nicolas à Toulouse, qu'il avait baillée à

⁷⁶ *Fauquembergue*, ff. 1r°, 1v°, 2r°, 3v°

⁷⁷ Eliane DERONNE, « Les chanoines de Notre-Dame de Paris aux XV^e et XVI^e siècles », *Positions de thèses de l'École nationale des chartes*, 1970, Paris, École des chartes, 1970, p. 67; J. DES GRAVIERS, « Messeigneurs du chapitre de l'Église de Paris... », p. 138; R. GANE, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle...*, pp. 20, 26, 146

⁷⁸ *Branlart*, f. 20r°

ferme⁷⁹. De Landes, quant à lui, n'avait pas de cure.

Le curé Branlart avait, dans son hôtel claustral, une chapelle bien fournie de matériel de culte ainsi qu'une belle collection de vêtements religieux, disposés dans la chapelle et ailleurs dans l'hôtel. Sa chapelle était fonctionnelle, comme l'atteste le matériel qui y était disposé ainsi que la présence d'un chapelain à son service, Pierre Jennin, quoique Branlart, officiant, aurait pu également célébrer lui-même l'office dans sa demeure. Il n'est pas évident qu'un tel matériel religieux, et la présence d'une chapelle fonctionnelle, soit typique de l'avoir mobilier de tout chanoine. En effet, les inventaires de De Landes et Fauquembergue démontrent un matériel religieux négligeable. De Landes avait une collection d'objets de culte qui ne lui appartenait pas et qui lui avait été baillée en gage par le chanoine Pierre Cardonnel. Ils sont inventoriés dans un lot isolé, non prisés, sans association avec d'autres objets de culte ayant pu appartenir à De Landes. Autrement, il n'avait qu'un seul dressoir « servant a autel », dénué de matériel de culte⁸⁰. Quant à Fauquembergue, son hôtel était muni d'une chapelle, mais celle-ci servait plutôt comme entrepôt à meubles, sans aucun objet de culte. Il s'y trouvait un « dreschouer en maniere de aulmaire a mectre le vestement », mais aucun des quelques vêtements liturgiques et cléricaux de Fauquembergue n'y était entreposé⁸¹.

Il n'est donc pas exagéré de conclure que les hôtels de De Landes et de Fauquembergue étaient essentiellement dénués de matériel de culte. Branlart est le seul officiant parmi les chanoines de l'échantillon, et il est donc fort probable que son matériel de culte soit une manifestation de sa carrière religieuse active. Une autre

⁷⁹ *Fauquembergue*, f. 13r°

⁸⁰ *De Landes*, f. 8v°

⁸¹ *Fauquembergue*, f. 6r°

explication peut être suggérée par la longue maladie que subit Branlart avant son décès⁸². Il est possible, donc, que Branlart fût incapable de se rendre à Notre-Dame ou à Saint-Jean-Le-Rond pour l'office pendant cette période, et qu'il aurait célébré l'office dans sa demeure avec l'aide de son chapelain. Fauquembergue était actif au Parlement jusqu'à l'avant-veille de sa mort, et il n'y a aucune indication de maladie dans l'inventaire de De Landes : les confrères de Branlart auraient donc théoriquement pu se déplacer pour l'office et n'auraient pas eu besoin d'une chapelle fonctionnelle dans leur hôtel. Ainsi, les biens religieux de Branlart pourraient témoigner des comportements quotidiens du chanoine avant son décès.

Il est intéressant également d'analyser l'utilisation de l'hôtel de Branlart. Les espaces de sociabilité ont déjà été cités, et l'hôtel de Branlart se trouvait généralement comparable à celui de Fauquembergue dans cette mesure. Ces espaces dépassaient de loin les besoins des résidents de l'hôtel : le défunt chanoine Branlart, son clerc, Rodel, son chapelain, Jennin, et sa chambrière Marion de Fresnes. Il est possible qu'une certaine Jehanne, qui s'occupa de Branlart lors de sa dernière maladie, ait également logé à l'hôtel⁸³. Toutefois, une question intéressante se présente lorsqu'on examine les lits : il y avait, en tout, dix-neuf lits et couchettes chez Branlart, ce qui veut dire qu'au moins dix-neuf personnes pouvaient y passer la nuit, sans savoir non plus combien de personnes pouvaient, au besoin, partager le même lit. C'est tout de même un nombre impressionnant pour un hôtel où demeuraient, en permanence, cinq personnes au plus. L'hôtel de Fauquembergue présente une situation semblable : on y compte douze lits et

⁸² *Branlart*, f. 1r^o

⁸³ *Branlart*, f. 1r^o

couchettes pour une occupation de trois personnes (Fauquembergue, son clerc Mouret, et Ysabel la chambrière).

Aucune explication n'existe dans l'inventaire de Fauquembergue pour la surabondance de lits. L'inventaire de Branlart, par contre, permet des associations intéressantes avec d'autres types d'objets. Son avoir mobilier témoigne d'une grande activité intellectuelle. Non seulement sa collection de livres était-elle riche et volumineuse, mais ceux-ci étaient tous situés dans une salle qui était nommément désignée comme librairie : « la grant chambre sur ladicte porte au dessoubz de la chambre dessusdicte, servant a librairie »⁸⁴. Les hôtels de De Landes et de Fauquembergue ne contenaient aucune pièce de ce genre. Cette grande pièce était équipée de nombreuses tables et sièges, plus que n'importe quelle autre pièce chez Branlart : quatre tables, cinq bancs, cinq sièges à une place (« selles » et « scabels »), et des armoires. Ce qui importe le plus, c'est que cette pièce contenait treize pupitres, dont sept pendaient au mur à l'aide d'anneaux, une roue à livres et une « chayere a estudier »⁸⁵. Les 135 livres de Branlart étaient classés (selon les livres de droit civil, de droit canon et de théologie) et rangés dans cette même pièce, « son estude dessus la grant porte devers la rue »⁸⁶. Cet espace était évidemment dédié à une certaine activité intellectuelle, à la lecture et à l'écriture. L'absence totale de matériaux d'écriture, de supports, d'encres et de pigments, d'outils d'écriture, etc., laisse croire qu'il ne s'agissait pas ici d'un atelier de copie : l'espace était donc fort probablement un espace d'enseignement.

Branlart était docteur en droit canon et en droit civil, matières abondamment

⁸⁴ *Branlart*, f. 11v°

⁸⁵ *Branlart*, f. 11v°

⁸⁶ *Branlart*, f. 12r°

représentées par les ouvrages de sa bibliothèque. Était-il enseignant? Rien ne l'identifie comme tel, malgré son grade académique élevé⁸⁷. Du moins, les témoins matériels de l'enseignement ou d'une activité intellectuelle semblable sont présents dans l'inventaire. Il est donc possible que l'hôtel de Branlart ait servi de lieu pour une école administrée par le chapitre de Notre-Dame de Paris.

D'autres témoignages viennent appuyer cette conclusion. À part un autre pupitre dans la chambre du clerc et trois autres dans le « comptouer dudit hostel »⁸⁸, sorte de bureau, on trouvait une autre roue à livres et une table « a maniere de comptouer » (c'est-à-dire un bureau), dans une autre pièce à l'étage, au-dessus de la cuisine⁸⁹. Outre les meubles d'étude, cette pièce contenait une deuxième table, un important matériel de cheminée et tout le nécessaire pour la préparation de la nourriture et le service à table, de quoi bien s'éclairer et de nombreux récipients à boire. La pièce nommément désignée comme cuisine, où se trouvait le principal du matériel de cuisson et de service, était au rez-de-chaussée⁹⁰. Cet espace à l'étage était donc secondaire. Les meubles d'étude aident à associer cette pièce à l'activité intellectuelle attestée par la librairie, et suggère donc une sorte de cuisine où l'activité intellectuelle pouvait continuer sans interruption pendant les repas. La combinaison de cette cuisine secondaire, de la librairie, des espaces de sociabilité et du grand nombre de lits évoque l'image, dans l'hôtel de Branlart, d'une école claustrale où les disciples recevaient leur instruction, étaient

⁸⁷ Les docteurs n'étaient pas toujours enseignants, ou du moins pouvaient-ils enseigner de façon intermittente. Jacques VERGER, « Les professeurs des universités françaises au Moyen Âge » dans Jacques VERGER, *Les universités françaises au Moyen Âge*, New York - Köln, E.J. Brill, 1995, pp. 177, 181

⁸⁸ *Branlart*, f. 8r°

⁸⁹ *Branlart*, f. 11r°

⁹⁰ *Branlart*, f. 2r°

nourris et, au besoin, logés. L'hôtel de Branlart était certainement équipé pour recevoir et entretenir de nombreuses personnes, et la mise en pension des étudiants était en effet une pratique normale dans les écoles de l'époque⁹¹.

L'appréciation de l'avoil mobilier de nos chanoines en relation avec l'espace quotidien de l'hôtel claustral fournit donc des témoignages matériels de leurs comportements à la fois professionnels et domestiques. L'exemple particulièrement intéressant que présente l'hôtel de Jacques Branlart, avec son école claustrale, démontre en effet que l'inventaire après décès peut fournir des renseignements sur l'activité quotidienne de ces personnages qui ne se trouvent dans aucune autre source. L'apport matériel est important : même si Branlart était identifié comme enseignant⁹², son inventaire après décès est d'autant plus précieux qu'il nous donne une description de la réalité matérielle d'une école claustrale, détail insolite autrement invisible dans les autres sources se rapportant à son parcours vécu. L'inventaire après décès peut donc apporter une dimension matérielle, concrète, à la biographie de ces personnages autrement peu connus.

⁹¹ J. VERGER,, « Les professeurs des universités... », p. 181

⁹² Malheureusement, les archives de la Chantrie de Notre-Dame de Paris, responsable de l'enseignement claustral, n'existent plus et ne peuvent donc pas nous renseigner sur le statut de Branlart. Olivier GUYOTJEANNIN, « Les petites écoles de Paris dans la première moitié du XV^e siècle » dans Jean KERHARVÉ et Albert RIGAUDIÈRE, éd., *Finances, pouvoirs et mémoire. Mélanges offerts à Jean Favier*, Paris, Fayard, p. 113

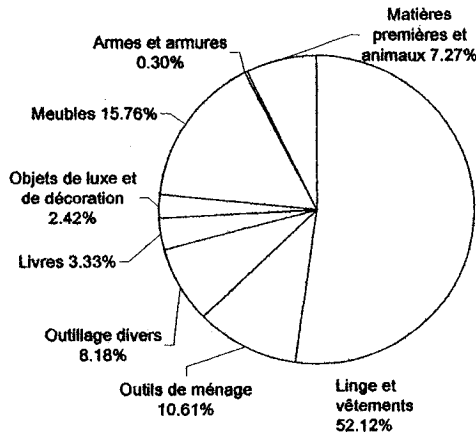
**TABLEAU 1 : NOMBRES ET SOMMES D'OBJETS
CHEZ DE LANDES, FAUQUEMBERGUE ET BRANLART (SANS LES MONNAIES)**

Catégories	Jean de Landes		Clément de Fauquembergue		Jacques Branlart	
	Objets	Sommes	Objets	Sommes	Objets	Sommes
	Nombre d'objets comptés : 330	Somme totale : 357 l. 1 s. 10 d.	Nombre d'objets comptés : 616	Somme totale : 299 l. 0 s. 0 d.	Nombre d'objets comptés : 1004	Somme totale : 661 l. 9 s. 11 d.
2) Linge et vêtements	172 (52,12%)	200 l. 17 s. 6 d. (56,25%)	191 (31,01%)	69 l. 17 s. 4 d. (23,37%)	357 (35,56%)	140 l. 14 s. 6 d. (21,27%)
4) Outillage divers	27 (8,18%)	2 l. 18 s. (0,81%)	72 (11,69%)	7 l. 2s. 2d. (2,38%)	109 (10,86%)	21 l. 0s. 11d. (3,18%)
6) Objets de luxe et de décoration	8 (2,42%)	6 l. (1,68%)	4 (0,65%)	2 l. 3 s. 0 d. (0,72%)	7 (0,70%)	7 l. 0 s. 0 d. (0,83%)
8) Meubles	52 (15,76%)	16 l. 9 s. (4,61%)	171 (27,76%)	36 l. 8 s. 0 d. (12,17%)	181 (18,03%)	40 l. 19 s. 8 d. (6,20%)
10) Monnaies liquides	74 -	-	1 -	-	161 -	-
12) Matières premières et animaux	24 (7,27%)	58 l. 4 s. (16,30%)	23 (3,73%)	49 l. 12 s. 0 d. (16,59%)	20 (1,99%)	20 l. 15 s. 8 d. (3,14%)

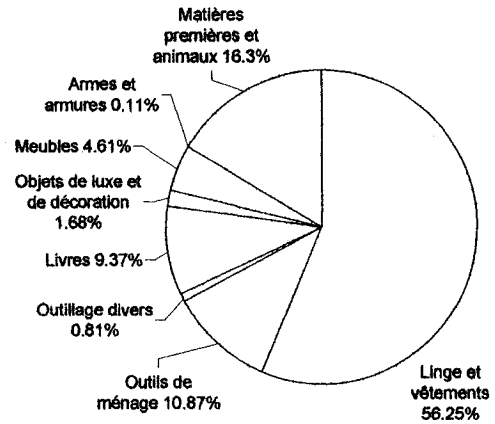
Série de graphiques 1 : distribution numérique et valeur des catégories d'objets chez De Landes, Fauquembergue et Branlart

JEAN DE LANDES

Nombre d'objets

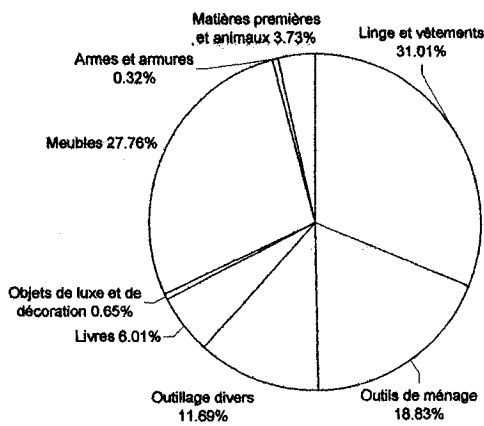


Valeur des objet

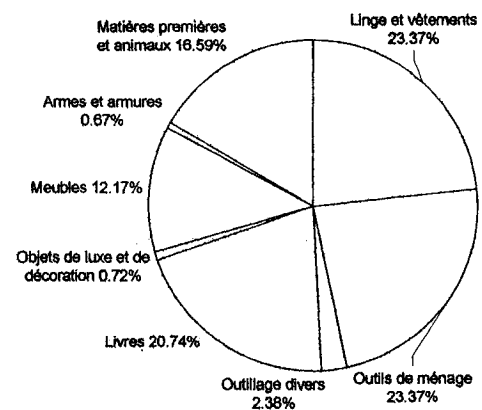


CLÉMENT DE FAUQUEMBERGUE

Nombre d'objets

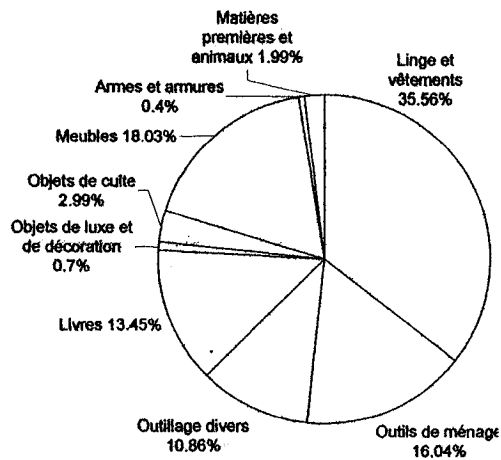


Valeur des objets

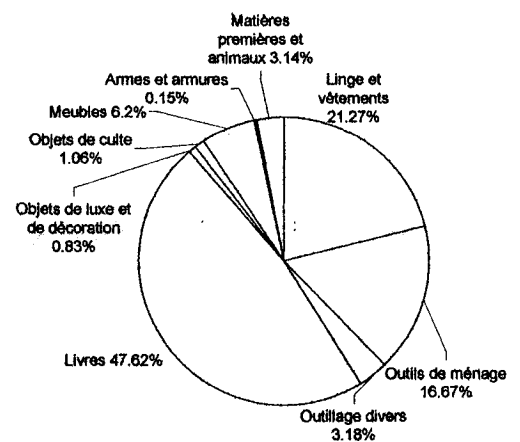


JACQUES BRANLART

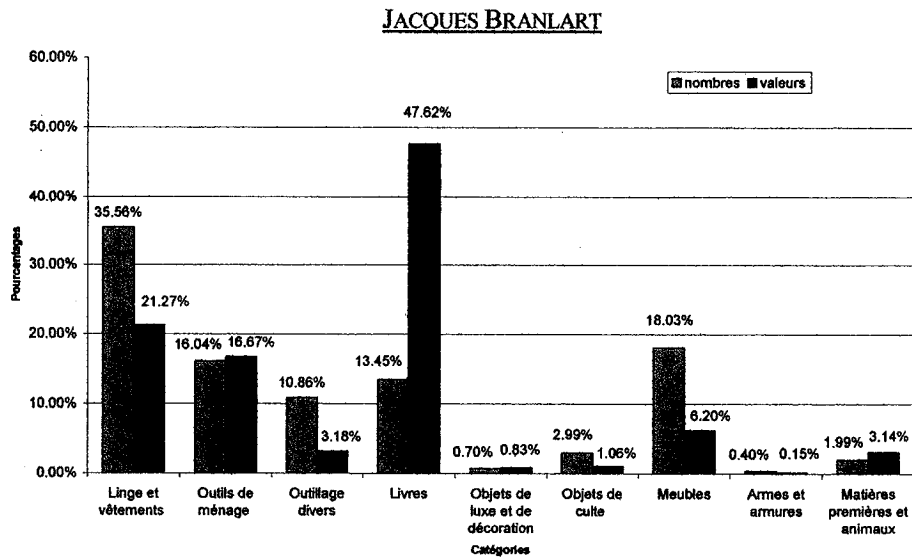
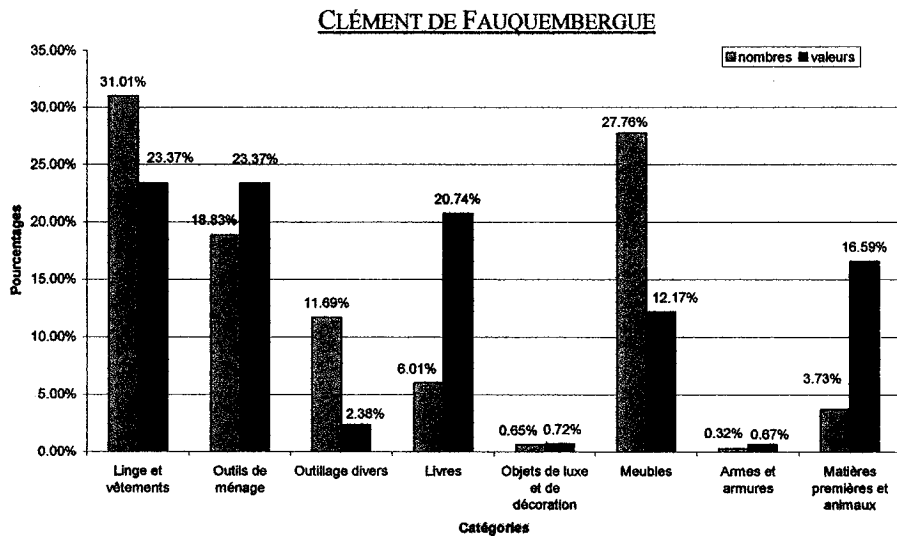
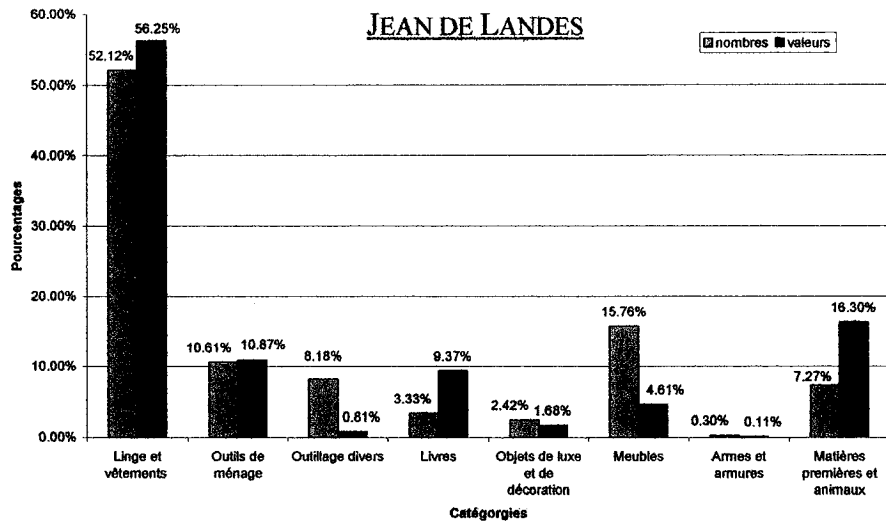
Nombre d'objets



Valeur des objets



Série de graphiques 2 : comparaison du nombre et de la valeur des objets par catégorie



**TABLEAU 2 : NOMBRES ET SOMMES D'OBJETS
CHEZ DE LANDES, FAUQUEMBERGUE ET BRANLART (AVEC LES MONNAIES)**

Catégories	Jean de Landes		Clément de Fauquembergue		Jacques Branlart	
	Objets	Sommes	Objets	Sommes	Objets	Sommes
	Nombre d'objets comptés : 404	Somme totale : 445 l. 9 s. 10 d.	Nombre d'objets comptés : 617	Somme totale : 300 l. 2 s. 0 d.	Nombre d'objets comptés : 1165	Somme totale : 839 l. 3 s. 8 d.
2) Linge et vêtements	172 (42,57%)	200 l. 17 s. 6 d. (45,09%)	191 (30,96%)	69 l. 17 s. 4 d. (23,28%)	357 (30,64%)	140 l. 14 s. 6 d. (16,77%)
3) Objets de ménage	25 (6,16%)	38 l. 10 s. 4 d. (8,72%)	19 (3,06%)	69 l. 17 s. 6 d. (23,28%)	16 (1,37%)	10 l. 5 s. 7 d. (1,20%)
4) Outillage divers	27 (6,68%)	2 l. 18 s. (0,65%)	72 (11,67%)	7 l. 2 s. 2 d. (2,37%)	109 (9,36%)	21 l. 9 s. 11 d. (2,51%)
5) Objets de toilette	17 (4,18%)	21 l. 9 s. 6 d. (4,81%)	7 (1,10%)	10 s. 6 d. (0,34%)	10 (0,86%)	10 l. 5 s. 7 d. (1,20%)
6) Objets de luxe et de décoration	8 (1,98%)	6 l. (1,35%)	4 (0,65%)	2 l. 3 s. 0 d. (0,72%)	7 (0,60%)	7 l. 0 s. 0 d. (0,83%)
7) Objets divers	10 (2,47%)	10 s. 6 d. (0,24%)	10 (1,60%)	10 s. 6 d. (0,34%)	10 (0,86%)	10 l. 5 s. 7 d. (1,20%)
8) Meubles	52 (12,87%)	16 l. 9 s. (3,69%)	171 (27,71%)	36 l. 8 s. 0 d. (12,13%)	181 (15,54%)	40 l. 19 s. 8 d. (4,88%)
9) Objets de vaisselle	10 (2,47%)	10 s. 6 d. (0,24%)	10 (1,60%)	10 s. 6 d. (0,34%)	10 (0,86%)	10 l. 5 s. 7 d. (1,20%)
10) Monnaies liquides	74 (18,32%)	88 l. 8 s. (19,84%)	1 (0,16%)	1 l. 2 s. 0 d. (0,37%)	161 (13,82%)	177 l. 13 s. 9 d. (21,17%)
12) Matières premières et animaux	24 (5,94%)	58 l. 4 s. (13,06%)	23 (3,73%)	49 l. 12 s. 0 d. (16,53%)	20 (1,72%)	20 l. 15 s. 8 d. (2,48%)

CONCLUSION

L'objectif de cette étude était d'étudier l'utilisation de l'inventaire après décès comme source en histoire de la culture matérielle médiévale, non pas dans une perspective de représentativité sociale, mais de façon plus ponctuelle et qualitative. Plus précisément, je cherchais à évaluer à quel point l'inventaire après décès pouvait traduire matériellement le parcours vécu de son sujet. S'il était évident que les inventaires d'artisans et de producteurs reflétaient leur carrière professionnelle à travers les objets associés à cette production, était-il possible de bâtir des liens semblables pour les professions intellectuelles?

L'utilisation d'un échantillon restreint composé des inventaires après décès de Jean de Landes († 1437), Clément de Fauquembergue († 1438) et Jacques Branlart († 1438), tous chanoines de Notre-Dame de Paris et conseillers du Parlement de Paris, m'a permis d'effectuer une étude plus précise et d'examiner l'avoir mobilier de ces personnages à la lumière de leur parcours professionnel et biographique. Si cette source est bien connue des chercheurs en histoire sociale, son application ponctuelle est toutefois peu fréquente. Mon étude visait donc à utiliser les détails qualitatifs de la source qui seraient autrement perdus dans un amalgame sériel.

Les résultats de cette recherche sont variés. Certes, en tant que collection écrite d'objets, l'inventaire après décès est sans pareil pour décrire l'environnement mobilier quotidien du cadre domestique de ses sujets. Suite à l'étude des inventaires de l'échantillon et la catégorisation quantitative et qualitative des objets qui s'y trouvent, il

est possible de tracer un portrait satisfaisant de l'intérieur d'un hôtel canonial au cloître de Notre-Dame de Paris au XV^e. Cette étude peut donc apporter une dimension matérielle peu connue aux études en vigueur sur les milieux canoniaux. Matériellement, ces personnages cadrent bien dans leur strate socio-professionnelle assez haut-placée dans la hiérarchie parisienne de l'époque. L'inventaire après décès permet de confirmer et de décrire cette richesse, qui variait bien sûr au plan individuel, mais qui n'est pas inattendue chez des personnages tels que les chanoines étudiés.

Les rapprochements plus précis avec le vécu de nos chanoines étaient plus compliqués à cerner que ne l'était la description de leur environnement mobilier. Il était nécessaire d'avoir une bonne connaissance du contexte historique, professionnel et biographique des personnages afin de pouvoir donner un sens logique à leurs biens meubles, mais une telle recherche est sujette aux limites des sources. Il est possible de se faire une idée du vécu de Clément de Fauquembergue et de Jacques Branlart, car ces personnages sont du moins connus à travers leur profession. Les sources restent presque silencieuses, par contre, au sujet de Jean de Landes, qui n'est connu essentiellement que par son inventaire. L'étude des registres du chapitre de Notre-Dame de Paris aurait sûrement été révélatrice dans ce domaine, mais le dépouillement de cette source représentait un travail d'envergure bien plus vaste que ne le permettait la présente recherche. Toutefois, il a été possible de tracer un profil biographique satisfaisant des personnages et d'étudier leur cadre historique immédiat, au sein du chapitre de Notre-Dame pendant le régime anglo-bourguignon à Paris, à la fin de la Guerre de Cent Ans. C'est par rapport à ce portrait qu'ont été comparés les résultats matériels des inventaires après décès.

Cette comparaison a pu révéler plusieurs objets qui devenaient significatifs à la

lumière du parcours vécu des personnages : citons surtout les vêtements de prix, témoins d'activité économique privée ou bien de rémunération professionnelle; les armes et armures, témoins, avec d'autres objets, de la nécessité professionnelle du voyage à une époque instable; finalement le matériel de culte et la chapelle fournie chez Branlart, témoignages de sa carrière religieuse active, voire même de sa dernière maladie, et remarquables par leur absence chez ses confrères non-officiants. Il est donc évident que les inventaires après décès contiennent des objets dont la présence témoigne du vécu de nos chanoines. Si ces objets ne peuvent pas témoigner objectivement d'une profession comme le pourraient les objets finis ou en cours de fabrication chez les producteurs, ils sont néanmoins présents dans l'avoir mobilier des chanoines en conséquence de leurs activités professionnelles.

Le résultat le plus intéressant, et surprenant, est celui de l'école claustrale décrite chez Branlart. Dans ce cas, l'inventaire après décès devient une source réellement innovatrice : aucune autre source ne décrivait l'activité intellectuelle chez Branlart, et l'inventaire nous offre, de surcroît, une idée de la réalité matérielle d'une école claustrale. Ainsi, l'inventaire devient non seulement révélateur du vécu d'un personnage, mais peut lui-même contribuer de façon significative, dans une perspective matérielle, à la biographie de ce personnage.

Il est cependant nécessaire de nuancer l'importance de ces résultats. Certes, l'inventaire de Branlart était en mesure de fournir des résultats intéressants sur un personnage connu d'autres sources, et de confirmer mon hypothèse sur l'utilité des inventaires après décès et la représentativité biographique de l'avoir mobilier d'un individu. Cependant, l'inventaire de Jean de Landes, personnage inconnu, n'a presque rien ajouté, de façon matérielle, à la connaissance du personnage et à l'élaboration de

liens entre son avoir mobilier et son vécu. L'inventaire de De Landes est, au contraire, intéressant surtout à cause de sa vaste collection de lettres.

J'ai donc pu démontrer qu'un inventaire après décès peut bel et bien fournir une collection d'objets révélateurs de comportements vécus, mais cette richesse de renseignements ne s'applique aucunement à l'ensemble des documents de ce type. La richesse descriptive des inventaires varie énormément d'une source à l'autre, et encore faut-il être en mesure d'identifier un personnage de façon satisfaisante pour effectuer une comparaison valable entre son vécu et son avoir matériel.

L'inventaire après décès ne peut donc pas être considéré universellement comme étant révélateur du vécu de son sujet, mais son étude précise et qualitative est tout de même valable car elle peut contribuer de façon significative à la biographie d'un personnage.

L'avantage de l'approche ponctuelle réside dans la qualité des détails qu'elle peut révéler. Il serait intéressant ensuite de compiler ces résultats ponctuels, et ainsi d'insérer une dimension qualitative aux études sérielles. Il serait donc possible d'appliquer la méthodologie de la présente étude à l'échelle du cloître de Notre-Dame de Paris, par exemple, et de fournir une dimension matérielle et comparative aux études sociales de ce groupe canonial, telle que celle qui fut entreprise pour le XIV^e siècle par Robert Gane. La précision de la description intérieure pourrait mener à une typologie des intérieurs des demeures canoniales et claustrales, et pourrait renforcer la précision archéologique des études sur les niveaux de vie dont les inventaires après décès constituent déjà une source importante.

ANNEXE 1

Glossaire du vocabulaire matériel et descriptif des inventaires étudiés

Les articles sont donnés dans la graphie la plus fréquente des inventaires. D'autres graphies possibles du mot, dans les inventaires et ailleurs, sont données en crochets. Si une graphie moderne a été trouvée pour le mot, elle est donnée en début de définition. L'indication grammaticale du mot est donnée après celui-ci. Les mots dont la lecture est incertaine dans les manuscrits sont précédés d'une astérisque *.

A

Aiguiere, s.f. [aiguiere, ayguiere, aiguaire] Aiguière. Récipient à anse et à bec servant à contenir l'eau et parfois le vin à table et pendant l'office liturgique. La forme de l'aiguière est très variable et elle peut être très ornementée. Elle est utilisée en conjonction avec le bassin.

Ais, s.m. (1) [ais, aiz, ays] Ais.1) Planche de bois aux dimensions et à usage indéterminés. 2) Plats rigides utilisés dans la reliure des livres, remplacés plus tard par le carton.

Ais, s.m. (2) [ais, aiz, ays] Mesure de hauteur ou de longueur. Dans notre échantillon, la mesure en *ais* semble être limitée aux couchettes, et aucune équivalence ne fut trouvée pour cette mesure.

Amict, s.m. [amict] Vêtement liturgique de toile fine, porté autour du cou et couvrant les épaules et la nuque. Parfois appelé *humérale* ou *superhumérale*. L'amict est vêtu par le prêtre, habituellement dessous l'aube, pendant l'office.

Anteau, s.m. [anteaulx] Entaille, marque d'ornementation ajourée ou sculptée en relief dans une surface.

Ap(p)aroir, vb. intr. [apparoit] Apparaître, être clair, être évident.

Arain, s.m. [arain, airain, airin] Airain, bronze.

Armoyé, adj. [armoyé(e)] Armorié, décoré d'armoiries.

Assiet, s.m. [assiet] Place où s'asseoir, sa délimitation. Siège.

Aulbe, s.f. [aulbe] Aube. Vêtement liturgique, tunique blanche habituellement de lin, utilisée lors de l'office. L'aube est protégée au-dessus de l'amict.

Aulmaire, s.f. [aulmaire, almaire, almarie] Armoire. Meuble de rangement, armoire ou coffre fixe à utilisation multiple (bibliothèque, buffet, etc.).

Aulmuche, s.f. [aulmuche, aulmuce, almuce] Aumusse. Vêtement liturgique, couvre-chef porté par les chanoines lors de l'exercice de leurs fonctions, surtout dans le coeur, et symbole de leur dignité ecclésiastique. L'aumusse est souvent de fourrure ou doublée de fourrure ou de peau de chèvre ou de mouton.

Aulne, s.f. [aulne(s)] Aune. Mesure de longueur pour les textiles, hautement variable selon la nature et l'utilisation du tissu mesuré, le lieu et le temps. L'aune de Paris mesure environ 3 pieds et 7 pouces, ce qui vaut approximativement **1,18 m**.

Autel, s.m. [autel] Pièce de mobilier liturgique, table où se déroule l'office, où l'on célèbre l'eucharistie. L'autel peut être fixe ou portable.

B

Bacin, s.m. [bacin] Bassin. Récipient, cuvette à divers usages, surtout lors des ablutions. Le **bacin à barbier** est également un bassin à usages divers qui n'est pas nécessairement réservé aux barbiers. Il est habituellement de forme elliptique allongée.

Bachinet, s.m. [bachinet, bacinet] Bassinet. Type de heaume, allongé et presque pointu sur le dessus, garni ou non d'une visière articulée et prolongé d'un camail de mailles afin de protéger la nuque et les épaules.

Bacinouere, s.f. [bacinoire, bachinouere] Bassinoire. Récipient contenant des braises utilisées pour réchauffer les lits. Chauffer un lit avec une bassinoire se dit **baciner** (bassiner).

Badelare, s.m. [badelare, badelaire] Sorte de sabre, d'épée à lame courbe et à un tranchant, semblable au cimenterre et au coutelas.

Bahut, s.m. [bahut(s)] Bahut. Meuble de rangement souvent destiné aux transports, sorte de grand coffre au couvercle voûté.

Baignoire/Cuve baignouere, s.f. [cuve baignouere -oer, -ouer, -ouair] Baignoire. Meuble constitué d'une grande pièce de tonnellerie en douves cerclées, destiné à être rempli d'eau pour le bain. Les cuves en métal sont rares.

Ballay, s.m. [ballay, balay, balais, balecel] Rubis.

Banc, s.m. [banc] Banc. Siège allongé. Le banc prend plusieurs formes, avec ou sans marche (repose-pieds), accoudoirs, dossier, ou dais. Il est souvent accompagné d'ornementation textile (banquiers, coussins). Le **banc à perche** est un banc dont le dossier est ajouré, composé d'un barreau horizontal.

Bannette, s.f. [bannette, banete] Sorte de panier de vannerie.

Banquier, s.m. [banquier, banchier, banquier, -ckier, -cher] Housse de tissu ou tapis placé sur le banc.

Bastard, adj. [bastard(e)] Contrefait, difforme, mal construit ou assemblé, en mauvais état.

Baudequin, s.m. [baudequin, baudekin, baudesquin, beudequin] Riche drap de soie.

Bec d'asne, s.m. [bec d'asne, bedane, besdaine] Récipient, pot à eau avec ou sans couvercle, muni d'une anse et d'un bec verseur saillant. Utilisé, comme l'aiguière, avec le bassin.

Benoyctier, s.m. [benoyctier, benoittier] Bénitier, bassin pour l'eau bénite.

Blanchet, s.m. [blanchet] Tissu, étoffe légère de laine blanche ou de flanelle.

Bort, s.m. [bort, bos] Bois, probablement du sapin ou un autre bois résineux.

Boucassin, s.m. [boucassin, baucassin] Tissu, sorte d'étoffe de coton feutré semblable à la futaine.

Boullon, s.m. [boullon, boulon, boillon] Ornementation en relief en forme de demi-sphère saillante, par exemple sur les clous d'une ceinture.

Bourays, s.m. [bourays, bourré, bourree] Bois, fagot de petites branches.

Bourre, s.f. [bourse, borre] Laine grossière.

Boysseau, s.m. [boysseau(lx)] Boisseau.
1) Mesure de capacité pour les matières sèches, variable selon la région et les denrées mesurées. Le boisseau vaut 1/12 de setier, soit environ **13 l** à Paris. 2) Par extension, un récipient contenant ou pour calculer cette capacité.

Broq, s.m. [broq] Broc. Récipient pour les liquides (eau, vin), habituellement profond et muni d'une anse et d'un bec.

Brun, adj. [brun] Sombre, foncé.

Brunette, s.f. [brunette, brunete, brunecte, bronete] Tissu, étoffe riche, fine et teinte, presque noire.

Buffet, s.m. [buffet] Meuble à usages multiples, servant principalement au rangement et à la présentation de diverses denrées (vaisselle, orfèvrerie, textiles, vin...). Le buffet s'apparente au dressoir et au bureau.

Bulles apliqués, s.f. [bulles appliqués] Bulle. Sceau utilisé pour sceller des documents, habituellement en métal doux tel que le plomb et plus rarement l'or.

Burette, s.f. [burrettes] Burette. Récipient destiné à contenir les liquides utilisées lors de la messe (eau, vin, saintes huiles). Le goulot de la burette est habituellement étroit.

C

Cahié, s.m. [cahié, caier, caïer, quaïer] Lampe

munie d'une queue, suspendue à l'aide d'un crochet.

Cainture, s.f. [cainture, sainture] Ceinture. Sa courroie peut être de diverses matières souples ou de plaques métalliques assemblées avec des charnières, garnie d'une ornementation qui comprend la boucle, le mordant (voir ce mot), le passant, et des plaques décoratives ou des clous décoratifs dans la courroie.

Camail, s.m. [camail] 1) Vêtement liturgique, couvrant la tête et les épaules, descendant jusqu'à la ceinture. 2) Pièce d'armure de mailles, couvrant la tête et la nuque et une partie des épaules et de la poitrine. Le camail peut constituer la partie inférieure d'une coiffe de mailles ou se rattacher à la partie inférieure d'un heaume.

Camelot, s.m. [camelot] Tissu, étoffe fine d'origine orientale, habituellement en poil de chameau ou de chèvre, parfois de laine et de soie.

Capiteau, s.m. [capiteau, chapitel, chapiteau] Auvent, toiture légère ou structure rudimentaire munie d'une telle toiture.

Caque, s.f. [caque, quaque] Caque. Baril, tonneau, barrique, récipient à denrées liquides ou solides.

Caquemart, s.m. [caquemart] Coquemar. Récipient à eau à forme et à capacités variables. Il peut également servir à chauffer l'eau, comme un chaudron, et s'apparente autrement à l'aiguière et au broc.

Carreau, s.m. Voir *Quarreau*.

Cassette, s.f. [cassette / casse, casset] 1) Coffret, petite caisse. 2) Récipient en métal muni d'une queue; poêlon, casserole.

Cedule, s.f. [cedule] Feuillet utilisé pour la notification juridique, où l'on inscrit un acte.

Cendal, s.m. [cendal, cendail, cendral sandal, sandail] Tissu, étoffe légère de soie comparable au taffetas.

Cent, s.m. [cent, ^ç] Mesure pour compter les objets en vrac, comptant 100 objets.

Chaalit, s.m. [chaalit] Châlit. 1) Cadre de lit. 2) Petite couchette.

Chambre, s.f. [chambre (de soye)] Ensemble des pièces de tapisserie et de lingerie qui constituent l'ornementation textile d'une pièce (literie, tentures et tapisseries, draps recouvrant les meubles, etc.).

Chantier (de bois), s.m. [chantier de boys, chantres de boys] 1) Pièce de bois utilisée comme support (notamment de tonneaux). 2) Tas de bois.

Chape, s.f. [chape] Chape. 1) Vêtement liturgique, sorte de cape portée par-dessus les autres vêtements liturgiques. 2) Cape, long manteau de voyage.

Chaperon, s.m. [chap(p)eron] Chaperon. Couvre-chef ou capuchon habituellement à bourrelets et à queue.

***Charoir, s.m.** [charoir, charrer] Dérivé de char, chariot. Dispositif destiné à transporter des objets.

Chartre, s.f. [chartre, charee, charretee] Charretée. Mesure de volume utilisée pour le foin. La *chartre* désigne le contenu d'une charrette, le volume de foin que peut contenir une charrette.

Chasuble, s.f. [chasuble] Chasuble. Vêtement liturgique, manteau sans manches revêtu par le prêtre lors de l'office.

Chaudière, s.f. [chaudiere] Grand récipient à cuisson, à anses, analogue au chaudron. À ne pas confondre avec le sens moderne de chaudière.

Chauffette, s.f. [chauffette, chauffecte, chauf(f)erte] Chaufferette. 1) Récipient en métal à biberon et à anses destiné à contenir de l'eau chaude, utilisé soit comme bouillotte pour se réchauffer, comme récipient d'eau chaude pour les ablutions, voire même comme bouilloire. 2) Réchaud portatif en métal contenant des braises, destiné à chauffer une pièce, les extrémités, des plats, etc.

Chayere, s.f. [chayere, chaire] Chaire. Siège, chaise. La *chayere* peut prendre de nombreuses formes, mais elle est habituellement munie d'accoudoirs, d'un dossier, voire même d'un dais et d'un coffre dans le siège. La *chayere* est d'habitude à une place mais peut en compter

davantage.

Chennevaz, s.m. [chennevaz] Tissu, étoffe de chanvre.

Chienné(s), s.m. [chienné(s), chiennet] Chenet. Pièce de mobilier de cheminée, en métal, sur laquelle on pose les bûches. Les **chenets à crosse**, à **crochet** et à **pommeau** se confondent avec les grands landiers de cuisine, munis de tiges de fer à crosse et à crochets destinés à recevoir les broches et autres instruments de cuisson.

Chopine, s.f. [chopine(s)] 1) Mesure de capacité pour les liquides. La chopine vaut ½ pinte, soit environ 0,465 l. 2) Récipient à liquides servant à table, sans pied, portatif et muni d'un couvercle.

Clere voye, s.f. [cler(e) voix, - voye, - voyx] Ajouré (« à claire voie »).

Ciel, s.m. [ciel] Genre de baldaquin, de tentures d'étoffe placées surtout au-dessus des lits, mais également au-dessus des sièges, des meubles de présentation (dressoirs, buffets), des tables et des autels, etc. Le **ciel et dossier** comporte les pièces d'étoffe du dais et du dossier d'un lit ou d'un siège.

Coffre, s.m. [coffre] Meuble de rangement par excellence, à usages multiples. Le coffre prend la forme d'une caisse dont les garnitures, l'ornementation et les dimensions sont variables.

Colone, s.f. [colone] Colonne, pilier. Meuble, pied, ou outil de présentation ou de soutien.

Comptouer, s.m. [comptouer, contouer, contoïr] Comptoir. 1) Peut désigner plusieurs types de meubles (coffre, bureau), table à compter ou à présentation de marchandises. 2) Pièce ou cabinet destiné aux études, aux affaires.

Contrerotier, s.m. [contrerotier, contre rotier, contres routiers, contrerostier] 1) Gril pour rôtir. 2) Support à crochets pour maintenir les broches à cuisson (par exemple sur un landier de cuisine).

Cornette, s.f. [cornette] Bande ou pointe d'un chaperon ou d'un autre couvre-chef, qui retombe par derrière ou sur le côté.

Corporaux, s.m.(plur.) [corporaux] Corporal. Lingerie liturgique, pièce d'étoffe bénite sur laquelle le prêtre pose le calice et les morceaux d'hostie. Les corporaux sont rangés dans des étuis spéciaux.

Costérés, s.m. [costérés, costeret, coterez] Bois, fagot de petit bois pour le chauffage.

Couche, s.f. [couche(s)] Couchette, petit lit.
Couldre, s.m. [couldre] Coudrier, noisetier.

Coulomb, s.m. [coulomb, coulom(s), colomb(e), colon, coulon] Pigeon, colombe.

Coulombe, s.f. [coulombe] Colonne, colonnette, pilier. Désigne souvent, dans notre échantillon, un montant de meuble tourné.

Coulouere, s.f. [coulouere] Passoire, tamis.

Coulte, s.f. [coulte / coultre] 1) Couette, couverture épaisse, édredon. 2) Matelas de plumes.

Coultepointe, s.f. [coultepointe, coustepointe, coulte pointe] Courtepointe. Couverture ouatée, piquée.

Courtine, s.f. [courtine] Rideau, tenture, notamment autour d'un lit.

Coyssin, s.m. [coyssin] Coussin, oreiller.

Cramoillie, s.f. [crameillie, cramoillie, cremeille] Crémaillère.

Cramoysi, s.m./adj. [cramoysi] 1) Cramoisi. Couleur rouge très vif. 2) Par extension, tissu de couleur rouge foncé (particulièrement en velours, en satin ou en soie).

Crampon, s.m. [crampon] Cran, crampon, par exemple d'une crémaillère.

Croce, s.f. [croce] Crosse, barre ou bâton courbe.

Croché, s.m. [croché(s)] Crochet.

Cruppe, s.f. [cruppe(s)] Croupe, partie postérieure d'un animal entre la queue et les hanches; la fourrure provenant de cet endroit.

Custode, s.f. [custode] Rideau, voile, rideau de lit (voir *Courtine*).

Cuvier, s.m. [cuviers (à lessive), cuiviers] Petite cuve, baquet pour laver, surtout pour faire la lessive ou la vaisselle.

D

Def(f)onsé, adj. [def(f)onsé] 1) Brisé, endommagé. 2) Ajouré, évidé.

Délié, adj. [delié, deliez] Délié. Fin, mince, délicat; par extension, usé ou détaché.

Denier, s.m. [denier(s)] 1) Unité monétaire de base. Il faut 12 deniers pour faire un sou, 240 deniers (20 sous) pour faire une livre. 2) Monnaie réelle. Le denier et ses dérivés (l'obole ou la maille = ½ denier, le double = 2 deniers) circulent comme pièces d'argent. 3) Mesure de poids, pour les métaux précieux, sous-multiple du marc. Le denier vaut 1/192 du marc, et donc environ **1,27 g**.

Desferré, adj. [desferree] Déferré, dépourvu d'éléments et garnitures de fer ou de métal.

Despecié, adj. [despecié, despecé, despiecé] Dépecé. Brisé, déchiré, réduit en pièces, en morceaux.

Despené, adj. [despané, despenee, despenez] Déchiré, dépouillé, endommagé, usé.

Dossier, s.m. [dossier / dossal] Dossier d'un siège, aussi appelé simplement **dos** ou **doz**. Dans l'expression **ciel et dossier**, désigne la pièce d'étoffe recouvrant le dossier sous le dais ou *ciel* (voir ce mot) d'un lit ou d'un siège. Le dossier se confond parfois avec le ciel, désignant le dais lui-même plutôt que le dossier qui se trouvait en-dessous de celui-ci.

Drapeau, s.m. [drapeaulx] Terme général désignant, sans précision, vêtements, linge, langes ou autres morceaux d'étoffe.

Dreschouer, s.m. [dreschouer, dressouer] Dressoir, meuble de rangement et de présentation. Type de buffet muni d'étagères ou de surfaces de présentation surmontant un coffre ou un espace de rangement, avec ou sans portes et tiroirs. Le

dressoir était souvent garni d'étoffes décoratives et servait de présentoir à la vaisselle et à l'orfèvrerie.

E

Enfonsé, adj. [enfonsé] 1) Percé, évidé, ajouré. 2) Percé, piqué, capitonné (dans le cas des tissus).

Ensarcillé, adj. [ensarcillé, encharsillé] Cerclé ou ceinturé de qqch., renforcé, consolidé.

Entaillé, adj. [entaillez] Entaillé, ciselé, sculpté.

Entredeux, s.m. [entredeux] Entre-deux, séparation délimitant deux espaces (sièges, compartiments etc.).

Escalat, s.m. [escalat, escallate, escarlante] (Écarlate). Tissu, étoffe riche à couleur vive mais variable. L'*écarlate* désigne avant tout l'étoffe elle-même et non sa couleur, qui n'est pas nécessairement du rouge vif que l'on associe aujourd'hui au nom.

Eschars, adj. [eschars] Terme s'appliquant à la monnaie et aux métaux précieux, désignant un métal ou une monnaie de faible poids.

Eschelle, s.f. [eschelle, eschielle] Échelle.

Escheillons, s.m. (plur) [escheillons, eschillons] Échelons d'une échelle.

Escliche, s.f. [escliche] 1) Éclisse, morceau, plaque, ou lame de bois ou de bâtonnets d'osier utilisés en vannerie. 2) Ouvrage tressé de vannerie.

Escran, s.m. [escran] Écran, paravent ou garde-feu amovible.

Escrin, s.m. [escrin] Écrin, petit coffre destiné généralement au rangement et à la protection des objets précieux (bijoux, reliques etc.).

Escu, s.m. [escu] Écu. Monnaie d'or royale frappée en France. Plusieurs pièces ont porté le nom d'écu. Pour la période qui concerne les documents étudiés, les écus énumérés sont probablement les écus de Charles VI (écu couronné, écu heaumé) ou de Charles VII (écu couronné, écu de roi ou écu neuf).

Escuelle, s.f. [escuelle] Écuelle. Assiette ou

gamelle plate ou creuse.

Escuireux, s.m. [escuireux, escureulx] Écureuil; sa fourrure (voir *Gris, Vair*).

Esllaize, s.f. [esllaize] Terme textile, rajout, extension, pièce d'étoffe rajoutée à une autre pour l'allonger. Apparenté au sens moderne de *laize*, largeur d'étoffe entre deux lisières.

Esmail, s.m. [esmail, esmaulx] Émail, ouvrage émaillé, décoration constituée d'émail.

Estage, s.m. [estage] Étagère, séparation d'un espace de rangement en plusieurs niveaux ou étages.

Esterlin, s.m. [esterlin] Esterlin. 1) Mesure de poids utilisée en orfèvrerie. L'esterlin est un sous-multiple du marc, valant 1/160 du marc, et donc environ 1,53 g. 2) Monnaie réelle d'argent, le denier royal d'Angleterre.

Estoc, s.m. [estoc] Coup donné de la pointe d'une lame, par opposition au coup de taille qui se donne avec le tranchant. Une épée d'estoc est habituellement munie d'une lame fortement trempée et pointue et est plus adaptée aux coups perçants (coups d'estoc) qu'aux coups tranchants (coups de taille).

Estoffé, adj. [estoffé(e)] Fourni, garni.

Estolle, s.f. [estolle] Étole. Vêtement liturgique constitué d'une bande d'étoffe portée au du cou par les prêtres, évêques et diacres.

Estoupe, s.f. [estoupe(s)] Étope, matière textile grossière.

Estuves, s.f. [estuves] Étuves. Pièce ou bâtiment renfermant des bains, habituellement chauffés.

F

Fanon, s.m. [fanon] 1) Pièce de vêtement liturgique, chacune des deux bandes d'étoffe qui pendent de la mitre d'un évêque. 2) Vêtement liturgique, type d'étole ou bande d'étoffe portée au bras par les officiants.

Fardelet, s.m. [fardélet] Petit fardeau, petit paquet.

Faulx destriez, s.m. [faulx destriez, faudesteuil, faldestoel] Siège, plus souvent appelé *faudesteuil*. Chaise dite « brisée », sorte de chaise de camp, siège pliant mobile en forme de X, en bois ou plus rarement en métal. Le faudesteuil adoptera une forme plus fixe munie d'accoudoirs, d'un dossier et d'un revêtement d'étoffe.

Fein, s.m. [fein, foy] Foin.

Fermillet, s.m. [fermillet / fermaillet] Diminutif de fermail, petit fermoir servant à fermer ou à serrer quelque chose (verrou, agrafe, boucle, serrure etc.).

Fermouer, s.m. [fermouer / fermail] Fermoir, fermail. 1) Voir *Fermillet*. 2) Agrafes utilisées en reliure pour rapprocher ou verrouiller les ais ou les cartons.

Ferrure, s.f. [ferrure] Garniture de fer, de métal. Ensemble de l'ornementation métallique d'un objet, par exemple une ceinture (boucle, mordant, passant, clous, etc.), d'un livre.

Fil d'eschal, s.m. [fil d'eschal] (?) 1) Matériau végétal utilisé en vannerie. (?) 2) Echalles (s.f.), lanières de cuir rattachant le fourreau de l'épée au baudrier.

Finette, s.f. [finette(s)] Type d'étoffe fine, une pièce confectionnée de ce tissu.

Fleche, s.f. [fleches de lart] Coupe de viande, tranche de lard coupée en longueur.

Fo, s.m. [fo / fau, fou] Hêtre.

Fons, s.m. [fons] Fond. Par rapport aux meubles, se réfère à une étagère, à un espace de rangement ou de présentation, tel que ceux d'un dressoir.

Fontaine, s.f. [fontaine] 1) Réservoir ou récipient pour l'eau avec un dispositif de distribution (robinet etc.). 2) Latrines portatives, pot de chambre.

Fourme, s.f. [fourme / forme] Banc, habituellement sans dossier.

Fourré, adj. [fourré] Fourré, doublé.

Frain, s.m. [frain] Anse de récipient, ressemblant à une bride, à un frein à cheval. Le *frain* servait à transporter le récipient et non à verser son contenu.

Fran, s.m. [fran] Franc. Monnaie d'or royale de France, valant habituellement une livre tournois, frappée (pour la période qui concerne les documents étudiés) sous Jean le Bon et Charles V. Voir l'annexe numismatique.

Fretin, s.m. [fretin] Petites pièces et fragments d'argent sans grande valeur, petite monnaie.

Freze, s.f. [freze] Fraisure, ornementation fraisée dans une pièce de métal, un objet d'argenterie ou d'orfèvrerie.

Fust, s.m. [fustz] Fût, tonneau.

Futaine, s.f. [futaine] Futaine. Étoffe de coton pelucheuse, d'origine orientale.

G

Gardemengier, s.m. [gardemengier] Garde-manger. Lieu, meuble ou récipient de forme indéterminée destiné à entreposer et à conserver la nourriture.

Gibet, s.m. [gibet] Potence, crochet, support servant à soutenir quelque chose, par exemple une patère ou un porte-manteau.

Goucé, s.m. [goucés, gouchés, gouchez gocet, goucet] Colonne, pilier, soutien. Il ne s'agit pas, dans nos sources, de goussets dans le sens d'une pièce qui renforce l'angle de surfaces assemblées d'équerre.

Gril, s.m. [gril(z), greil] Gril, grille ou plaque servant à la cuisson à feu vif.

Gris, s.m. (1) [gris, griz] Fourrure du petit-gris, d'écureuil. Voir *Escuireux, Vair*.

Gris, adj. (2) [gris] Gris, de couleur grise.

Guichet, s.m. [guichet, guichés, guichez] Guichet. Porte ou clôture d'un meuble

H

Hanap, s.m. [hanap] Hanap. Coupe ou vase à boire, parfois munie d'un pied et d'un couvercle,

de forme très variable.

Hauberjon, s.m. [hauberjon, hauberson] Haubergeon, petit haubert (cotte de mailles), armure de mailles à courtes manches ou sans manches et sans coiffe, moins longue que le haubert.

Havet, s.m. [havet] Crochet.

Hayon, s.m. [hayon] Genre d'étalage mobile.

Houppelande, s.f. [houppel(l)ande, houpelle] Houppelande. Vêtement de dessus polyvalent, porté par hommes et femmes, de longueur variable et à manches amples.

Huche, s.f. Huche. Meuble de rangement polyvalent, grand coffre rectangulaire à couvercle plat et à dimensions variables.

J

Jaque, s.m. [jaques] Tunique courte et serrée.

Jaquette, s.f. [jaquette] Diminutif de jaque. Vêtement masculin à manches, court ou descendant jusqu'aux genoux.

Jazeran, s.m. [jazeran] Jaseran. Cotte de mailles.

L

Lanterne, s.f. [lanterne] Lanterne au sens actuel, dispositif à parois transparentes pour protéger une source de lumière, habituellement mobile.

Lardier, s.m. [lardier] Garde-manger, pièce ou récipient dans lequel on entrepose et conserve des aliments.

Lavouer, s.m. [lavouer] (Lavoir) Bassin destiné au lavage des draps ou aux ablutions personnelles.

Lé, adj / s.m.. (1) [lé] Large, largeur, étendue.

Lé, s.m. (2) [lé, lez, letz] Mesure de longueur utilisé pour les denrées textiles. Aucune équivalence n'a été trouvée pour cette unité.

Leschefricte, s.f. [leschefricte] Lèchefrite. Dispositif placé sous la broche, destiné à recevoir la graisse de la viande que l'on fait rôtir.

Livre, s.f. [livre] 1) Unité monétaire dans les systèmes de monnaie de compte. Peu importe le système (Parisis, Tournois), la livre compte 20 sous ou 240 deniers. 2) Mesure de poids, variable selon les régions. La livre de Paris, au XV^e siècle, vaut deux marcs, soit environ **489,5 g**.

Loudier, s.m. [loudier, lodier] 1) Couverture de lit, sorte de couette. 2) Matelas.

M

Maldre, s.m. [maldre, madre] 1) Bois madré, veiné ou marbré, utilisé pour la fabrication de vases à boire. 2) Un vase à boire fait de ce bois.

Marc, s.m. [marc, mars, mart] 1) Mesure de poids servant à peser les métaux précieux. Le marc de Paris vaut environ **244,75 g**, soit ½ livre. 2) Quantité d'or ou d'argent pesant un marc.

Marche, s.f. [marche] 1) Repose-pieds rattaché au banc. La marche peut être intégrée au banc ou en pièce séparée, amovible. 2) Série de marches, escabeau utilisé pour accéder à une surface. Les lits surélevés nécessitaient parfois des marches.

Marchepiez, s.m. [marchepiez, marchepié, marche pié, marche pied] Pièce d'étoffe destinée à recouvrir un banc. Voir *Banquier*.

Martras, s.m. [martras / materas] Matelas.

Mendre, adj. [mendre] Moindre. De taille plus petite ou de moins bonne qualité que qqch d'autre.

Merlinge, s.m. [merlinge] Tissu, type d'étoffe.

Merrien, s.m. [merrien / merrain] Merrain. Bois d'oeuvre, de construction, planches.

Meschant(e), adj. [meschante] Méchant(e) 1) De mauvaise qualité, usé. 2) Malheureux, misérable.

Mine, s.f. [mine] 1) Mesure de capacité utilisée pour les matières sèches, variable selon les régions et les denrées mesurées. La mine de blé vaut ½ setier, soit environ **78 l**. à Paris. 2) Un récipient contenant cette capacité

Minot, s.m. [minot] 1) Mesure de capacité utilisée

pour les matières sèches, variable selon les régions et les denrées mesurées. Le minot de blé vaut ½ mine ou ¼ de setier, soit environ **39 l**. à Paris. 2) Récipient contenant cette capacité. Baril, tonneau.

Mole, s.m. [mole, molet, molez, moule] 1) Mesure pour compter le bois, les bûches. À Paris, le mole compte 50 bûches. 2) Tas de bûches, de bois de chauffage, botte d'osier, etc. 3) Moule, forme rigide dans laquelle on moule une substance malléable.

Mordant, s.m. [mordant] Pièce de métal décorative recouvrant le bout de la ceinture opposé à la boucle, que l'on laisse pendre.

Morequin, s.m. / adj. Tissu, sorte d'étoffe. Drap de couleur brun foncé.

Mouton d'or, s.m. [mouton d'or] Mouton, monnaie d'or royale de France, frappée (pour la période qui concerne les documents étudiés) sous Jean le Bon et Charles VI.

Muys, s.m. [muys / mui, muid] Muid. 1) Mesure de capacité de liquides ou de grains, variable selon la région et selon la nature des denrées mesurées.

À Paris, le muid de blé, divisé en 12 setiers, vaut environ **1 872 l**. Au XV^e siècle, le muid de vin clair se divise en 36 setiers ou 288 pintes, et vaut environ **268 l**. environ. 2) Récipient contenant cette capacité.

N

Noble, s.m. [noble] Noble, monnaie d'or anglaise, imité sur le continent notamment en Flandre et en Bourgogne.

O

Obole, s.f. [obole] Unité monétaire, sous-multiple du denier, valant habituellement ½ denier. Le demi-denier s'appelait aussi *maille*. Voir l'annexe numismatique.

Once, s.f. [once] Mesure de poids, habituellement pour les métaux précieux. L'once est un sous-multiple du marc, valant 1/8 du marc ou environ **30,59 g**.

Orfray, s.m. [orfray, orfroi, orfreis, orfrein]

Orfroi. 1) Broderie dorée employée en bordure, frange. 2) Pièce de tissu garnie d'ornementations dorées.

P

Paix, s.f. [paix] Patène. Petite assiette servant à présenter l'hostie avant de la consacrer.

Paleite, s.f. [paleite, palette, palert] Palette.

1) Petite pelle, à usages divers. 2) Écumoire pour la friture.

Palon, s.m. [palon] Poêlon.

Parisis, adj. [parisis] De Paris, monnaie frappée à Paris ou système monétaire de Paris.

Paveillon, s.m. [paveillon, pavillon] 1) Dais (d'un lit, d'un siège, d'un autel). 2) Sorte de tente.

Payelle, s.f. [paile, paille, payelle, paylle, pele, pelle(s), paele, poeille, poisle] Poêle. Ustensile de cuisine à long manche servant à la cuisson.

Pene, s.f. [pene, penne, pesne] 1) Pièce d'étoffe, de peau ou de fourrure. Parfois une pièce de vêtement. 2) Serviette.

Penilliere, s.f. [penillieres] 1) Pénil, fourrure d'un animal provenant de la région du pénil. 2) Vêtement recouvrant cette région.

Perche, s.f. [perche] Barre, barreau. **Banc à perche**, banc muni d'un dossier composé d'une barre transversale, par opposition à un dossier plein (voir *Banc*).

Perché, adj. [perchee] Percé, troué.

Pers(e), adj. [pers(e)] De couleur bleu pâle ou foncé, bleuâtre ou bleu-vert.

Pesteil, s.m. [pesteil(z), pestel, pestuel] Pilon.

Pestrin, s.m. [pestrin] Pétrin. Dispositif, coffre dans lequel on pétrit la pâte à pain.

Pié, s.m. [pié, pies, piez] Pied. 1) Support, pied d'un meuble. 2) Pied, principale mesure de longueur en France médiévale. Le pied mesure environ **32,4 cm**, divisé en 12 pouces de 2,7 cm.

Pinte, s.f. [pinte] Pinte. 1) Mesure de capacité pour les liquides, variable selon les régions. La pinte de Paris vaut environ **0,93 l** au XV^e siècle.. 2) Type de récipient, vase à boire.

Pipe, s.f. [pipe] Pipe. Pièce de reliure de livres. Petite tige, habituellement en métal, à laquelle s'attache le signet d'un livre.

Plain(e), adj. [plain, plein(e)] 1) Plein, rempli, complet. 2) Uni, d'une seule couleur, sans ornementation, éléments meubles ou brisures. Simple.

Poincon, s.m. [poincon, poycon, poynson] 1) Mesure de capacité pour les liquides. Le poinçon vaut $\frac{1}{4}$ de tonneau ou $\frac{1}{2}$ queue et contient environ 216 pintes ou environ **201 l**. 2) Récipient contenant cette capacité. Voir l'annexe 2, *Poids et mesures*.

Potin, s.m. [potin] Cuivre.

Pouce, s.m. [pouce] Mesure de longueur, $\frac{1}{12}$ du pied, valant environ **2,7 cm**.

Poupine, s.f. [poupines] 1) Poupée, figurine, mannequin. 2) Chapiteau ou tringle ornementée, faisant partie de l'armature d'une tente.

Poupitre, s.m. [poupitre, pulpitre] Pupitre. Meuble d'étude, genre de lutrin à surface inclinée où l'on pose un livre, du papier, etc. pour lire ou pour écrire.

Pourpoint, s.m. [pourpoint] Pourpoint. Vêtement couvrant le torse, sans manches.

Q

Quarreau, s.m. [quarreaux, quareaux, carreaux] 1) Coussin de forme carrée. 2) Plaque de pierre ou de terre cuite, servant au pavage des sols.

Quarte, s.f. [quarte] 1) Mesure de capacité pour les liquides et les matières sèches. La quarte contient 2 pintes ou 4 chopines, soit environ **1,86 l**. 2) Récipient contenant cette mesure.

Queste, s.f. [queste] Caisse, corbeille.

Queue, s.f. [queue] 1) Mesure de capacité pour les

liquides, variable selon les régions. À Paris, la queue vaut ½ tonneau ou 432 pintes, donc environ **402 l.** 2) Grand récipient, sorte de tonneau ou de cuve contenant cette mesure. 3) Manche, poignée.

R

Ravalé, adj. [ravalé] Ouvragé, rabaissé, évidé, creusé. Dans le contexte des meubles, indique une décoration en bas-relief.

Repareillé, adj. [repareillé] Consolidé, regarni, réparé.

Robe, s.f. [robe] Vêtement pour homme ou pour femme (son usage est précisé dans les inventaires), polyvalent, long, à manches longues.

Roe, s.f. [roe] Roue. Meuble d'étude, pupitre tournant ou en forme de roue tournante soutenant habituellement plusieurs livres.

Role, s.m. [role(s)] Rouleau. 1) Papier ou parchemin roulé, contenant quelque chose d'écrit. 2) Liste, inventaire, registre, acte, ou document en général.

Rond(e), adj. [ronde] 1) Rond. 2) Complet, uni.

Roquet, s.m. [roquet, rochet] Rochet. Vêtement liturgique, surplis ou tunique à manches courtes revêtu par les dignitaires ecclésiastiques.

Royal d'or, s.m. [royaux d'or] Royal. Monnaie d'or royale de France frappée (pour la période qui concerne les documents étudiés) sous Jean le Bon, Charles V et Charles VII.

S

Salouer, s.m. [salouer] Saloir. Pièce ou récipient destiné aux salaisons et à la conservation des viandes.

Salus d'or, s.m. [salus d'or] Salut d'or. Monnaie d'or royale de France frappée (pour la période qui concerne les documents étudiés) sous Charles VI.

Sarge, s.f. [sarge] Serge. Type d'étoffe, de laine ou de soie.

Sas, s.m. [sas, sac(z)] Sac.

Scabel, s.m. ou **Scabelle, s.f.** [scabel, scabelle] Escabeau. Siège, simple tabouret ou escabeau, petit siège sans appuis ou dossier. Ce n'est pas un escabeau dans le sens d'une série de marches.

Seau, s.m. [seaulx] 1) Seau, récipient. 2) Mesure de capacité. Aucune équivalence n'a été trouvée pour cette mesure. 3) Sceau.

Seel, s.m. [seel, scel] Sceau.

Seing manuel, s.m. [seing manuel, signe manuel(z)] Signature personnelle à valeur officielle.

Selle, s.f. [selle] 1) tabouret, petit siège sans dossier. 2) Selle, siège placé sur le dos d'une monture. 3) Plaque ou support sur lequel on place quelque chose.

Sengle, adj. [sengle] 1) Seul, isolé, qui n'est pas accompagné d'autre chose. 2) Simple, par opposition à double ou multiple. Sans accessoires ou ornements. 3) Pour les vêtements, sans doublure.

Sextier, s.m. [sextier / setier, sestier] 1) Setier. Mesure de capacité pour les liquides et les matières sèches, variable selon la région et les denrées mesurées. Le setier de blé se divise en 2 mines, 4 minots ou 12 boisseaux, et vaut environ **156 l.** Le setier de vin vaut 1/36 de muid ou 8 pintes, soit environ **7,44 l.** 2) Un récipient contenant cette mesure.

Signet, s.m. [signet] Seing. Petit sceau, servant à sceller des lettres et des actes privés, habituellement placé ou gravé sur un anneau.

Sol, s.m. [sol(z)] Sou. Unité monétaire dans les systèmes de monnaie de compte, valant 12 deniers ou 1/20 de livre.

Sonnette, s.f. [sonnette] Grelot, clochette.

Soubastement, s.m. [soubastement] Soubassement, socle, base.

Soufflet, s.m. [soufflet] Soufflet au sens actuel, instrument à souffler de l'air, élément du mobilier de cheminée.

Surplis, s.m. [surplis, surpliz, seurplis] Surplis. Vêtement de dessus, généralement long, ample et plissé, porté par les deux sexes. Le surplis pouvait être un vêtement liturgique et un vêtement laïc.

T

Tableau, s.m. [tableau] Tableau, peinture sur panneau de bois.

Taffetas, s.m. [Taffetas] Taffetas. Étoffe de soie souple et lustrée.

***Tarron, s.m.** [tarrons] Dispositif destiné à réchauffer les plats, les mets.

Taye, s.f. [taye, toye] Taie. Housse en tissu pour un coussin, un oreiller.

Tele(s) quele(s), adj. [tele(s) quele(s)] Quelconque, dans l'état où se trouve l'objet. Sans valeur particulière, usé, pas dans le meilleur état de conservation.

Tenailles, s.f. [tenailles] Tenailles, au sens moderne, outil formé de deux pièces de métal articulées destiné à manipuler d'autres objets (des bûches, par exemple).

Tharge, s.f. [tharges] Targe. Petit bouclier rond.

Tire, s.f. [tire] Trait, ligne, rayure.

Torchez, s.m. [torchez] Socle, support où l'on place une torche.

Touaille, s.f. [touaille] Linge, pièce d'étoffe en général, serviette ou essuie-mains.

Tournois, adj. [tournois] De Tours, monnaie frappée à Tours ou système monétaire de Tours.

Toyle, s.f. [toyl(l)e] 1) Toile, tissu. 2) Mesure de longueur pour. Aucune équivalence ne fut trouvée pour cette mesure.

Traiteau, s.m. [traiteau(lx), trayteau(lx), trestel, treteau(lx)] Tréteau. Support sur quatre pieds, utilisé pour soutenir la surface d'une table.

Trayouere, s.f. [trayouere] Seau servant à traire, à puiser de l'eau.

Treppié, s.m. [treppié] Trépied. Support à trois pieds.

Trippe, s.f. [trippe] Tissu, sorte d'étoffe de velours ou de laine.

Tronchet, s.m. [tronchet] Tronc, petit tabouret plein, sans pieds, posé par-terre.

V

Vair, s.m. [vair, menu vair] Fourrure du petit-gris, d'écureuil.

Velviau, s.m. [velviau, velve, velvel, velvis, velvol, velvot, velute] Velours.

Vert jus, s.m. [vert jus] Verjus. Boisson acidulée faite du jus duraisin avant sa maturité.

Vuys, adj. [vuys / vuide, vuis, wys] Vide.

Y

Ymage, s.f. [ymage] Figurine, statuette.

ANNEXE 2**Métrologie : poids et mesures utilisés dans les inventaires étudiés**

Remarque : Il est difficile d'obtenir des équivalences métriques exactes pour les mesures médiévales. Les valeurs métriques proposées dans les définitions ci-dessous ne sont pas des équivalences complètes ou universelles. Elles existent plutôt pour fournir au lecteur une idée générale, en système métrique, des mesures médiévales employées dans les documents étudiés.

Longueur :

1 pied = 12 pouces = 32,4 cm

1 pouce = 2,7 cm

1 aune = 3 pieds 7 pouces = 1,18 m

Divers

1 mole = 50 bûches

1 cent = 100 unités, utilisé pour compter les objets en vrac (par exemple, 100 bûches, 100 fruits)

Poids : les subdivisions du marc

Nom	Fraction du marc	Valeur métrique	Remarques
Livre	2 marcs	489,5 g	
Marc	1 marc	244,75 g	2 marcs = 1 livre
Fierton	1/4 du marc	61,18 g	1 fierton = 2 onces
Once	1/8 du marc	30,59 g	8 onces = 1 marc
Gros	1/64 du marc	3,82 g	8 gros = 1 once
Esterlin	1/160 du marc	1,53 g	20 esterlins = 1 once
Denier	1/192 du marc	1,27 g	24 deniers = 1 once 3 deniers = 1 gros
Ferlin	1/640 du marc	0,38 g	4 ferlins = 1 esterlin
Grain	1/4608 du marc	0,053 g	24 grains = 1 denier

Capacité : matières sèches (blé) - les subdivisions du setier

Nom	Fraction du setier	Valeur métrique	Remarques
Muid	12 setiers	1 872 litres	
Setier	1 setier	156 litres	
Mine	1/2 du setier	78 litres	24 mines = 1 muid
Minot	1/4 du setier	39 litres	48 minots = 1 muid
Boisseau	1/12 du setier	13 litres	3 boisseaux = 1 minot 144 boisseaux = 1 muid

Capacité : liquides (vin clair) - les multiples de la pinte

Nom	Multiple de la pinte	Valeur métrique	Remarques
Chopine	1/2 pinte	0,465 litre	
Pinte	1 pinte	0,93 litre	
Quarte	2 pintes	1,86 litres	
Setier	8 pintes	7,44 litres	36 setiers = 1 muid
Poinçon	216 pintes	201 litres	1 poinçon = 3/4 muid 4 poinçons = 1 tonneau
Muid	288 pintes	268 litres	3 muids = 1 tonneau
Queue	432 pintes	402 litres	1 queue = 1,5 muids 2 queues = 1 tonneau
Tonneau	864 pintes	804 litres	

Bibliographie

BOMPAIRE, Marc et Françoise DUMAS. *Numismatique médiévale : Monnaies et documents d'origine française*. Turnhout, Brepols, 2000. Collection « L'Atelier du Médiéviste », n°. 7

FOURQUIN, Guy. *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge : du milieu du XIII^e siècle au début du XV^e siècle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1964. Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Paris, série « Recherches », tome X

ANNEXE 3**Monnaies mentionnées dans les inventaires étudiés**

* Les valeurs sont approximatives pour les années 1430

Monnaie de compte :

1 livre = 20 sous = 240 deniers

1 sou = 12 deniers

4 livres parisis = 5 livres tournois (Le rapport Parisis/Tournois est stable)

Monnaie	Date	Valeur en parisis	Valeur en tournois
Écu (monnaie d'or royale en France)	1423 (2 émissions), 1424, 1426, 1427, 1428, 1429 (Écu à la Couronne, sous Charles VII)	(valeur uniforme dans tous les cas) 20 s.p. ou 1 l.p.	25 s.t.
	1435 (Écu à la Couronne, sous Charles VII)	24 s.p.	30 s.t.
	1436 (Écu Neuf, sous Charles VII)	20 s.p. ou 1 l.p.	25 s.t.
	1438 (d'après l'inventaire de Fauquembergue) ¹	22 s.p.	27,5 s.t.
Franc (monnaie d'or royale en France)	(aucune émission dans les années 1430)	(valeur uniforme dans tous les cas)	
	1380 (Franc à pied, sous Charles VI) 1422 (Franc à cheval, sous Charles VII)	16 s.p.	20 s.t. ou 1 l.t.
Mouton ou Agnel (monnaie d'or en France émise par les diverses parties impliquées dans la guerre civile : Charles VI, Charles VII, Jean Sans Peur et les prétendants anglais)	(aucune émission dans les années 1430)	(valeur uniforme dans tous les cas)	
	1417 (sous Charles VI, 2 émissions) 1418 (Mouton de Dijon, sous Jean Sans Peur duc de Bourgogne) 1419 (sous Henri V, 2 émissions) 1422 (Mouton de Languedoc, sous Charles VII, Dauphin Régent)	16 s.p.	20 s.t. ou 1 l.t.

Monnaie	Date	Valeur en parisis	Valeur en tournois
Mouton ou Agnel (suite)	1423 (sous Charles VII)	(aucune équivalence dans Belaubre.)	
Noble (monnaie d'or anglaise)	1438 (d'après l'inventaire de Fauquembergue) ²	44 s.p.	55 s.t.
Royal (monnaie d'or royale en France)	1429 (sous Charles VII) 1431 (sous Charles VII, 3 émissions)	(valeur uniforme dans tous les cas) 20 s.p. ou 1 l.p.	25 s.t.
	1432 (d'après l'inventaire de De Landes) ³	20 s.p. ou 1 l.p.	25 s.t.
Salut (monnaie d'or royale émise en France sous Charles VI et les prétendants anglais)	(aucune émission dans les années 1430) 1421 (sous Charles VI) 1421 (sous Henri V) 1423 (sous Henri VI, 2 émissions)	(valeur uniforme dans tous les cas) 20 s.p. ou 1 l.p.	25 s.t.

1: L'inventaire de Clément de Fauquembergue nous donne, à l'article 314 (fol. 10v^o), une équivalence de 18 écus pour 19 l. 16 s.p., ou 396 s.p., ce qui nous donne une valeur de 22 s.p. pour l'écu.

2: L'inventaire de Clément de Fauquembergue nous donne, à l'article 353 (fol. 12r^o), un équivalence d'un demi noble d'or pour 22 s.p., donc 44 s.p. pour un noble d'or.

3: La lettre cotée XXV dans l'inventaire de Jean de Landes (article 189, fol. 11r^o), datée de 1432, indique une dette de « troys escus ou royaulx d'or ». L'écu semble avoir une valeur de 25 s.t. en 1432 (d'après l'émission de 1429), le royal vaudrait donc également 25 s.t. en 1432.

Bibliographie

BELAUBRE, Jean. *Histoire numismatique et monétaire de la France médiévale (de la période carolingienne à Charles VIII)*. Paris, Le Léopard d'Or, 1986.

BOMPAIRE, Marc et Françoise DUMAS. *Numismatique médiévale : Monnaies et documents d'origine française*. Paris, BREPOLS, 2000, 687 p. Collection "L'Atelier du Médiéviste", no. 7

TOUATI, François-Olivier, dir. *Vocabulaire historique du Moyen Âge*. Paris, La Boutique de l'Histoire, 1995.

BIBLIOGRAPHIE

Sources manuscrites

AN S 851^B n° 14 : *Exécution testamentaire de Jean de Landes, chanoine de Paris. Inventaire du 27 mars 1437. n°*

AN S 851^B n° 15 : *Exécution testamentaire de Clément de Fauquembergue, doyen d'Amiens, chanoine de Paris. Inventaire dressé le 30 juin 1438.*

AN S 851^B n° 16 : *Exécution testamentaire de Jacques Branlart, chanoine de Paris. Inventaire du 25 juillet 1438.*

Sources imprimées

BEAUNE, Colette, éd. *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*. Paris, Le Livre de Poche, 1990, 540 p. Coll. « Lettres Gothiques » n°. 4522

CHÂTELAIN, Émile et Henri DENIFLE, éd. *Chartularium Universitatis Parisiensis*. Tome 4 (1394-1452). Paris, 1897.

DOUËT D'ARCQ, Louis., éd. « Inventaire après décès des biens meubles de M^e Pierre Cardonnel, Chanoine de Notre-Dame de Paris, 1438 ». *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, Tome VII (1880). Paris, H. Champion, 1881. pp. 37-60

DOUËT D'ARCQ, Louis., éd. « Inventaire de Jeanne de Presles, veuve de Raoul de Presles, fondateur du collège de ce nom, 1347 ». *Bibliothèque de l'École des Chartes*, vol. XXXIX (1878). Paris, Alphonse Picard, 1878. pp. 81-109

LAURIÈRE *et al.*, éd. *Ordonnances des Rois de France de la 3e Race, recueillies par ordre chronologique, avec des renvois des unes aux autres, des sommaires, des observations sur le texte et cinq tables*. Paris, Imprimerie Royale, 1723-1814-1849. 22 vol.

LODDÉ, Françoise, éd. « Un conseiller de Charles V : Grégoire Langlois, maître des Requêtes de l'hôtel du roi, évêque de Sées (vers 1330-1404). Testament et inventaire après décès ». *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. Années 1991-1992. Paris, Librairie C. Klincksieck, 1993. pp. 137-183

TUETÉY, Alexandre. *Inventaire des biens de Charlotte de Savoie, reine de France, 1483, publié pour la première fois d'après le manuscrit original déposé à la Bibliothèque impériale*. Paris, A. Lainé et J. Havard, 1865.

- TUETÉY, Alexandre. *Inventaire de Nicolas de Baye, chanoine de Notre-Dame, Greffier du Parlement de Paris sous Charles VI (1419) précédé d'une notice bibliographique*. Paris, Nogent-le-Rotrou, 1888.
- TUETÉY, Alexandre. « Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417. » *Société de l'histoire de France*, 2 vol. (1885-1888), Paris, Renouard.
- TUETÉY, Alexandre et Henri LACAILLE, éd. « Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435. » *Société de l'histoire de France*. Paris, Renouard, 1903-1915. 3 vol.
- Études**
- Histoire politique, sociale et institutionnelle**
- AUBERT, Félix. *Histoire du Parlement de Paris de l'origine à François I^{er}*. Paris, Picard, 1894. 2 vol.
- AUTRAND, Françoise. *Naissance d'un grand corps de l'État. Les gens du Parlement de Paris 1345-1454*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1981.
- AUTRAND, Françoise et Yvonne-Hélène LE MARESQUIER-KESTELOOT. « Vie sociale et municipale de Paris aux XIV^e et XV^e siècle » dans *London and Paris from the beginnings to the year 2000, Franco-British Studies*, n^o. 17 (1994). pp. 65-75
- BOSSUAT, André. « Le parlement de Paris pendant l'occupation anglaise ». *Revue Historique*, 1963. pp. 19-40.
- CHEVALIER, Bernard. *Les bonnes villes de France du XIV^e au XVI^e siècle*. Paris, Aubier-Montaigne, 1982.
- CONTAMINE, Philippe. *La Guerre de cent ans*. Paris, Presses Universitaires de France, 1968/2002, 128 p. coll. « Que Sais-je? » n^o. 1309.
- FAVIER, Jean. *Les Contribuables parisiens à la fin de la guerre de Cent ans : les rôles d'impôt de 1421, 1423 et 1438*. Genève-Paris, Droz, 1970.
- FAVIER, Jean. *Paris au XV^e siècle : 1380-1500. (Nouvelle histoire de Paris)*. Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris / Hachette, 1997.
- FOURQUIN, Guy. *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen-Âge : du milieu du XIII^e siècle au début du XV^e siècle*. Paris, Presses Universitaires de France, 1964. Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de

Paris, série « Recherches », tome X.

GUYOTJEANNIN, Olivier. « Les petites écoles de Paris dans la première moitié du XV^e siècle » dans Jean KERHARVÉ et Albert RIGAUDIÈRE, éd. *Finances, pouvoirs et mémoire. Mélanges offerts à Jean Favier*. Paris, Fayard, pp. 112-126.

LE ROY LADURIE, Emmanuel. *Les paysans du Languedoc*. Paris, S.E.V.P.E.N., 1966.

MAUGIS, Édouard. *Histoire du Parlement de Paris*. Genève, Slatkine/Megariotis Reprint, 1913/1977. 3 vol.

POPOFF, Michel, éd. *Prosopographie des gens du Parlement de Paris : 1266-1753 : d'après les mss. Fr. 7553, 7554, 7555, 7555 bis conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France*. Paris, le Léopard d'or, 1996/2003. 2 vol.

RIGAUDIÈRE, Albert. *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale. Tome 2, Des temps féodaux aux temps de l'État*. Paris, Armand Colin, 1998.

SOSSON, Jean-Pierre. « Les niveaux de vie au Moyen Âge : en guise d'introduction. » dans SOSSON, Jean-Pierre et al. *Les Niveaux de vie au Moyen Âge: Mesures, perceptions et représentations. Actes du Colloque international de Spa, 21-25 octobre 1998*. Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 1999. pp. 27-28.

THOMPSON, Guy Llewelyn. *Paris and its people under English rule. The Anglo-Burgundian reigme 1420-1436*. Oxford, Clarendon Press, 1991. coll. « Oxford Historical Monographs ».

VERGER, Jacques. « Les professeurs des universités françaises au Moyen Âge » dans VERGER, Jacques. *Les universités françaises au Moyen Âge*. New York - Köln, E.J. Brill, 1995. pp. 174-198. coll. « Education and society in the Middle Ages and Renaissance », n^o. 7.

VERGER, Jacques. « The University of Paris at the End of the Hundred Years' War » dans VERGER, Jacques. *Les universités françaises au Moyen Âge*. New York - Köln, E.J. Brill, 1995. pp. 199-227. coll. « Education and society in the Middle Ages and Renaissance », n^o. 7.

TUETÉY, Alexandre. « Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI. » Extrait des *Documents inédits publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique*. Paris, Imprimerie nationale, 1880.

Culture matérielle et vie quotidienne

- ALEXANDRE BIDON, Danièle et Françoise PIPONNIER. « Gestes et objets de la toilette aux XIVème et XVème siècles. » dans MENJOT, Denis, éd. *Les Soins de beauté: Moyen Age - début des temps modernes. Actes du IIIe Colloque international, Grasse (26-28 avril 1985)*. Nice, Centre d'Etudes médiévales, 1987. pp. 211-244.
- BOCCADOR, Jacqueline. *Le mobilier français du Moyen Age à la Renaissance*. Saint-Just-en-Chaussée, Éditions d'art Monelle Hayot, 1988.
- BRAUDEL, Fernand. *Civilisation matérielle et capitalisme (XV-XVIII siècle)*. Paris, Armand Colin, 1967.
- DE BOÛARD, Michel. *Manuel d'archéologie médiévale. De la fouille à l'histoire*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1975. coll. «Regards sur l'histoire ».
- DÉMAINS D'ARCHIMBAUD, G. « L'équipement céramique d'une maison méridionale au bas Moyen Âge : sources écrites et archéologiques. » dans DE BOÛARD, Michel (mélanges). *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard* Genève, Droz, 1982. Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, n°. XXVII, pp. 105-112.
- FOURNIER, Gabriel. « Usages et techniques de la vie quotidienne : vaisselle de bois, silos. » dans DE BOÛARD, Michel (mélanges). *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard* Genève, Droz, 1982. Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, n°. XXVII, pp. 155-169.
- GARRIGOU GRANDCHAMP, Pierre. *Demeures médiévales : coeur de la cité*. Paris, Desclée de Brouwer, 1994. 126 p. coll. « REMPART ».
- GAY, Victor. *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*. Édition revue et complétée par H. STEIN. Paris, Auguste Picard, 1929 (1883-1887). 2 vol.
- NOËL, R., I. PAQUAY et J.-P. SOSSON, éd. *Au-delà de l'écrit : Les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et des techniques. Nouvelles perspectives. Actes du Colloque international de Marche-en-Famenne, 16-20 octobre 2002*. Université Catholique de Louvain, BREPOLS, 2003. Typologie des Sources du Moyen Âge occidental, hors-série.
- PIPONNIER, Françoise. « À la recherche des jardins perdus : vestiges et traces archéologiques des jardins médiévaux. » *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, tome 106, n°. 1 (1994). pp. 229-238.

- PIPONNIER, Françoise. « Des peaux pour tous. Artisanat et commerce de détail à Dijon au XV^e siècle. » dans ÉLIZABETH MORNET et FRANCO MORENZONI, éd. *Milieus naturels, espaces sociaux. Études offertes à Robert Delort*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1997. pp. 353-364. Série « Histoire ancienne et médiévale, » n^o. 47.
- PIPONNIER, Françoise. « Les objets de l'enfance. » dans HENRY, L., dir. *Annales de Démographie historique, 1973. Études, comptes rendus, documents, bibliographie*. Paris/La Haye, Mouton & Compagnie, 1973. pp. 69-71.
- PIPONNIER, Françoise. « Linge de maison et linge de corps au Moyen Âge d'après les inventaires bourguignons » . *Ethnologie française*. n^o. 16, vol. 3 (1986). pp. 239-248.
- PIPONNIER, Françoise. « Une maison villageoise au XIV^e siècle; le mobilier.» *Rotterdam Papers II. A contribution to medieval archeology*. Rotterdam, 1975. pp. 151-170.
- PIPONNIER, Françoise. « Vivre noblement en Bourgogne au XIV^e siècle.» dans DE BOÛARD, Michel (mélanges). *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard* Genève, Droz, 1982. Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, n^o. XXVII, pp. 309-317.
- PIPONNIER, Françoise et Alain GESLAN. « Mobilier archéologique et genre de vie paysan. » *Ethnologie française*, tome 3 (nouvelle série), n^o. 1-2 (1973). pp. 119-130.
- PIPONNIER, Françoise et Perrine MANE. *Se vêtir au Moyen Âge*. Paris, Adam Biro, 1995.
- VIOULET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance*. Paris, Morel, 1872-1875. 6 vol.
- VIOULET-LE-DUC, Eugène. *Dictionnaire raisonné du mobilier. Tome 1, Mobilier, ustensiles, jeux*. Réédition intégrale du *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carlovingienne à la Renaissance* sous la direction de Georges BERNAGE, Bayeux, Heimdal, 2003 (1858-1873).
- VIOULET-LE-DUC, Eugène. *Encyclopédie médiévale d'après Viollet-le-Duc*. Réédition de synthèse du *Dictionnaire raisonnée de l'architecture française du X^e au XVI^e siècle*. (Paris, 1853) et du *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance* (Paris, 1858) sous la direction de Georges BERNAGE. Paris, Inter-Livres, 1993. 2 vol.

Chapitre de Notre-Dame de Paris, histoire et institutions religieuses

- CABROL, Fernand (dom). *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*. Paris, Librairie Letouzey et Ané, 1924-1953. 15 vol.
- CHARTIER, François Léon. *L'ancien chapitre de Notre-Dame de Paris et sa maîtrise d'après les documents capitulaires (1326-1790), avec un appendice musical comprenant plusieurs fragments d'oeuvres des anciens maîtres de chapelle*. Paris, Perrin, 1897.
- CHÉLINI, Jean. *Histoire religieuse de l'occident médiéval*. Paris, Hachette, 1991/1997.
- DERONNE, Eliane. « Les chanoines de Notre-Dame de Paris aux XV^e et XVI^e siècles ». *Positions de thèses de l'École nationale des chartes*, 1970. Paris, École des chartes, 1970. pp. 65-72.
- DERWICH, Marek, dir. *La vie quotidienne des moines et chanoines réguliers au Moyen Âge et temps modernes : actes du premier colloque international du Laboratoire de recherches sur l'histoire des ordres et congrégations religieux, Wrocław-Książ (Pologne), 30 novembre - 4 décembre 1994*. Wrocław, Publications de l'Institut d'histoire de l'Université de Wrocław, 1995. 2 vol. coll. « Travaux du LARHCOR. Colloquia » n^o. 1.
- DES GRAVIERS, Jean. « Messieurs du chapitre de l'Église de Paris à l'époque de la guerre de 100 ans ». *Année Canonique*. X, 1966. pp. 131-158.
- GANE, Robert. *Le chapitre de Notre-Dame de Paris au XIV^e siècle : étude sociale d'un groupe canonial*. Paris, Publications de l'Université de Saint-Étienne/CERCOR, 1999.
- GRASSOREILLE, Georges. « Essai sur l'histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise », *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1881. Paris, Cerf et fils, 1881. pp. 35-39.
- GRASSOREILLE, Georges. « Histoire politique du chapitre de Notre-Dame de Paris pendant la domination anglaise », *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, tome 9 (1882), pp. 109-192.
- GRASSOREILLE, Georges. « Les registres capitulaires de Notre-Dame pendant la période de la guerre de cent ans ». *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, septembre-octobre 1882. pp. 152-156.
- LE ROC'H MORGÈRE, Martine, Michèle BIMENET-PRIVAT et Jean FAVIER. *Le temporel*

du chapitre de Notre-Dame de Paris et de ses filles : SI A à S 942 : inventaire. Paris, Archives nationales, 1990.

- LOT, Ferdinand et Robert FAWTIER, dir. *Histoire des institutions françaises au Moyen Âge. Tome 3 : Institutions ecclésiastiques.* Paris, Presses Universitaires de France, 1962.
- MILLET, Hélène, dir. *Il canonici al servizi dello Stato in Europa secoli XIII - XVI/ Les chanoines au service de l'État en Europe du XIII^e au XVI^e siècle.* Modena, Franco Cosimo Panini, 1992.
- PICARD, Jean-Claude, dir. *Les chanoines dans la ville : Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France.* Paris, De Boccard, 1994. coll. « De l'archéologie à l'histoire ».
- PRACHE, Anne « Remarques sur la Bibliothèque du Chapitre de Notre-Dame de Paris au XV^e siècle. » dans Eric FERNIE et Paul CROSSLEY, *Medieval Architecture and its Intellectual Context. Studies in Honour of Peter Kidson.* Londres, Hambledon, 1990 pp. 203-208.
- SALVINI, Joseph. « L'application de la Pragmatique Sanction sous Charles VII et Louis XI au chapitre cathédral de Paris », *Positions des thèses de l'École nationale des chartes, 1909.* Mâcon, Portat, 1909. pp. 115-120.
- VAUCHEZ, André et Cécile CABY, éd. *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge. Guide de recherche et documents.* Turnhout, Brepols, 2003. coll « L'atelier du Médiéviste » n^o. 9.
- Le Monde des chanoines (XIe-XIVe s.) : 24^e colloque de Fanjeaux.* Toulouse, Privat, 1989. 406 p. coll. « Cahiers de Fanjeaux » n^o. 24.
- Inventaires après décès et méthodologie
- BAULANT, Micheline. « Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750 ». *Annales. Économies Sociétés Civilisations*, vol. 30, n^o. 2-3 (mars-juin 1975). pp. 505-518.
- BOURQUIN, Laurent. « Les objets de la vie quotidienne dans la première moitié du XVI^e siècle, à travers cent inventaires après-décès parisiens ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine.* Tome XXXVI (juillet-septembre), 1989. pp. 464-475.

- BOZZOLO, Carla et Ezio ORNATO. « Les inventaires médiévaux et leur exploitation quantitative. » dans Giuseppe LOMBARDI et Donatella NEBBIAI DALLA GUARDA, éd. *Libri, lettori e biblioteche dell'Italia medievale (secoli IX-XV). Fonti, testi, utilizzazione del libro. Atti della Tavola rotonda italo-francese (Roma, 7-8 marzo 1997) / Livres, lecteurs et bibliothèques de l'Italie médiévale (IXe-XVe siècles). Sources, textes et usages. Actes de la Table ronde italo-française (Rome, 7-8 mars 1997)*. Documents, études et répertoires publiées par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, n°. 64. Paris, CNRS Editions, 2000. pp. 165-177.
- CORNETTE, Joël. « La révolution des objets. Le Paris des inventaires après-décès (XVII^e-XVIII^e siècles) ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Tome XXXVI (juillet-septembre), 1989. pp. 476-486.
- DOLAN, Claire. « Actes notariés, micro-analyse et histoire sociale : réflexions sur une méthodologie et une pratique. » dans RUGGIU, François-Joseph, Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, dir. *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004. pp. 139-152.
- LAFFONT, Jean-Luc. « L'exploitation quantitative des archives notariales en France. Jalons historiographiques. » dans RUGGIU, François-Joseph, Scarlett BEAUVALET et Vincent GOURDON, dir. *Liens sociaux et actes notariés dans le monde urbain en France et en Europe*. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2004. pp. 17-73.
- LE MARESQUIER-KESTELOOT, Yvonne-Hélène. « Que nous apprennent les inventaires après décès de la cuisine au Moyen Âge ? ». Communication préparée pour la table ronde du 13 décembre 2002 dans le cadre des recherches du pôle des sciences de la ville de l'Université de Paris VII. 11 p. À paraître.
- LOUBÈS, Gilbert. « Inventaires de mobilier et outillage gascons du XVe siècle. » *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*. n°. 2 (1969-1972). pp. 583-627.
- MARANDET, Marie-Claude. « L'équipement de la cuisine en Toulousain à la fin du Moyen Age d'après les inventaires et les testaments. » *Archéologie du Midi médiéval*, n°. 15-16 (1998). pp. 269-286.
- PESEZ, Jean-Marie. « Archéologues et historiens. » dans DE BOÛARD, Michel (mélanges). *Mélanges d'archéologie et d'histoire médiévales en l'honneur du Doyen Michel de Boüard* Genève, Droz, 1982. Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes, n°. XXVII, pp. 295-308.

PIPONNIER, Françoise. « Iconographie et sources écrites à l'épreuve de l'archéologie : recherches sur le *castrum* d'Essertines. » dans Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public. *Villages et villageois au Moyen Âge*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1992. pp. 193-206. Série « Histoire ancienne et médiévale » n°. 26.

QUILLET, Bernard. « Une contribution de certains inventaires après décès du XVe siècle à l'histoire sociale du XVe siècle. » *Revue d'histoire économique et sociale*, n°. 52 vol. 4 (1974), pp. 465-481.

SCHURMAN, Anton et Ad VAN DER WOUDE, éd. *Probate Inventories : A New Source for the Historical Study of Wealth, Material Culture and Agricultural Development*. Articles présentés lors de la Conférence de Leeuwenborch (Wageningen, 5-7 mai 1980). Utrecht, HES, 1980.

Livres et bibliothèques

AUTRAND, Françoise. « Les librairies des gens du Parlement au temps de Charles VI. » *Annales ESC*, v.28, n.5 (1973), pp. 1219-1244

BRIQUET, Charles Moïse. *Les filigranes : dictionnaire historique des marques du papier de leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*. New York, Hacker Art Books, 1923-1968. 4 vol.

CLARK, John Willis. *The Care of Books : an Essay on the Development of Libraries and Their Fittings From the Earliest Times to the End of the Eighteenth Century*. Cambridge, Cambridge University Press, 1902. Réédition en fac-similé, Bristol, Thoemmes press, 1997.

DESACHY, Matthieu. « Les livres et les bibliothèques des chanoines de Rodez aux XIV^e et XV^e siècles. » dans *Livres et bibliothèques (XIII^e - XV^e siècles) : 31^e colloque de Fanjeaux*. Toulouse, éd. Privat, 1996. coll. « Cahiers de Fanjeaux » n°.31. pp. 157-184.

GENEST, Jean-François. « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux. » dans WEIJERS, Olga, éd. *Vocabulaire du livre et de l'écriture au moyen âge. Actes de la table ronde, Paris, 24-26 septembre 1987. (Études sur le vocabulaire intellectuel du moyen âge, 2)*. Turnhout, Brepols, 1989. pp. 136-154.

HEFTI, Paula. « La formation d'un humaniste au début du XV^e siècle en France. » *Romania*, t. 92 (1971), pp. 289-325.

LAFITTE, Marie-Pierre. « Le vocabulaire médiéval de la reliure d'après les anciens inventaires. » dans WEIJERS, Olga, éd. *Vocabulaire du livre et de l'écriture au moyen âge. Actes de la table ronde de Paris, 24-26 septembre 1987*. Turnhout, Brepols, 1989. pp. 61-78.

MUZERELLE, Denis. *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*. Paris, Éd. CEMI., 1985. coll. « Rubricae » n°.1.

VERNET, Anrdé, dir. *Histoire des bibliothèques françaises. Tome I : Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*. Paris, Promodis - Éditions du Cercle de la Librairie, 1989.

Livres et bibliothèques (XIII^e - XV^e siècles) : 31^e colloque de Fanjeaux. Toulouse, Privat, 1996. coll. « Cahiers de Fanjeaux » n°.31.

Numismatique

BELAUBRE, Jean. *Histoire numismatique et monétaire de la France médiévale, de la période carolingienne à Charles VIII*. Paris, Le léopard d'or, 1986.

BOMPAIRE, Marc et Françoise DUMAS. *Numismatique médiévale : Monnaies et documents d'origine française*. Turnhout, Brepols, 2000. Collection « L'Atelier du Médiéviste », n°. 7.

Dictionnaires de langue

DU CANGE, Charles Du Fresne, sieur, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*. Paris, Librairie des sciences et des arts, 1937-1938. 10 vol.

GODEFROY, Frédéric. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes, du ix au xv siècle*. Paris, F. Vieweg 1881-1902, 10 vol.

GODEFROY, Frédéric. *Lexique de l'ancien français*. Paris, Honoré Champion, 2003. Coll. « Champion Classiques ».

GREIMAS, Algirdas Julien. *Dictionnaire de l'ancien français*, Paris, Larousse, 1979-1994.

GREIMAS, Algirdas Julien et Theresa Mary KEANE. *Dictionnaire du moyen français*, Paris, Larousse, 1992-2001.

HUGUET, Edmond. *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*. Paris, Champion, 1925-1967. 7 vol.

TOBLER, Adolf et LOMMATZSCH, Erhard. *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden, 1915-1995. 12 vol.

Trésor de la langue française informatisé. <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Ouvrages de référence générale

GAUVARD, Claude, Alain DE LIBERA et Michel ZINK, dir. *Dictionnaire du Moyen Âge*. Paris, Quadrige/Presses Universitaires de France, 2002.

LE GOFF, Jacques et Jean-Claude SCHMITT. *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*. Paris, Fayard, 1999.

TOUATI, François-Olivier, dir. *Vocabulaire historique du Moyen Âge*. Paris, La Boutique de l'Histoire, 1995.

VAUCHEZ, André et VINCENT, Catherine, dir. *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*. Paris, Éditions du Cerf, 1997. 2 vol.